

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°32

octobre-décembre 2023

Pollution



Humour de Siné mensuel

Table des matières

Agrocarburants : nos voix ont été entendues !.....	3
La Belgique met fin aux exportations de pesticides interdits	5
Province de Luxembourg. Idelux contre l'activité paysanne.....	6
Il faut préparer dès aujourd'hui la sortie du réseau de gaz.....	7
Gilles-Éric Séralini : « Qui va vérifier que Monsanto ne fraude pas ? »	9
Pollinis : abeilles et pesticides.....	13
Pollinis bilan 2022.....	20
Anses (France) et pesticides.....	23
Génération Futures et ses avocats contribuent à la condamnation d'un trafiquant de produits à base de glyphosate !	26
730 tonnes de pesticides se retrouvent chaque année dans nos rivières.....	27
Tony Parker, le ski et le Vercors : la folie des grandeurs immobilières	28
L'Ultra-trail du Mont-Blanc asphyxie la vallée de Chamonix.....	34
Fonte de la Mer de glace : « Chamonix désinforme les touristes ».....	37
La quasi-totalité des stations de ski européennes menacées par un réchauffement à 4 °C.....	40
Hautes-Alpes : une minuscule plante freine un projet de téléphérique.....	41
Inès Léraud : « Pour les algues vertes, il n'est pas exagéré de parler de mensonge d'État ».....	47
Élevage industriel : à qui profite le crime ?	52
Les vaches élevées en ferme-usine ou sur des prairies polluent-elles autant ?.....	54
Bercy remplace ses toits végétalisés par... du faux gazon	57
Greenwashing dans le textile : « Les labels ont seulement pour but d'assurer le minimum »	60
Réutilisation des vêtements : l'enquête d'une ONG néerlandaise dénonce une supercherie	61
Incendies de forêt : haro sur les idées reçues !.....	62
Guerre de l'eau en Uruguay : la population assoiffée accuse Google de piller les dernières gouttes.....	68
Contentieux climatique TotalEnergies : conflit d'intérêt pour le juge qui a déclaré la plainte irrecevable	72
Incendies : au Canada, des scientifiques luttent contre le feu de la désinformation	73
Le bassin méditerranéen bout sous un dôme de chaleur.....	75
Victoire pour la biodiversité : le Conseil d'État confirme le pouvoir des communes en matière de conservation de la nature	77
Le renard, martyr de la faune sauvage.....	78
Quand la chasse s'invite dans les jardins.....	81
Drôme : les agriculteurs et les forestiers en rêvaient, les loups l'ont fait.....	82
Le rejet de l'eau de Fukushima dans l'océan Pacifique angoisse les pêcheurs	83
Fukushima : les rejets d'eau radioactive dans le Pacifique débiteront le 24 août.....	84
Le nucléaire n'est pas bon pour le climat par Hervé Kempf.....	85
À cause du nucléaire, la CGT quitte l'alliance avec les écologistes	86
Comment partager la nature avec ses jeunes enfants.....	89
L'aspirateur balai, un gâchis écologique.....	94
Humour de Siné mensuel.....	96
Emballage en verre : la consigne est systématiquement plus vertueuse que l'usage unique.....	97
La sécurité routière en deuil.....	99
Pourquoi il faut abandonner le gazon	100
Des marées noires d'un nouveau genre.....	102
Transats à 50 euros : en Grèce, ils luttent contre la privatisation des plages.....	105
Le Tour de France des ringards.....	109
Effets de l'exposition aux champs électromagnétiques : trente ans de recherche.....	111

Agrocarburants : nos voix ont été entendues !



Le 20 juillet dernier, la Chambre des représentants a voté une loi pour (enfin) diminuer l'obligation de mélange d'agrocarburants dans l'essence et le diesel. Une victoire que l'on doit à la pression et la mobilisation sans relâche d'Oxfam, de la société civile et des citoyen.ne.s.

Le fruit d'un travail collectif

Depuis des années, Oxfam Belgique dénonce les dérives de cette fausse solution, côte à côte avec des représentants du secteur de la coopération internationale, de la gestion de l'environnement et de l'agriculture tels que CNCD – 11.11.11, Bond Beter Leefmilieu, Canopea, Natagora, FIAN, le Mouvement d'Action Paysanne, BOS+, la FUGEA et Greenpeace.

En 2021, Oxfam Belgique publiait une première enquête sur la face cachée des agrocarburants dans le nord-ouest du Pérou. Notre rapport a mis à jour les impacts négatifs causés par l'exploitation de méga plantations destinées à la production intensive de canne à sucre. Accaparement de terres et de l'eau, pollution de l'air, violations des droits humains, expulsions des populations locales et promesses d'emplois illusoire : les agrocarburants sont bien loin de la fantasmée solution "verte" qui permettrait à l'Europe de continuer à consommer massivement en remplissant ses réservoirs de carburants d'origine agricole.

Deux années plus tard, nous avons publié un second rapport se concentrant cette fois sur les agrocarburants produits à base de cannes de sucre au Pérou ainsi qu'au Brésil. Notre enquête a démontré une fois de plus que les agrocarburants menaient à des émissions supplémentaires de CO², une perte de biodiversité, une mauvaise qualité de l'air et des violations des droits humains.

Les avancées prévues dans la loi belge

Face à ces désastres environnementaux et humains, nous avons demandé à la Belgique de montrer le bon exemple et d'opérer une sortie complète de tous les agrocarburants produits sur des terres agricoles.

La loi du 20 juillet dernier est un premier pas dans la bonne direction. Celle-ci prévoit de diminuer progressivement les obligations de mélange d'agrocarburants dans l'essence et le diesel : d'ici à 2030, un maximum de 2,5 % (diesel) et de 4,5 % (essence) pourront encore être mélangés. Il s'agit d'un changement important par rapport aux 7 % actuels pour la période 2021-2030, qui est le niveau maximal autorisé en Europe.

Une victoire pour les droits humains

La loi reconnaît enfin et prévoit également un renforcement de l'évaluation des impacts négatifs des agrocarburants sur les droits humains, tels que le droit à l'alimentation et les droits des femmes autour des plantations. Ces plantations sont souvent localisées en dehors de la Belgique : sur les cinq dernières années, nous avons importé des agrocarburants venant de 75 pays différents.

« Nous saluons le fait que cette évaluation ait été renforcée dans la loi avec des mentions aux droits humains spécifiques, y compris les droits des femmes et une demande de faire le suivi dans les pays du Sud, et non seulement en Belgique. Une première en Europe dont nous avons hâte de voir le résultat d'ici décembre 2023 », s'enthousiasme Alba Saray Pérez Terán, conseillère en politiques climatiques chez Oxfam Belgique.

Cette plus grande attention aux droits humains dans les chaînes de valeur internationales est également plus conforme avec les dernières avancées sur le devoir de vigilance des entreprises en Europe.



©Oxfam

Prochaines étapes

Nous nous réjouissons pour l'heure de cette première étape, mais sans perdre de vue notre objectif : plaider pour une interdiction totale de l'usage des agrocarburants ayant un impact sur la sécurité alimentaire et les ressources nécessaires pour la production agricole, qu'ils soient de première génération ou avancés. Nous demandons donc au gouvernement de suivre cette trajectoire en cessant totalement le soutien public aux biocarburants d'origine alimentaire et d'avant tout se concentrer sur le développement d'une mobilité alternative et durable. Nous invitons également les régions, dans leurs plans énergie-climat, à suivre la décision du gouvernement fédéral dès à présent, afin d'éviter des incohérences.

Nos efforts paient

Cette victoire illustre l'importance et le poids de notre travail de plaidoyer politique et de la mobilisation citoyenne. L'année dernière, lors de notre campagne autour de la justice climatique, nous avons placé les agrocarburants au centre de nos combats. Vous avez été nombreux et nombreuses à nous soutenir : 13 615 personnes ont signé notre pétition que nous avons remise ensuite à la ministre fédérale du Climat, Zakia Khattabi lors de la COP27.

Merci pour votre mobilisation et continuons ensemble de plaider pour plus de justice climatique !

Soutenez notre nouvelle campagne

Nous exigeons des grandes entreprises belges qu'elles prennent de vraies mesures pour le climat.

OXFAM, 31 juillet 2023

VICTOIRE

La Belgique met fin aux exportations de pesticides interdits

Cher e signataire,

Nous avons le plaisir de vous annoncer une grande victoire. *Ce vendredi 23 juin, le gouvernement belge a adopté un arrêté royal interdisant les exportations de pesticides interdits en dehors des frontières européennes.*

Cette décision, portée par la ministre Zakia Khattabi et soutenue par notre coalition d'ONG, marque un tournant majeur dans notre combat pour des systèmes alimentaires durables. *Nous sommes fiers de ce succès, qui place la protection de l'environnement, la santé des agriculteurs.rices des pays tiers, ainsi que celle des consommateurs.rices européens, au-dessus des intérêts de quelques multinationales.*



Nous ne devons pas nous arrêter là. Il est primordial que l'UE suive l'exemple de la Belgique et de la France, et cesse également les exportations de pesticides interdits. Nous savons que les pressions exercées par les lobbies seront intenses, mais nous sommes prêts à relever ce défi. Cependant, nous devons savourer cette victoire et célébrer le fait que les exportations belges de pesticides interdits ne seront bientôt plus qu'un lointain souvenir.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour votre soutien indéfectible et votre mobilisation au cours de cette campagne. Votre voix a été entendue, et ensemble, nous avons réalisé un véritable changement pour le respect des droits humains et la protection de l'environnement.

Au nom de la coalition STOP-PESTICIDES.

Province de Luxembourg. Idelux contre l'activité paysanne

[Pétition]

À elio.dirupo, olivier.henry, sylvain.jonckheere, willy.borsus, olivier.granville, pauline.bievez, philippe.henry, michael.maira, eric.bierin, christie.morreale, anne.poutrain, stephanie.wilmet, info, moi

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement wallon doit statuer, ces prochains jours, sur une éventuelle modification du plan de secteur du Sud-Luxembourg dont l'objet est de transformer en zone d'activité économique des espaces agricoles et une forêt sur une superficie totale de 28ha. Cette modification s'inscrit dans le projet de l'intercommunale IDELUX d'étendre le parc d'activité économique de Weyler-Hondelage au détriment de l'activité paysanne existante, essentiellement biologique.

Me référant aux arguments synthétisés dans la tribune publiée dans La Libre et sur le site du Vif le 22/03/2023 (<https://cpvh.be>), aussi largement développés lors de l'enquête publique et à l'occasion de l'audition, le 8/11/2022 au Parlement wallon, je marque ma plus vive opposition à ce projet de modification du plan de secteur et j'exhorte le Gouvernement wallon à y renoncer.

IDELUX a émis l'idée d'un phasage dans la mise en œuvre du projet d'extension du parc d'activité économique. Cette proposition est inacceptable dans la mesure où, notamment, elle n'est qu'un leurre et ne remet pas en question le principe même de la disparition de terres nourricières. De surcroît, elle place la jeune génération des fermiers concernés dans une situation de précarité, inconciliable avec les engagements à moyen et long terme que nécessite la poursuite de leurs cultures et de leurs élevages biologiques.

Cette proposition est d'autant plus inacceptable étant donné que le Pôle Environnement a identifié et recommandé dans la région 60 ha d'espaces non dommageables pour l'agriculture et la forêt. Cela démontre à souhait que le développement économique et l'agriculture peuvent coexister. Que son avis ainsi que celui émis par les communes concernées soient respectés. Il s'agit d'un principe élémentaire de démocratie.

(CPVH)

Il faut préparer dès aujourd'hui la sortie du réseau de gaz



Une transformation environnementale crédible implique de fortes décroissances dans certains secteurs. C'est le cas pour celui du gaz. Les réseaux de distribution de gaz constituent un objet d'étude particulièrement intéressant car ils appartiennent aux communes. Analyse.

Peu de gaz vert disponible

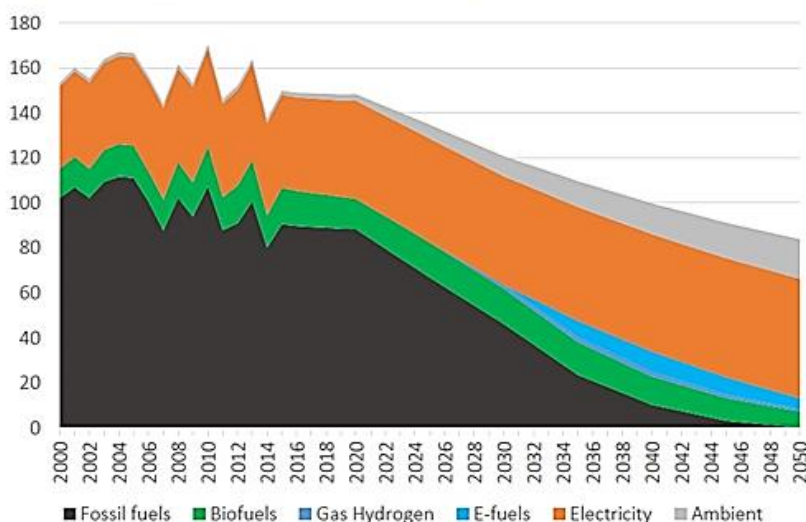
Une diminution importante de l'utilisation du gaz est inévitable. La rénovation du logement réduira nos besoins de chauffage, tandis que progressivement de plus en plus

de ménages installeront notamment des pompes à chaleur...

Dans une Belgique bas carbone en 2050, cette diminution doit s'accélérer. Par exemple, dans le scénario énergétique de référence *Belgique bas carbone*, plus un m³ de gaz fossile n'est utilisé en 2050 (figure 1).

Des gaz non fossiles produits à base de biomasse ou d'électricité verte (en vert et bleu dans la figure 1) seront disponibles. Mais la biomasse est une ressource finie. Le secteur estime le potentiel maximum à ~10% de la consommation actuelle de gaz. Quant aux dérivés d'hydrogène produit à partir d'électricité verte, ils impliquent des très grosses pertes de transformation (autour de 70-80% de perte pour produire du méthane à base d'électricité). Au final on peut compter sur 20-30% du gaz actuellement consommé en Belgique « remplacé » par ces gaz non fossiles, soit ~30TWh

Figure 13. Energy demand per vector in the buildings sector (in TWh) - CORE-95 scenario



Belgique bas carbone 2050, évolution du chauffage dans le bâtiment dans le scénario CORE

Un gaz vert surtout utilisé dans l'industrie

Ce gaz non fossile sera affecté en priorité dans les secteurs où il n'y a pas d'alternative soit principalement dans l'industrie, que ce soit pour des fours à haute température ou comme matière première pour produire des substances comme l'ammoniac. Actuellement, l'industrie consomme autour de 50 TWh de gaz. (soit la fourchette haute de ce sur quoi on peut compter comme approvisionnement...) Évidemment certains de ces usages industriels seront à questionner, on pense à la production d'engrais, mais d'autres resteront nécessaires...

Dès lors, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des ménages ou pour les PME, la disponibilité de gaz même « renouvelable » sera faible voire nulle à l'horizon 2050. Ces consommateurs s'approvisionnent sur un réseau spécifique, distinct du réseau des grandes entreprises, appelé *réseau de distribution*, géré par RESA ou ORES.

Même si notre scénario était à moitié vrai – c'est-à-dire que nous ne respectons pas nos engagements climatiques en rénovant et électrifiant à moitié moins ou que nous trouvons à importer plus de gaz produit à base d'hydrogène que prévu – *une chose est certaine : en 2050 beaucoup moins de gaz sera acheminé sur ce réseau de distribution*. Ce qui a des implications pratiques à régler dès maintenant.

Un secteur économique qui va devoir se transformer

Pour tous les acteurs qui aujourd'hui gagnent leur vie avec ce réseau bientôt (partiellement ?) inutile, la tentation est grande de s'enfouir la tête dans le sable. Il s'agit des fournisseurs de gaz, mais aussi des gestionnaires du réseau (ORES et RESA principalement en Wallonie). Ces derniers sont particulièrement intéressants, car il s'agit d'entreprises régulées détenues à 100% par les communes wallonnes, c'est-à-dire... Par nous-mêmes !

Les implications économiques de ce *phasing out* du réseau de gaz sont abyssales et requièrent en tout cas une préparation le plus en amont possible pour permettre un atterrissage en douceur pour les actionnaires et pour les travailleurs. Notamment :

- L'actif détenu par ces gestionnaires de réseau (GRD) – et donc par les communes – n'ayant progressivement plus d'utilité, sa *valeur économique va décroître*. Aujourd'hui, on amortit ces réseaux sur 50 ans, soit bien au-delà de 2050. Notons que ces durées d'amortissement sont aussi utilisées par le régulateur (la CWAPE) pour calculer les tarifs de distribution... Faussant aussi ces estimations.
- L'entretien du réseau est payé par les utilisateurs dont le nombre va nécessairement décroître (au fur et à mesure que les gens vont s'équiper en pompe à chaleur). Ce sont les utilisateurs résiduels (sans doute ceux n'ayant pas les moyens de s'équiper et de rénover) qui vont devoir assumer seuls l'entretien. *Il faut donc ré-évaluer le financement du réseau par les seuls utilisateurs* pour qu'il soit géré jusqu'au bout par tous ceux qui en ont profité. C'est un enjeu de justice sociale
- Jusqu'à quel point faut-il entretenir un réseau et pour quel usage ? *Faut-il continuer à entretenir un réseau de gaz devenu inutile ? Ne doit-on pas prévoir dans certains quartiers notamment ceux qu'on compte rénover prioritairement, un plan de sortie du réseau ?*
- Une transition juste implique également de *former les travailleurs* « du gaz » pour les convertir par exemple aux métiers de l'électricité que ce soit au sein des GRDs ou dans toutes les entreprises du secteur gaz...

Un shift du gaz vers l'électricité

La bonne nouvelle pour les GRDs est qu'alors que leur activité gaz va progressivement diminuer et que leur réseau gaz va se déprécier, leur activité électricité devrait, elle, se développer. C'est un défi gigantesque mais aussi une réelle opportunité économique : il faudra investir dans le réseau électrique, mais aussi développer des services pour mieux consommer l'électricité (accompagner des communautés d'énergie, améliorer la gestion...) voire se diversifier (développer et gérer des réseaux de chaleur par exemple)

Une chose est certaine. *Les GRDs doivent profondément se transformer, que ce soit dans leur structure, dans leur comptabilité et dans les métiers qu'ils exercent*. Les actionnaires communaux devraient réclamer la mise en œuvre rapide de ce chantier gigantesque. Ce sera ça ou... une transition « à la wallonne », sans préparation et dans le sang...

Le Gouvernement doit imprimer le mouvement. Le récent plan Climat régional prévoit d'ailleurs une vision gaz (censée atterrir en juin 2023...) qui « comprendra une vision sur les usages futurs des réseaux de distribution ». C'est un début. Mais les forces conservatrices du « On verra plus tard » veillent. On peut ainsi lire, un peu plus loin : « L'établissement de cette stratégie et du calendrier de sortie du gaz visera au maintien du réseau de gaz existant ». Drôle de manière de commencer cette discussion cruciale...

Arnaud COLLIGNON (Canopea-IEW), 3 juillet 2023

Crédit photo d'illustration : @Adobe Stock

Gilles-Éric Séralini : « Qui va vérifier que Monsanto ne fraude pas ? »



Pression de Monsanto, danger des OGM, controverses scientifiques... Gilles-Éric Séralini, mis en cause en 2012 pour une étude sur la toxicité des OGM, s'explique auprès de Reporterre, avant un procès pour diffamation.

Vendredi 1^{er} septembre, au tribunal de Paris, seront jugés en diffamation les journalistes Patrick Cohen, Géraldine Woessner [1] et l'animateur Mac Lesggy, pour avoir qualifié en 2019 de « *trompeuse* » ou « *frauduleuse* » une étude scientifique menée par le professeur Gilles-Éric Séralini, lui-même traité de « *fraudeur* ».

Ce dernier est devenu une figure emblématique des controverses autour de la toxicité des OGM et du principal pesticide qui y est associé : le Roundup, à base notamment de glyphosate, et produit par Bayer-Monsanto. En 2012, le biologiste et chercheur à l'université de Caen publiait une étude au retentissement international, dont les résultats qui concluaient à la toxicité du Roundup et du maïs OGM NK603 de Monsanto, déclenchèrent de violentes polémiques et aboutirent au retrait de l'étude par la revue *Food and Chemical Toxicology*. Pression des lobbies de l'agrochimie, urgence sanitaire, controverses scientifiques : onze ans après, les tensions sont toujours aussi vives lorsque nous rencontrons le professeur Séralini, à la veille du procès qu'il intente à ses accusateurs.

Reporterre — Vous avez déjà mené et remporté plusieurs procès en diffamation ces dernières années. Vous êtes pourtant toujours accusé de « fraude scientifique » dans certains médias, notamment par les trois personnes que vous attaquez de nouveau en justice. Comment expliquez-vous une telle persistance dans la remise en cause de votre probité scientifique ?

Gilles-Éric Séralini — Franchement, j'en ai marre. Je pensais que c'était fini, mais cela montre le travail de lobbying toujours très intense de Monsanto, racheté depuis par Bayer. On m'attaque sur mon intégrité, car l'accusation de fraude serait la seule manière d'obtenir ma révocation. Ces trois soi-disant journalistes ne font que relayer la propagande de Bayer-Monsanto, dont le but est de continuer coûte que coûte à commercialiser son Roundup, l'herbicide le plus vendu dans le monde. Et ils sont prêts à tout pour ça. À commencer par faire passer leurs détracteurs pour des fraudeurs.

En l'occurrence, j'ai porté plainte contre de nouvelles attaques survenues à l'occasion de la diffusion en janvier 2019 d'une émission d'*Envoyé spécial* sur le glyphosate dans laquelle j'interviens. Les réactions extrêmement violentes ont été immédiates, publiées en direct sur Twitter avant et pendant l'émission, ce qui montre que tout cela était préparé, comme l'a aussi souligné la rédaction d'*Envoyé spécial* dans sa réponse, qui évoque les trolls utilisés systématiquement par Monsanto sur les réseaux sociaux pour attaquer les enquêtes journalistiques qui le mettent en cause. En l'espèce, le message était clair : il fallait mettre la pression pour dissuader de m'inviter à nouveau, pour me couper la parole.

Les « Monsanto Papers » ont révélé comment la multinationale avait orchestré une campagne de dénigrement ayant pesé sur le choix inédit de la revue Food and Chemical Toxicology de rétracter votre étude de 2012. Elle a depuis été de nouveau publiée, mais ses résultats suscitent toujours la controverse dans la communauté scientifique. Plusieurs études postérieures ont abouti à des résultats inverses aux vôtres. Vous avez déjà répondu sur le fond mais, sans entrer dans le détail, comment expliquez-vous de telles divergences ?

Tout simplement parce qu'aucune étude n'a reproduit notre protocole expérimental ! Certains de ces travaux ont étudié les effets sur la santé des rats sur moins de deux ans. Or c'est sur l'ensemble de la durée de vie des rats que nous avons observé des effets toxiques, de développement de tumeurs, de maladies graves rénales et du foie. De plus, ces études n'ont étudié que les effets de la consommation d'OGM sur les rats sans regarder les effets du Roundup en tant que tel, alors que c'est lui le véritable danger.

Mais justement, ces études semblent aller dans le sens d'une absence de toxicité de ces OGM sur les rats. C'est le cas notamment de la vaste étude appelée GMO90 + et financée sur fonds publics français. Le biologiste Robin Mesnage, l'un de vos coauteurs, en concluait lui-même en 2018 dans le journal Le Monde : « Il y a maintenant assez de preuves pour conclure que les OGM tolérants au Roundup n'ont pas d'effets sur la santé. » Pourquoi ne pas mieux séparer les travaux sur le Roundup de ceux sur les OGM, pour gagner en clarté ?

Tout simplement parce que dans la réalité, des OGM dépourvus de pesticide, ça n'existe pas. Ce n'est qu'une réalité de laboratoire. Dans la vraie vie, 98 % des OGM sont faits pour être tolérants au Roundup ou au Bt, un autre pesticide. Il faut d'ailleurs être vigilant à la sémantique employée : contrairement à ce que veut imposer la propagande des industriels, ces plantes ne sont pas « résistantes » au pesticide, ce terme laisse penser qu'elles lutteraient contre lui et l'élimineraient, en quelque sorte. En réalité, ces OGM sont rendus « tolérants » au Roundup, c'est-à-dire qu'elles sont faites pour l'absorber, s'en imprégner. Mais sur le fond, oui, c'est bien le Roundup qui est toxique pour nos cellules comme l'ont montré nos travaux. Il crée un stress oxydatif dans le foie ou génère des tumeurs, entre autres.



Gilles-Éric Séralini : « Les pesticides ne peuvent pas être mis sur le marché en l'état ! » © Mathieu Génon / Reporterre

Il y a aussi un second piège sémantique qu'il faut déjouer : Bayer-Monsanto entretient volontairement la confusion entre le glyphosate et le Roundup. Certains de ses bidons de Roundup sont vendus sous le terme « Glyphosato », ce qui génère des erreurs dans de nombreuses études scientifiques. Or, ce que nous avons montré, c'est que le plus toxique dans le Roundup, ce n'est pas le glyphosate mais d'autres produits qui entrent dans sa composition : notamment des résidus de pétrole, les HAP [pour hydrocarbures aromatiques polycycliques] et de nombreux métaux lourds présents, comme le nickel ou l'arsenic. Il existe en réalité plusieurs centaines de formulations différentes de Roundup dans le monde, certaines même sans glyphosate. Et nous avons trouvé que la toxicité du Roundup était mille fois plus élevée que celle du glyphosate.

Malheureusement, même certaines ONG qui luttent contre les pesticides tombent dans le piège en s'attaquant au glyphosate, qui représente moins de la moitié du produit final. Il faudrait se battre contre les autres formulants du Roundup, notamment ces résidus de pétrole présents dans tous les pesticides, qui s'accumulent dans nos cellules et peuvent provoquer de nombreuses maladies.

Un principe fondamental en science étant sa collégialité et la fabrication du consensus entre pairs par la multiplication d'études convergentes, vous comprenez qu'on ne puisse pas prendre pour argent comptant les conclusions d'une seule équipe de recherche. Pourquoi personne ne reproduit vos protocoles en étudiant les effets à deux ans du Roundup sur les rats ?

Parce qu'il faut beaucoup d'argent pour le faire. Aucun laboratoire public n'a trois millions d'euros à consacrer à une telle étude, surtout pour gagner le droit d'être attaqué de toute part et traîné dans la boue comme je l'ai été... Moi j'ai dû faire un *crowdfunding* et donner mes droits d'auteur pour financer mes études.

On ne va pas attendre un consensus formel qui prendrait très longtemps, alors que les enjeux de santé publique sont gigantesques et que les données sont déjà solides. Pour avoir un consensus plus rapide, il suffirait d'exiger plus de transparence dans les données. Le fond du problème aujourd'hui, c'est que les tests demandés sur les produits par les Agences réglementaires nationales ou l'Efsa [*Autorité européenne de sécurité des aliments*] sont réalisés par les fabricants eux-mêmes. Ce sont les conditions qu'ont imposées les industriels tout-puissants après la Seconde Guerre mondiale. Mais ces fabricants, comme Bayer-Monsanto ou BASF, gardent leurs données secrètes, au nom du secret industriel.

On manque tellement de transparence que lorsqu'on donne des cours de toxicité à l'université, on doit inventer, *via* des modèles mathématiques, des données de toxicité des pesticides. Il suffirait d'ouvrir ces données à l'ensemble de la communauté scientifique, plutôt que de les réserver à une poignée d'experts au sein de commissions noyautées par les lobbies, pour que l'on constate que ces pesticides ne peuvent pas être mis sur le marché en l'état !



Gilles-Éric Séralini : « J'ai été entravé dans mon travail, les lobbies ont mis la pression sur les fondations pour qu'elles arrêtent de me soutenir. » *Wikimedia Commons/CC BY 2.0/Aqua Mechanical*

L'Efsa vient de rendre un avis favorable à la prolongation de l'autorisation du glyphosate en Europe, tout en soulignant l'existence de failles et lacunes dans les données. Mais les failles viennent d'eux : il suffirait qu'ils aient le courage de réclamer les données de tests du Roundup à Monsanto, mais ils n'en ont visiblement pas la volonté... Aujourd'hui, certains journalistes m'accusent de fraude et me demandent des comptes. Mais qui demande la même chose à Monsanto ? Qui va vérifier qu'ils n'ont pas fraudé, eux, dans leurs tests ?

Une étude publiée en 2019 par la revue *Environmental Sciences Europe* était troublante à ce sujet : elle montrait que parmi les tests de génotoxicité du glyphosate pris en compte par l'EPA, l'Agence de régulation étasunienne, presque tous ceux menés par les industriels concluaient à

l'innocuité du produit, tandis qu'une large majorité de ceux menés par des chercheurs indépendants montrait une génotoxicité de l'herbicide. En plus de la transparence, ne faudrait-il pas réclamer des moyens et une place prépondérante pour la recherche publique dans ce type d'évaluation ?

On pourrait exiger que les industriels versent directement de l'argent pour financer des projets de recherche publique au lieu de mettre les moyens pour des recherches en interne. Mais il est naïf de penser qu'on pourrait arriver à cela. D'autant que l'État est complice, une fois qu'il a autorisé ces molécules et n'a donc aucun intérêt à lancer de grands projets de recherche publique sur ce qui a déjà été autorisé.

Pour moi, la solution, c'est vraiment de réclamer la transparence. Je ne suis qu'un chercheur, je ne suis pas dans un combat personnel, et je ne dis pas que j'ai raison envers et contre tous. Mais je pense avoir trouvé des choses extrêmement probantes, avec des données publiées et accessibles. Vous ne croyez pas mes résultats ? Soit. Mais demandez à Bayer-Monsanto sur quoi ils se basent pour obtenir les leurs.

N'êtes-vous pas las de poursuivre ce travail face aux réactions violentes que vous subissez ?

Bien sûr que si. J'ai été entravé dans mon travail, les lobbies ont mis la pression sur les fondations pour qu'elles arrêtent de me soutenir. J'ai aussi subi des attaques personnelles, ils ont installé le doute partout autour de moi, ma santé en a aussi énormément pâti. Les attaques sont continues, ils ont été vraiment très nocifs, pour ma carrière, au niveau personnel... C'est dur. Mais ça fait partie du caractère des scientifiques d'être opiniâtre.



À nouveau attaqué, le professeur Séralini répond à ses détracteurs

Notes

[1] Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation a analysé, dans un avis rendu en juin dernier, un article du *Point* co-signé par M^{me} Woessner. Le Conseil a estimé que « les règles déontologiques d'exactitude et de respect de la véracité des faits, d'une part, et d'offre de réplique, d'autre part, n'ont pas été appliquées par Le Point ».

Vincent LUCCHESI
1er septembre 2023 (Reporterre)

Pollinis : abeilles et pesticides

Madame, Monsieur,

Après des mois de recherches et d'enquête grâce au soutien des donateurs de l'association, notre équipe sort aujourd'hui un rapport explosif sur les nouveaux pesticides génétiques ARNi qui démontre leurs effets *potentiellement dévastateurs pour des centaines d'espèces d'abeilles, de bourdons, de papillons ou de syrphes*, indispensables pollinisateurs de nos champs !

Avec l'aide de scientifiques spécialistes des insectes et de la biologie moléculaire, nous avons passé en revue les 26 pesticides ARNi en cours de développement par les laboratoires de Bayer-Monsanto, de Corteva, de Syngenta-ChemChina, et en cours de recherche dans les laboratoires universitaires du monde entier.

Certains ont déjà été testés en *plein champ* et sont proches d'être commercialisés, y compris en Europe.

Si ces premières substances venaient à être disséminées dans la nature, elles impacteraient près de 136 espèces de pollinisateurs.

Très exactement :

> 5 espèces d'abeilles à miel,

> 33 espèces d'abeilles solitaires,

> 15 espèces de bourdons,

> 18 espèces de syrphes,

> et pas moins de 65 espèces de papillons différents, dont des espèces emblématiques telles que le Vulcain, le Machaon, la Belle-Dame et le Paon-du-jour !

Face à ce danger imminent pour les butineurs, POLLINIS bat le rappel et mobilise les citoyens : partagez l'information autour de vous et ralliez vos proches à la campagne que vous avez déjà soutenue pour freiner la commercialisation de ces nouveaux tueurs génétiques d'abeilles !

Ce que montrent nos recherches est très alarmant : en s'attaquant à l'expression génétique de certains insectes ravageurs des cultures, comme le doryphore de la pomme de terre, la teigne des choux ou la chrysomèle des racines du maïs, afin **d'empêcher le fonctionnement cellulaire de ces insectes et causer leur mort...** Ces nouveaux pesticides génétiques peuvent avoir le même impact, **et** avec la même puissance, **sur** tous les autres insectes exposés qui auraient des gènes similaires.

Nous avons trouvé, et confirmé avec des chercheurs de renom spécialisés en bioinformatique, que pas moins de 136 espèces de pollinisateurs sauvages (parmi les quelques 2 500 dont le génome a été séquencé par les scientifiques (1)) partagent des similarités génétiques supérieures à 80 % avec les gènes ciblés par les pesticides génétiques ARNi pour tuer les ravageurs.

Tous ces pollinisateurs – abeilles, papillons, bourdons... – seront invariablement impactés si ces pesticides génétiques venaient à être commercialisés dans les champs.

Il est impératif d'empêcher la dissémination dans la nature de ces produits qui pourraient précipiter encore davantage l'extinction des abeilles et des pollinisateurs sauvages, déjà tant fragilisés par les pesticides chimiques qui contaminent leur habitat !

Et pourtant.

Nous avons découvert que des pesticides génétiques avaient été testés en *plein air* en France et dans d'autres pays d'Europe, en Espagne, en Pologne, en Slovénie... au mépris de nos lois anti-OGM, et sans même avoir besoin d'un permis spécifique dans la perspective d'une mise sur le marché à court terme dans l'Union Européenne !

L'entreprise américaine GreenLight Biosciences, productrice d'un pesticide génétique ciblant le doryphore de la pomme de terre qui pourrait avoir des effets incontrôlés sur 3 abeilles solitaires (*Stelis phaeoptera*, *Mimumesa dahlbomi*, *Coelioxys conoideus*) ainsi que sur le Bourdon des prés (*Bombus pratorum*), et a été expérimenté dans certains champs européens s'est officiellement enregistrée parmi les lobbys européens, dans le but d'obtenir la commercialisation de son produit dans l'Union européenne.

Plus alarmant encore : notre rapport révèle que la Commission européenne a accordé une enveloppe de 7 millions d'euros d'argent public à un consortium comprenant les fabricants de pesticides Bayer et Syngenta, afin de proposer des lignes directrices permettant l'évaluation du risque de plusieurs types de pesticides, dont les pesticides ARNi.

Il s'agit ni plus ni moins que de *payer les firmes pour qu'elles élaborent elles-mêmes les conditions d'évaluation et de mise sur le marché de leurs propres produits !*

C'est comme cela qu'elles sont parvenues à minimiser les risques des pesticides chimiques sur les abeilles, et à maintenir sur le marché pendant des décennies des substances qui leur étaient pourtant fatales...

Pour stopper l'avancée des lobbys, nous avons besoin de vous.

Aidez-nous à *faire éclater le scandale des pesticides génétiques tueurs d'abeilles à ARN-interférent (ARNi)*, et à faire contrepoids à l'influence tentaculaire que les firmes agrochimiques sont en train de déployer à Paris, à Bruxelles et partout en Europe.

Transférez cet email à vos amis, vos collègues, vos proches, et à toutes les personnes de votre entourage qui se soucient des abeilles, de la nature et du système alimentaire que nous léguerons aux générations futures.

Pour que nous puissions agir en leur nom, au nom de tous les citoyens que nous arriverons à mobiliser, pour exiger l'arrêt immédiat de tous tests et procédures de mise sur le marché de pesticides génétiques en France et en Europe, tant que l'ensemble des risques sur les pollinisateurs et la biodiversité n'aura pas été correctement évalué par une autorité indépendante des firmes.

Les scientifiques du monde entier s'inquiètent de *l'impact de ces pesticides génétiques sur les insectes pollinisateurs* qui se nourrissent et nichent en milieu agricole, où ils butinent sans relâche les cultures florifères et en augmentent les rendements.

Ils ont signé un Appel aux décideurs internationaux, demandant l'application du principe de précaution sur ce type de biotechnologie génétique, en marge de la COP15 sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier (2).

Les résultats de notre rapport viennent aujourd'hui *confirmer leurs pires craintes*, et justifient très largement une mise à l'arrêt du développement de ces technologies qui pourraient *impacter de plein fouet des millions d'abeilles*, de syrphes, de bourdons et de papillons qui nichent et se nourrissent dans les champs où seront aspergés ces produits dévastateurs pour le vivant.

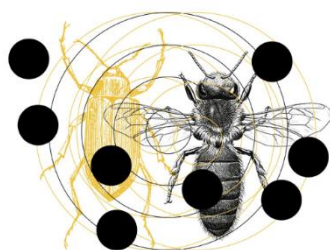
Partagez ces informations autour de vous, pour qu'elles soient reprises partout sur les réseaux sociaux, les blogs, les chaînes d'influenceurs, les médias, la presse...

Nous devons *braquer les projecteurs sur les tractations en cours des firmes productrices de pesticides génétiques*, pour stopper l'avancée furtive de leurs lobbys en Europe !

Merci par avance pour votre mobilisation pour empêcher, une fois encore, une poignée de multinationales de *mettre en danger les pollinisateurs, l'environnement et l'alimentation des générations futures*, pour faire fructifier leurs profits immédiats.

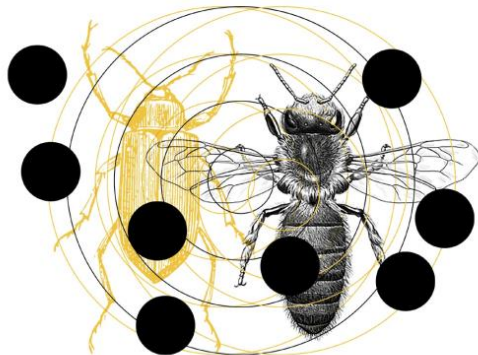
Avec espoir, et détermination.

L'équipe POLLINIS



PESTICIDES GÉNÉTIQUES

Les pollinisateurs, victimes collatérales
des nouveaux produits de l'agrochimie



PESTICIDES GÉNÉTIQUES

Les pollinisateurs, victimes collatérales
des nouveaux produits de l'agrochimie

Références :

- (1) Recherche BLAST au 31/05/2023
- (2) Risque des biotechnologies pour les pollinisateurs : l'appel des scientifiques. Pollinis 2022

Nouveau rapport : les pollinisateurs, victimes collatérales des pesticides ARNi (synthèse)

Tandis que les plans de transitions agroécologiques peinent à se concrétiser en France et en Europe, systématiquement freinées par les lobbys agro-industriels, les firmes de l'agrochimie développent aujourd'hui des pesticides d'un nouveau genre : les pesticides génétiques ou pesticides à ARN interférents (ARNi), issus des avancées récentes en matière de génie génétique. Créés pour cibler les insectes nuisibles, ils risquent d'affecter de manière « hors cible » d'autres insectes en raison de similitudes génétiques.

Les résultats de l'étude

En menant une analyse bio-informatique comparative entre les séquences génétiques ciblées par 26 produits ARNi avec les séquences génétiques de centaines d'espèces d'insectes pollinisateurs, l'étude de POLLINIS met en évidence que plus de la moitié de ces produits pourraient avoir des effets mortels sur 136 espèces de pollinisateurs différents, parmi lesquels l'abeille mellifère européenne (*Apis mellifera*), le bourdon des prés (*Bombus pratorum*) ou encore le papillon Belle-Dame (*Vanessa cardui*), dont certains gènes présentent de fortes similitudes avec ceux des espèces cibles.

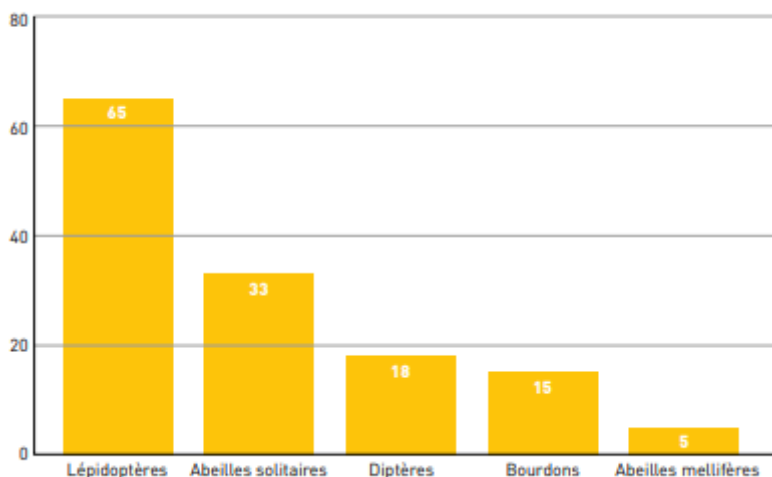
Tests hors de contrôle dans les champs européens

Malgré les risques importants que ces nouveaux pesticides génétiques font peser sur les pollinisateurs, les multinationales de l'agrochimie et de nouvelles firmes spécialisées dans les biotechnologies agricoles ont d'ores et déjà commencé à préparer la mise sur le marché de ces pesticides génétiques en Europe.

Ainsi, dans plusieurs pays d'Europe – dont la France – plusieurs tests en plein champ de pesticides génétiques ont été réalisés, sur des cultures de colza et de pommes de terre notamment.

Afin de s'assurer des conditions favorables d'une mise sur le marché, plusieurs firmes participent actuellement à l'élaboration d'un nouveau schéma d'évaluation du risque dans le cadre d'un appel d'offres européen, visant à développer une procédure plus flexible pour les pesticides considérés comme « à faible risque », catégorie dans laquelle les pesticides ARNi ont été inscrits sans aucune preuve de leur moindre dangerosité.

BOURDONS, ABEILLES, PAPILLONS : QUELS SERAIENT LES POLLINISATEURS LES PLUS IMPACTÉS PAR LES PESTICIDES GÉNÉTIQUES



Résultats de l'étude : nombre d'espèces de pollinisateurs victimes d'effet hors cible

En dépit des risques déjà documentés par la science indépendante, des mises en garde effectuées par plusieurs agences telles que l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) ou l'OCDE sur la nécessité d'évaluer les risques de ces substances, les pesticides ARNi pourraient être utilisés dans les champs européens dans un futur proche.

Face à ces risques et sur la base des résultats de son étude, POLLINIS demande :

- L'exclusion explicite des pesticides ARNi de la définition des produits de biocontrôle, tels que définis dans le règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR) ;
- Une évaluation des risques drastique et rigoureuse des pesticides ARNi par une agence indépendante, et la stricte application du principe de précaution, pour confiner la recherche scientifique aux laboratoires et protéger l'environnement et les pollinisateurs ;
- La suspension immédiate de tous les essais en plein champ pratiqués en Europe, jusqu'à la mise en œuvre de cette évaluation.

<https://www.pollinis.org/publications/nouveau-rapport-les-pollinisateurs-victimes-collaterales-des-pesticides-arni/?akid=22038.807258.xw6ARE&rd=1&t=2>

Des nouvelles de notre combat

*POUR STOPPER L'EXTINCTION
DES ABEILLES ET DES POLLINISATEURS*



STOP EXTINCTION

Nous venons d'obtenir une première *victoire historique* face aux multinationales de l'agrochimie et à l'État français, dans le procès « Justice pour le vivant » que POLLINIS et 4 ONG mènent pour forcer les dirigeants à retirer les pesticides toxiques qui saturent l'environnement et déciment les pollinisateurs :

Jeudi 29 juin, les juges du Tribunal administratif de Paris ont reconnu la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité, après plusieurs décennies d'épandage intensif de produits toxiques pour la biodiversité, et de contamination généralisée de l'eau, des sols et de l'air par leurs résidus. L'étape décisive d'un combat de longue haleine pour empêcher l'industrie des pesticides d'exterminer les insectes essentiels aux écosystèmes, et de détériorer la nature dont dépend la vie humaine, animale et végétale.

Justice pour le vivant. Face au déclin dramatique de près de 80 % des populations d'insectes volants ces 30 dernières années en Europe, et à la disparition dans leur sillage de 60 % des oiseaux des champs, POLLINIS a lancé en 2022 un procès salubre face à l'État français, avec les associations Notre Affaire à Tous, Biodiversité sous nos pieds, ANPER-TOS et l'ASPAS.

Notre but : obliger les dirigeants à réviser les procédures défectueuses d'évaluations de la toxicité des pesticides, qui laissent Bayer-Monsanto, BASF, et tous les immenses producteurs de pesticides, commercialiser des centaines de substances extrêmement nocives pour le vivant ; et obtenir la réévaluation des près de 3 000 pesticides autorisés en France sur la base de nouveaux protocoles mis à jour et drastiquement renforcés.

Car il est ahurissant que les procédures d'homologation des pesticides – dont de nombreuses études scientifiques pointent les failles – soient encore en vigueur au moment où 40 % des espèces d'insectes sont en danger d'extinction !

Jugement historique en faveur de la biodiversité. Après plusieurs mois de bras de fer intensif face à l'État et à Phyteis, à coups d'études scientifiques et de textes de loi, et après près d'un mois de délibération, les juges administratifs ont acté une victoire historique pour le vivant.

Pour la première fois, grâce à votre engagement à nos côtés et à l'action acharnée de votre association, la Justice a reconnu l'État coupable de l'effondrement de la biodiversité, et *établit un lien de responsabilité directe entre les protocoles actuels d'évaluation des risques des pesticides et ce déclin dramatique.*

Une décision salubre qui ordonne à nos institutions de réduire radicalement la consommation de pesticides sur tout le territoire national, conformément aux objectifs des plans Écopyto, et de protéger les eaux souterraines massivement polluées par leurs résidus. Mais cette victoire inédite n'est qu'une première étape pour les abeilles et les pollinisateurs : désormais nous allons tout faire pour obliger l'État à agir !



Julia Thibord, responsable du contentieux juridique à POLLINIS, répond aux questions des journalistes après l'audience du procès « Justice pour le vivant », qui a opposé les avocats de POLLINIS et de ses alliés au lobby français des pesticides Phyteis.



Devant le Tribunal administratif de Paris, POLLINIS et les parties prenantes au procès saluent la décision des juges en faveur des abeilles et de la biodiversité.

Le combat continue. Pour mettre un coup d'arrêt aux pesticides les plus toxiques, et protéger au plus vite les écosystèmes contaminés, nous devons poursuivre la lutte sans attendre. Car contrairement à nos demandes et aux préconisations de la rapporteure publique, le tribunal n'a pas exigé de l'État la révision des méthodes d'évaluation de la toxicité des pesticides.

La raison ? Selon les juges administratifs, il ne peut être établi avec certitude qu'une meilleure évaluation des risques empêcherait la mise sur le marché de nouvelles substances toxiques pour le vivant... Un raisonnement absurde, contre lequel notre équipe prépare déjà tous les recours possibles.

Nous allons attaquer au plus vite cette décision devant la Cour administrative d'appel de Paris, et former un nouveau pourvoi devant le Conseil d'État pour obtenir la mise en œuvre de la réduction des pesticides actée par les juges.

Dans les prochains jours, POLLINIS va interpeller les ministres de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition écologique, pour qu'ils adoptent immédiatement les mesures indispensables à la sauvegarde du vivant qu'appelle la décision de Justice. Et notre équipe va déposer dans les mains des autorités sanitaires toutes les solutions favorables aux insectes pollinisateurs et rapidement déployables, sur lesquelles POLLINIS travaille d'arrache-pied depuis maintenant plus de 10 ans.

Votre soutien est indispensable. Mais pour financer ce combat à venir pour les abeilles et les pollinisateurs, et pour tenir bon face aux puissants lobbys et avocats des firmes, qui ont gros à perdre si leurs lucratifs pesticides tueurs d'abeilles venaient à être retirés du marché, nous allons avoir besoin d'un maximum de soutien.

SVP, faites un don à POLLINIS pour permettre à notre équipe d'aller jusqu'au Conseil d'État pour ne laisser aucune chance aux lobbys, et nous aider à poursuivre la lutte contre les pesticides avec les leviers du droit et de la science. POLLINIS ne peut compter que sur vous pour mener cette lutte vitale pour la protection du vivant et pour une agriculture respectueuse des pollinisateurs :

Ensemble, nous avons toutes les chances de notre côté. Car le constat des juges est on ne peut plus clair : les pesticides massacrent la diversité et la beauté du monde vivant. Et l'État doit dès maintenant s'atteler à enrayer son extinction. Sous peine d'une catastrophe pour les fragiles chaînes alimentaires et les écosystèmes, dont nous dépendons tous.

Un grand merci d'avance pour votre soutien indispensable, qui nous permettra de continuer avec courage et détermination la lutte pour la survie des abeilles et des générations futures.

Bien cordialement,

L'équipe POLLINIS

POLLINIS, 10 rue Saint-Marc, 75002, Paris
+33 1 40 26 40 34 - contact@pollinis.org

Pollinis bilan 2022

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 50 ans, *des centaines de milliers de tonnes de pesticides toxiques* ont été déversées dans la nature, *sacrifiant les abeilles et les pollinisateurs sauvages essentiels*, et avec eux l'incroyable diversité florale qui dépend de leur intervention et l'avenir même de notre sécurité alimentaire – que ces produits étaient pourtant censés assurer ; tout cela, pour le seul bénéfice financier de quelques multinationales devenues extrêmement puissantes et organisées – et qui font désormais la loi dans l'Union européenne et les États qui la composent. Des multinationales face auxquelles nous luttons depuis plus de 10 ans sans relâche, exclusivement grâce au soutien des citoyens, pour *révéler les scandales environnementaux sur lesquels reposent leurs juteux bénéfices*, et pour imposer une indispensable et urgente transition vers un modèle agricole respectueux des pollinisateurs et du vivant, capable de garantir l'indépendance des agriculteurs et notre souveraineté alimentaire.

En France et en Europe, et dans tous les pays du monde qui recourent massivement aux produits toxiques de l'agrochimie, un *effondrement rapide et sans précédent des populations de pollinisateurs et d'insectes en général, d'oiseaux, de petits mammifères, et de l'ensemble de la biodiversité* est en cours (1).

Il y a urgence à stopper ce système mortifère.

Pour nous aujourd'hui, et pour nos enfants et petits-enfants à qui nous nous apprêtons à transmettre un monde silencieux, vidé d'une part essentielle de la diversité et de la beauté qui enchantent l'Humanité depuis des millénaires...

C'est la raison d'être de POLLINIS.

Chacune des actions menées par notre équipe en votre nom, au nom des citoyens qui nous soutiennent, est *animée et motivée par l'impérieuse nécessité de répondre à cette urgence vitale* pour notre avenir à tous – nos mobilisations citoyennes, nos programmes de sauvegarde et de recherche, nos procès pour obtenir par le Droit l'arrêt de ce système fou qui précipite l'ensemble du vivant vers le néant...

Avec l'aide et le soutien des 1,2 millions de citoyens engagés à nos côtés, et grâce aux dons qui financent à 100 % nos actions, nous œuvrons chaque jour vers un but simple, clair, et urgent :

> obtenir le *retrait des pesticides* qui déciment les pollinisateurs et le vivant, s'assurer qu'ils ne soient pas remplacés par d'autres générations de technologies ou produits au moins aussi dangereux ;

> amorcer d'urgence un *changement radical dans la manière de produire notre nourriture* pour permettre aux agriculteurs de se passer de ces poisons dans les années qui viennent, et restaurer rapidement un habitat propice aux pollinisateurs et à la biodiversité.

Chaque année, nous sentons l'étau se resserrer, les lignes se durcir, entre les défenseurs d'intérêts de l'industrie agro-alimentaire et les défenseurs du vivant. Dans les affrontements intenses qui nous opposent à leurs lobbys, nous arrachons les victoires parfois retentissantes, parfois discrètes, mais toutes cruciales *pour enrayer l'extinction des pollinisateurs et de la biodiversité !*

Vous pouvez retrouver l'ensemble des batailles que nous avons menées *en votre nom* en 2022, et toutes les victoires remportées grâce à votre soutien, dans notre dernier rapport d'activité :

<https://8juv9.r.ag.d.sendibm3.com/mk/cl/f/sh/WCPzyXJTZ7IlpxcvN0v7vsSnEovoPDsq/Dqz0vmW3gMN2>

Sans les citoyennes et citoyens engagés à nos côtés, nous ne pourrions pas mener cette fronde indispensable pour une agriculture qui respecte les pollinisateurs et le vivant.

Mille mercis pour votre précieux engagement qui nous a permis, rien qu'en 2022, de :

>> *Lancer un procès historique contre l'État français* pour condamner sa responsabilité dans la mise sur le marché de centaines de pesticides toxiques pour les abeilles et la biodiversité – et obtenir une révision radicale des procédures d'évaluation des risques des pesticides, qui permettent aux multinationales de faire passer leurs tueurs d'abeilles ;

>> *Décrocher une victoire en justice contre les lobbys de l'agrochimie* et leurs réseaux tentaculaires en Europe, en obtenant de la Cour qu'elle oblige la Commission européenne à transmettre 78 documents administratifs dont le contenu pourrait révéler les manigances des multinationales des pesticides pour empêcher l'adoption de protections vitales pour les abeilles et les pollinisateurs ;

>> *Remettre devant le Parlement européen 420 000 signatures citoyennes contre l'autorisation des nouveaux OGM dangereux pour les abeilles en Europe – dont l'unique but est de permettre aux firmes de continuer à tirer profit de l'agriculture industrielle en cas de diminution inévitable de l'usage des pesticides les plus nocifs.*

En 2022, votre engagement et votre mobilisation aux côtés de POLLINIS ont été décisifs pour permettre à notre équipe de s'opposer à l'industrie des pesticides et d'interpeller nos représentants politiques – censés protéger notre santé et notre environnement :

>> Nous avons réussi à *bloquer en urgence l'approbation sans réserve de nouvelles biotechnologies génétiques* que l'industrie veut utiliser dans les champs et la nature en dépit des risques pour les pollinisateurs et les écosystèmes, et nous avons rallié plus de 100 scientifiques derrière un Appel aux dirigeants internationaux, que nous avons présenté lors de la COP15 sur la Biodiversité à Montréal ;

>> Nous avons *apporté les preuves de l'omniprésence de pesticides dans les cheveux des eurodéputés* lors d'une opération spéciale à Bruxelles entièrement financée par les citoyens, et exposé les résultats – 90 % des échantillons contenaient au moins un pesticide (2) – lors d'une conférence de presse au Parlement européen ;

>> Nous avons *dénoncé devant les Tribunaux le dévoiement des forces policières pour surveiller les opposants aux pesticides*, et avons obtenu la reconnaissance de l'illégalité des missions idéologiques de la cellule de renseignement Déméter par le Tribunal administratif de Paris ;

>> Nos actions ont été relayées par des centaines d'articles, dans des titres comme *Socialter, Télérama, Alternatives économique, Ouest France, France Inter, Le Monde, Arte, Reporterre, UFC Que Choisir, Sciences et Avenir, Libération, Environnement magazine, Le Télégramme, France 3, Marianne, France info, RFI...*

C'est aussi grâce à l'aide et à la volonté de milliers de citoyens que POLLINIS peut mener et renforcer des projets de terrain cruciaux pour l'environnement et les pollinisateurs :

>> Nous avons organisé un *événement scientifique* consacré à la protection des pollinisateurs et des abeilles de l'île de Groix, pour mobiliser d'une même voix les citoyens, les chercheurs et les politiques et obtenir un renforcement d'urgence de la protection des précieuses populations d'abeilles noires de Groix ;

>> Notre équipe a lancé deux *nouvelles recherches scientifiques* dans deux parcs nationaux français – le Parc national de forêts et le Parc national de la Vanoise – pour étudier la capacité de survie à l'état sauvage des populations d'abeilles mellifères qui habitent ces espaces naturels, et comprendre comment les protéger efficacement des pesticides et des pratiques agricoles intensives ;

>> Et nous avons édité une *affiche pédagogique* à destination des citoyens, des écoles et de tous les lieux publics souhaitant sensibiliser les particuliers à la beauté et à la diversité des abeilles sauvages, dont plus de 1 000 espèces nichent en France.

Ces projets et actions indispensables pour mieux connaître et protéger la biodiversité, dont les services écosystémiques maintiennent le fragile équilibre du monde, existent grâce aux soutiens des milliers de citoyens qui nous soutiennent ponctuellement ou régulièrement et grâce aux centaines de milliers de citoyennes et citoyens qui se mobilisent pour soutenir nos pétitions, armes indispensables de pression sur les institutions publiques : *c'est pourquoi nous tenons à vous adresser un grand « merci »* pour votre engagement à nos côtés l'année dernière. [...]

Alors que les preuves de l'effondrement catastrophique de la biodiversité s'accumulent (3), que *la quasi-totalité des sols sont contaminés par des résidus de pesticides en France* (4) et que les chercheurs s'alarment de l'extinction des organismes qui les rendent fertiles (5) et que de nouvelles études viennent confirmer le déclin alarmant des pollinisateurs (6), nos responsables politiques et institutionnels préfèrent encore favoriser les intérêts de l'industrie, en *prolongeant illégalement les autorisations de mise sur le marché de pesticides mortifères* (7) ou en ouvrant la porte à de nouveaux OGM potentiellement dangereux pour les pollinisateurs et les écosystèmes (8).

Pour empêcher une poignée de firmes et de dirigeants complaisants de précipiter encore l'effondrement généralisé du vivant, nous n'avons pas d'autre choix que de nous battre de toute notre énergie, et avec la liberté d'action et de parole totale que nous confèrent les citoyens qui financent nos actions en faveur des abeilles et des pollinisateurs.

C'est cette liberté qui nous permet de poursuivre la lutte face aux firmes agrochimiques, pour adopter en France et en Europe des tests de toxicité qui évaluent réellement les effets délétères de leurs produits sur les abeilles et la biodiversité et c'est cette liberté qui nous permet de préparer sans relâche les *combats* à

venir – comme la mise sur le marché d’une nouvelle génération de pesticides issue de technologies de manipulations génétiques, tout aussi destructrice pour les insectes pollinisateurs que les pesticides chimiques.

Personne ne veut vivre dans un monde sans abeilles, sans oiseaux, et sans les services écologiques essentiels que la nature nous rend : c’est la raison de notre engagement collectif à vos côtés, et de notre combat. Et c’est pourquoi nous allons continuer à agir pour obtenir *l’interdiction des pesticides qui tuent la biodiversité*, c’est pourquoi nous allons multiplier les recours contre les responsables du désastre en cours et travailler avec les meilleurs scientifiques et instituts de recherches pour *documenter la contamination historique de notre environnement* par les pesticides, et c’est pourquoi nous allons continuer de mobiliser un maximum de citoyens pour enrayer la *sixième extinction de masse* qui menace notre avenir et celui des générations à venir.

Mais pour y arriver, nous allons avoir besoin de *toute l’aide possible* !

Aussi, nous vous proposons de vous engager dès à présent dans le combat en rejoignant les 22 000 donateurs mobilisés à nos côtés qui nous permettent d’agir au quotidien pour sauvegarder les abeilles et les pollinisateurs sauvages : cliquez ici pour faire un don à l’association.

S’il vous plaît, cliquez ici pour faire un don à POLLINIS :

<https://8juv9.r.ag.d.sendibm3.com/mk/cl/f/sh/WCPzyXJTZ7fg24GiRHM9F6wAfBbAAKjE/hj8OLCIsIpqt>.

[...]

Un grand merci pour votre engagement indéfectible en faveur des abeilles et de la biodiversité.

Bien cordialement,

L’ÉQUIPE POLLINIS

Anses (France) et pesticides

Madame, Monsieur,

C'est une *information capitale* qui aurait dû faire l'effet d'une bombe, et qui est pourtant passée complètement inaperçue.

Lisez attentivement l'email ci-dessous – qui montre comment les autorités sanitaires ont fermé les yeux sur une catastrophe écologique et sanitaire majeure – et rejoignez vite la mobilisation pour forcer nos dirigeants à agir contre ces dangereux tueurs d'abeilles !

Après avoir auditionné des dizaines de responsables politiques, cadres dirigeants de l'ANSES, scientifiques appartenant aux plus grands instituts de recherche français, et journalistes le conseil scientifique de l'ANSES a publié un *rapport explosif* (1) qui montre comment les autorités sanitaires françaises ont tour à tour ignoré, rejeté et méprisé l'alerte d'un groupe d'éminents chercheurs, cancérologues et toxicologues du CNRS, de l'Inserm, et de l'INRAE qui ont dénoncé avec force la toxicité redoutable des pesticides SDHI pour l'environnement, les écosystèmes, et la santé humaine (2) !

En ce moment même, ces fongicides continuent d'être massivement pulvérisés par l'agriculture intensive sur 80 % des terres agricoles (3) plus de 5 ans après que le Professeur Pierre Rustin, chercheur émérite au CNRS, a tiré pour la première fois la sonnette d'alarme sur les risques terrifiants liés à l'utilisation de ces molécules qui *bloquent la respiration cellulaire de l'ensemble du vivant*.

Un déni scandaleux des données scientifiques qui a probablement précipité la mort de millions d'abeilles et de pollinisateurs, et qui pourrait menacer d'ici 5, 10 ou 20 ans, la santé de dizaines de millions de citoyens à travers toute l'Europe !

C'est pourquoi nous devons agir ensemble, et vite.

Il y a quelques jours, POLLINIS a lancé une *mobilisation nationale inédite* pour empêcher les ministres de la Santé, de l'Agriculture, et de la Transition écologique de jouer plus longtemps avec nos vies et notre environnement – pour permettre à l'industrie des pesticides d'écouler ses poisons dans la nature pour encore des années !

Nous leur avons envoyé un premier *message d'alerte* soutenu par plus de 30 000 citoyennes et citoyens engagés et avons mis à leur disposition les données scientifiques irréfutables qui exposent la toxicité des SDHI pour les abeilles, la biodiversité et la santé humaine.

Mais nous avons besoin de vous pour accroître au maximum la pression sur les décideurs.

Vous aussi, portez un message d'alerte aux ministères pour obtenir le retrait immédiat des pesticides SDHI tueurs d'abeilles.

Comment l'ANSES, un organisme public financé par notre argent et chargé de protéger notre santé et celle des écosystèmes, peut-elle *laisser l'industrie agrochimique commercialiser à grande échelle des pesticides SDHI malgré* :

>> Leurs ravages sur les précieuses colonies d'abeilles mellifères, et notamment sur les reines dont ils font chuter la qualité de reproduction et l'espérance de vie (4) ;

>> Leurs effets destructeurs sur les indispensables populations de vers de terre, qu'ils contaminent et déciment à grande échelle (5) ;

>> Leur impact délétère, à une concentration peu élevée, sur le poisson-zèbre – une espèce qui permet aux chercheurs d'anticiper les effets des pesticides chez l'homme – dont il dégrade le développement du cerveau et de la moelle épinière (6).

C'est inimaginable !

Et pourtant, la chronologie des faits parle d'elle-même :

Octobre 2017 : Le Professeur Pierre Rustin, et plusieurs de ses collègues du CNRS, de l'Inserm et de l'INRAE envoient un courrier à l'ANSES : ils ont découvert stupéfaits qu'une classe de pesticides massivement employée par l'agriculture intensive sur les champs d'orges, de blé, ou sur les fruits et légumes du quotidien, attaque indistinctement la respiration cellulaire des tous les organismes vivants, et pas seulement celle des champignons censés être leur cible.

>> Pendant plus de 7 mois, silence radio de l'ANSES : aucune réponse, ni publication de position officielle !

15 avril 2018 : les chercheurs sont obligés de sortir de leur réserve scientifique et dénoncent publiquement l'existence et le mode d'action des SDHI dans une tribune publiée dans le journal Libération (7) – pour obliger l'ANSES à sortir de son mutisme.

>> Acculée, l'agence se résout à réunir un GECU (Groupe d'expertise collective d'urgence) pour étudier l'alerte des chercheurs. Un groupe à la composition pour le moins étonnante : 4 toxicologues ne connaissant rien aux pesticides SDHI, et un « expert » directement lié aux intérêts des producteurs de fongicides (8).

14 juin 2018 : les scientifiques lanceurs d'alerte sont reçus au siège de l'ANSES pour présenter les études qu'ils ont mené sur la toxicité inquiétante des pesticides SDHI pour le vivant. Une réunion, décrite en ces termes par l'un des scientifiques cités dans le rapport :

« Pour moi, c'était assez impressionnant. Je vous le dis tel que je l'ai vécu [...] Certains experts pouffaient ou dénigraient ce que présentait Pierre Rustin. Ils montraient des signes d'énerverment et de colère. À l'issue de cette présentation qui a duré quarante minutes, nous avons commencé à être bombardés de remarques désobligeantes et de dénigrements de toutes les preuves que nous avançons. Cela a été très difficile pour nous tous. On nous envoyait des 'scuds'. Chaque connaissance que nous avançons et inquiétude que nous avons étaient dénigrées de façon assez violente. » (9)

>> Une attitude incompréhensible face au niveau d'expertise de leurs interlocuteurs, et à la gravité des faits rapportés...

15 janvier 2019 : neuf mois plus tard, le GECU remet son rapport. Il reconnaît sans ciller que les autorités sanitaires françaises n'ont pas de données suffisantes ni de recherches sur les SDHI – des pesticides devenus pourtant omniprésents dans notre environnement – et que donc, rien ne justifie une action de l'ANSES.

>> En résumé, circulez, il n'y a rien à voir !

Janvier 2020 : le journal Le Monde publie une tribune de 450 scientifiques et médecins qui déplorent un déni des données scientifiques et appellent les autorités sanitaires à arrêter d'urgence l'utilisation des substances SDHI (10).

>> Un pavé dans la mare, qui ne change pas d'un iota la position de l'ANSES.

Octobre 2020 : face à la pression de plusieurs associations, dont POLLINIS, et de plusieurs centaines de milliers de citoyens engagés à nos côtés, l'ANSES réunit un nouveau consortium de chercheurs français en toxicologie, écotoxicologie, épidémiologie...

>> Objectif : évaluer la toxicité réelle des pesticides SDHI !

Novembre 2022 : le conseil scientifique de l'ANSES publie son rapport d'expertise sur les pesticides SDHI.

>> Une enquête explosive sur la gestion catastrophique de l'alerte par les autorités sanitaires au détriment des abeilles et de la biodiversité – publiée dans la plus grande discrétion sans aucun communiqué de presse, ni mise en avant sur le site de l'agence.

Juin 2023 : Après plus de dix-huit mois de retard, trois démissions d'experts, et un signalement aux déontologues de l'institution, l'ANSES s'apprête à remettre son rapport sur la toxicité des pesticides SDHI (11).

>> Mais ces nouveaux travaux n'ont aucune chance de changer la donne !

Selon certains contributeurs, l'expertise s'est davantage fondée sur les études de l'industrie agrochimique, plutôt que de prendre en compte les données produites par les scientifiques indépendants et a même invisibilisé certains effets délétères des substances SDHI en reléguant au rang d'annexes des contributions qui montraient la toxicité des SDHI pour le rein, le cerveau, le foie, ou encore la thyroïde (12).

Face au *déni des autorités*, qui continuent de laisser le bénéfice du doute aux industriels de l'agrochimie – malgré le désastre écologique en cours et le risque d'une catastrophe sanitaire sans précédent face au *lobbying acharné des firmes*, qui exercent une pression redoutable sur nos décideurs pour maintenir sur le marché leurs substances délétères – qu'importe les sols vides de vie et les écosystèmes à bout de souffle nous avons besoin de vous, et du soutien d'un maximum de citoyennes et citoyens engagés.

Nous ne pouvons pas laisser plus longtemps nos dirigeants :

>> s'asseoir sur leurs responsabilités vis-à-vis de notre santé et des écosystèmes meurtris par l'épandage inconsidéré de pesticides SDHI dans la nature ;

>> fermer les yeux sur les dizaines de publications scientifiques qui justifieraient à elles-seules l'arrêt immédiat des pesticides SDHI !

C'est seulement par la *force du nombre* que nous pourrions mettre nos représentants politiques au pied du mur.

Rejoignez la mobilisation sans attendre pour alerter nos dirigeants, aux côtés des dizaines de milliers de citoyens qui ont déjà rejoint le mouvement :

Alors que des centaines de tonnes de pesticides SDHI continuent d'être déversées dans les champs, et de se répandre partout dans les sols (12), dans notre alimentation (13), et jusque dans l'air que nous respirons il est *urgent* que nos dirigeants se saisissent de ce scandale écologique et sanitaire et prennent en compte les données des scientifiques indépendants de l'agrochimie que nous mettons à leur disposition.

Mais nous ne pourrions y parvenir qu'avec votre aide, précieuse et indispensable.

Grâce à la mobilisation de centaines de milliers de citoyens supplémentaires, nous voulons *sortir les responsables politiques de leur long déni*.

Et nous voulons les obliger à défendre l'intérêt général et la santé des citoyens, plutôt que les intérêts financiers des lobbys de l'agroindustrie.

Alors s'il vous plaît, aidez POLLINIS à faire exploser les compteurs de notre message d'alerte adressé aux dirigeants pour porter un coup majeur et définitif aux pesticides SDHI :

Nous devons absolument mener ce bras de fer face aux agrochimistes et aux représentants politiques qui font encourir un danger colossal à la biodiversité et à l'ensemble de la population !

Avec espoir et détermination.

L'équipe POLLINIS

Références

1. Joly, P.B., Dargemont, C., Béhar, F., Bonmatin, J.M., Desquilbet, M., Ducrot, C., Kaufmann, A., Lagrange, E. (2022). La crédibilité de l'expertise scientifique. Enjeux et recommandations – Rapport du Groupe de travail du Conseil scientifique de l'Anses, Anses, 134 p.
2. POLLINIS, Les preuves s'accumulent sur les effets néfastes des fongicides SDHI, 1 mars 2022.
3. Consulté le 28 août 2023 : <http://endsdhi.com>
4. Maxime Pineaux, Stéphane Grateau, Tiffany Lirand, Pierrick Aupinel, Freddie-Jeanne Richard, Honeybee queen exposure to a widely used fungicide disrupts reproduction and colony dynamic, *Environmental Pollution*, Volume 322, 2023.
5. Paule Bénit, Sylvie Bortoli, Laurence Huc, Manuel Schiff, Anne-Paule Gimenez-Roqueplo, Malgorzata Rak, Pierre Gressens, Judith Favier, Pierre Rustin, A new threat identified in the use of SDHIs pesticides targeting the mitochondrial succinate dehydrogenase enzyme, *bioRxiv*, 2018.
6. Alexandre Brenet, Rahma Hassan-Abdi, Nadia Soussi-Yanicostas, Bixafen, A succinate dehydrogenase inhibitor fungicide, causes microcephaly and motor neuron axon defects during development, *Chemosphere*, Volume 265, 2021.
7. Libération, Alerte scientifique sur les fongicides, 15 avril 2018.
8. Reporterre, Fabrice Nicolino : « L'Agence nationale de sécurité sanitaire fait partie du lobby des pesticides », 10 septembre 2019.
9. Joly, P.B. (2022), *Op. cit.* p. 86.
10. Le Monde, Pesticides SDHI : 450 scientifiques appellent à appliquer le principe de précaution au plus vite, 21 janvier 2020.
11. Le Monde, Fongicides : l'expertise de l'Anses minée par la discorde, 15 juin 2023.
12. *Idem*.
13. Pelosi, C. *et al.* Residues of currently used pesticides in soils and earthworms: A silent threat? *Agriculture, Ecosystems and Environment* 305, 107167 (2021).
14. Slowik-Borowiec, M., Szyrka, E., Rupa, J., Podbielska, M. & Matyaszek, A. Occurrence of pesticide residues in fruiting vegetables from production farms in south-eastern region of Poland. *Roczniki Panstwowego Zakladu Higieny* 67, 359–365 (2016).



Généralions Futures et ses avocats contribuent à la condamnation d'un trafiquant de produits à base de glyphosate !

Rappel des faits.

Début 2023, Généralions Futures a été alertée d'un potentiel trafic de produits à base de glyphosate, effectué par un individu, à destination de particuliers. Pour rappel, *l'utilisation de pesticides par des particuliers est interdite* depuis la loi Labbé de 2019. L'individu a été mis en examen pour revente de produits à hauteur de 170 000€ (environ 9 000 litres de produits). *Notre association s'est portée partie civile dans cette affaire pour faire cesser ces faits très graves* : si les pesticides sont interdits à la vente pour les particuliers, c'est parce qu'ils sont nocifs pour la santé et l'environnement. Par la voix de ses avocats, Généralions Futures a été partie prenante de l'audience, qui s'est tenue le 23 mai dernier.

Un jugement exemplaire en première instance.

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné le trafiquant à :

- 12 mois d'emprisonnement avec mandat d'arrêt (ce dernier est retourné en Thaïlande avant la tenue de son procès).
- 10 000€ d'amende.
- Confiscation des sommes saisies (environ 22 894€).
- Interdiction de gérer une société pendant 5 ans.

Généralions Futures salue cette décision qui doit faire date et montrer à tous les trafiquants qui pensent pouvoir vendre en toute impunité des pesticides dangereux pour la santé et l'environnement, qu'ils ne peuvent pas échapper à la justice.

730 tonnes de pesticides se retrouvent chaque année dans nos rivières

730 tonnes – soit 730 000 kilos – de pesticides finissent chaque année dans nos cours d'eau à travers le globe. C'est l'un des résultats inquiétants d'une étude parue le 12 juillet dans la revue *Nature*. Cette analyse mondiale – la première de cette ampleur – révèle que les phytosanitaires, loin de rester sur les plantes, « se déplacent très loin, s'infiltrant dans les aquifères, les rivières, les océans et les sols ».

Environ 3 millions de tonnes de pesticides agricoles sont utilisées chaque année dans le monde, « mais on sait peu de choses sur les lieux et les environnements dans lesquels ces produits chimiques aboutissent après leur application initiale », ont précisé les chercheurs de l'université de Sydney (Australie), à l'origine de cette étude. L'objectif était donc de suivre le cheminement de ces molécules toxiques dans l'environnement.

Les scientifiques se sont concentrés sur 92 substances actives de pesticides agricoles les plus utilisées. Sur les 940 000 tonnes de produits examinées, « 82 % sont dégradés biologiquement, 10 % restent sous forme de résidus dans le sol et 7,2 % sont lessivés », et se retrouvent dans les aquifères. Dans les cours d'eau, très peu sont dégradés : les chercheurs ont observé une pollution au-delà des niveaux de sécurité (fixées à 0,1 microgramme par litre et par substance) sur plus de 13 000 km de rivière. À l'arrivée, 710 tonnes se déversent tous les ans dans les océans.

« Sur le papier, un taux de lessivage de 0,1 % dans les cours d'eau douce ne semble pas énorme, a précisé l'un des auteurs, Federico Maggi, dans un communiqué. Mais il suffit d'une quantité infime de pesticides pour avoir un impact négatif sur l'environnement. »

Les chercheurs se sont également montrés prudents : il est fort probable que les quantités données soient « sous-estimées ». Certains pesticides désormais interdits n'ont pas été tracés, alors qu'ils peuvent persister longtemps dans l'environnement. Les scientifiques n'ont pas non plus analysé les pesticides utilisés en aquaculture ou dans les jardins privés et les espaces verts.

Dernier point, et non des moindres, l'étude a montré qu'environ 80 % des pesticides appliqués se dégradent en molécules filles. Or ces sous-produits « peuvent persister dans l'environnement pendant une longue période et être tout aussi nocives que la molécule mère ou le pesticide appliqué, a indiqué le professeur Maggi. Le glyphosate en est un exemple. Bien qu'il soit hautement dégradable, il se décompose en une molécule connue sous le nom d'Ampa qui est à la fois très persistante et toxique ». Une pollution insuffisamment étudiée et prise en compte.

REPORTERRE, 17 juillet 2023

Tony Parker, le ski et le Vercors : la folie des grandeurs immobilières

Au cœur du parc naturel du Vercors, d'ambitieux projets immobiliers portés par la société du basketteur Tony Parker soulèvent les oppositions d'un collectif d'habitants. Une lutte locale qui témoigne d'un défi global sur l'avenir de nos montagnes.



Des tas de copeaux de bois s'amassent, ici ou là, à flanc de montagne. De loin, on pourrait les confondre avec des rochers gris. Mais il s'agit d'un vaste terrain vague, complètement défriché. Plus un arbre. Plus la moindre souche. Quelques fleurs sauvages ont temporairement repris le dessus, par endroits, sur le sol caillouteux. Sur les pentes et crêtes environnantes s'élèvent les remontées mécaniques de Corrençon-en-Vercors. Le terrain vague doit bientôt laisser place à un vaste projet immobilier, « le Hameau des Arolles », 600 lits et 117 places de parking.

Le projet est porté par la Société d'équipement Villard-de-Lans et Corrençon (SEVLC), regroupant une vingtaine de remontées mécaniques et gérant la cinquantaine de pistes du domaine skiable. L'actionnaire majoritaire, depuis 2019, n'est autre que la société Infinity Nine Mountain, appartenant à... Tony Parker, basketteur français et star de la NBA (National Basketball Association, la ligue de basket états-unienne). « C'est aberrant », souffle Michel*, un randonneur, en sortant des bâtons de randonnée du coffre de sa voiture [1]. Au cœur du massif, ils et elles sont nombreux à partager ce point de vue.



Le futur « hameau » de Tony Parker. Ce terrain, en bas des téléskis, doit bientôt laisser place au « Hameau des Arolles », une résidence de 600 lits avec 117 places de parking, un vaste projet immobilier porté par la société de Tony Parker à Corrençon-en-Vercors. ©Valentina Camu

« Il faut arrêter cette fuite en avant. Tous les dix ans, des promoteurs viennent nous présenter un projet pour "sauver le Vercors"... Mais on n'a pas besoin de ça ! », soupire Loïs Habert depuis la terrasse de la résidence hôtelière qu'il possède. Construite en bois et dédiée au sport outdoor, celle-ci s'élève sur les hauteurs de Corrençon. L'homme, ancien biathlète, est devenu président de Vercors Citoyens, une association née l'été dernier qui regroupe 800 adhérents. Elle est en première ligne pour s'opposer à la bétonisation et aux projets immobiliers comme celui porté par Tony Parker.

« Le ski se compte en millions, l'immobilier en milliards »

L'appétit insatiable des promoteurs, à l'heure où le climat se dérègle et que la neige vient à manquer, est familier à ce sportif et entrepreneur. Ici, *« on dit souvent que le ski se compte en millions, l'immobilier en milliards... », médite-t-il. On va gratter tous les terrains, et nos montagnes ne ressemblent plus à rien. C'est un conflit d'usage. Pour eux, c'est un gagne-pain ; pour nous, un crève-cœur. »*



« Il faut arrêter cette fuite en avant ».

« Tous les dix ans, des promoteurs viennent nous présenter un projet pour "sauver le Vercors". On n'a pas besoin de ça ! » Loïs Habert, président de Vercors Citoyen, opposé au projet immobilier de Tony Parker. ©Valentina Camu

Une poignée de kilomètres en contrebas, la commune voisine, Villard-de-Lans, est également concernée par un projet immobilier porté par la SEVLC. Plus ambitieux encore. C'est l'Ananda Resort : une résidence quatre étoiles de 900 lits, des commerces, un parking souterrain de 600 places... Le tout pour une surface de 21 300 m². Là encore, en plein parc naturel régional du Vercors, à quelques kilomètres de la réserve naturelle des Hauts-Plateaux.

Dans le document réalisé par les promoteurs de l'Ananda Resort, et transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale, il est écrit noir sur blanc : *« Le ski pourra potentiellement continuer d'être pratiqué grâce à l'enneigement artificiel, mais les stations devront défendre la forte consommation d'eau et d'énergie (surtout en période de pénurie d'eau). »* Le niveau d'enneigement naturel ne cesse de diminuer dans le massif. Le nombre de jours où il neige a quasiment été divisé par deux entre la période 2012-2017 et 2018-2023 (passant en moyenne de 18 jours à 10 jours) [2]

En 2022, le ski alpin représentait encore 80 % du chiffre d'affaires de la SEVLC. L'Ananda Resort veut offrir *« un accès aisé et plaisant à la montagne, en toute saison, au-delà des activités de ski ou d'été »*, défend Marie-Sophie Obama, présidente déléguée de Infinity Nine Mountain, interrogée par *basta !*.



« On rend service à Tony Parker ».

« *En fait, on rend service à Tony Parker : on l'alerte sur le fait que le projet n'est pas viable.* » Jean-Yves Bodin, habitant de Villard-de-Lans depuis 20 ans et membre de Vercors Citoyens. ©Valentina Camu

Il s'agit quand même de « rajouter 1 500 personnes sur les pistes », recadre Jean-Yves Bodin, habitant de Villard depuis vingt ans et salarié dans l'énergie. Nous le rencontrons sur le site du futur chantier de l'Ananda Resort. « *Il n'y a pas d'anticipation concrète de l'évolution des usages de la montagne. En fait, on rend service à Tony Parker : on l'alerte sur le fait que le projet n'est pas viable... Dans 30 ans, le résultat de son projet immobilier sera le même que ça* », conclut-il en désignant du menton un ensemble d'immeubles en décrépitude derrière lui.

Un vestige des années 1970

Ces immeubles se voient de loin. Dans les derniers virages de la route qui y grimpe, une tour d'une quinzaine d'étages accroche le regard. De toute sa verticale, elle déchire les montagnes douces du Vercors. Cet ensemble immobilier, c'est « Côte 2000 ». Un vestige de la folie du ski des années 1970. Aujourd'hui, la plupart des centaines de logements sont vides à l'année. « *C'était une autre époque... Mais les arguments avancés alors étaient les mêmes qu'aujourd'hui. L'idée que "c'est nécessaire pour la croissance"...*, dit Tatiana, membre active de Vercors Citoyens. *Comment peut-on nous garantir que l'on n'est pas en train de reproduire la même chose ?* » se demande-t-elle.

On déambule entre des commerces aux façades vieilles, la plupart fermés hors saison touristique. La galerie de boutiques abandonnées a des airs de ville fantôme. « *Ça fait des décennies que c'est comme ça* », soupire, lasse, la responsable de la seule boulangerie de la station. Avec son mari, elle vit au-dessus, dans un appartement, depuis 45 ans. Pour elle, l'Ananda Resort est « *une bonne nouvelle. De toute façon si on ne fait rien, ça va couler. Cette station est vieillissante* ».

Les promoteurs de l'Ananda Resort sont encore en attente d'un échange de terrain avec la commune. Dans leur viseur : un immense parking, surface plane et bétonnée, accolée aux remontées mécaniques et aux immeubles. Ce parking appartient, pour l'heure, à la collectivité. Plusieurs centaines de mètres en contrebas se trouve un immense champ, en pente raide et herbeuse. Ce terrain-là appartient à la SEVLC.

La mairie de Villard-de-Lans a d'ores et déjà proposé un échange pour que l'Ananda Resort puisse se construire sur le parking. « *Nous y sommes très favorables. Cela nous semble très pertinent de réaliser le projet sur une zone déjà urbanisée et artificialisée* », soutient Marie-Sophie Obama. L'argument écologique est de mise. La mairie met elle aussi en avant la loi Zéro artificialisation nette, en vigueur depuis cet été. Cette loi vise à limiter la bétonisation des sols. « *Mais ces terrains n'ont pas du tout la même valeur commerciale* », réagit Francis Peltier, chirurgien-dentiste à la retraite, engagé à Vercors Citoyens. Perplexe, il comprend mal pourquoi la mairie « *lèse ainsi les finances de la commune* ».



« Si on ne fait rien, cette station va couler ».

Le projet immobilier est « *une bonne nouvelle* » pour la responsable de la seule boulangerie de la station qui habite sur place depuis 45 ans. « *De toute façon si on ne fait rien, ça va couler. Cette station est vieillissante.* » ©Valentina Camu

Des projets à 98 et 60 millions d'euros

« *Nous on dit juste : il y a peut-être une autre voix à entendre* », martèle Tom Wallis, le débit rapide et l'enthousiasme contagieux. Cet entrepreneur a fait partie, un temps, des investisseurs privés partenaires de la société de Tony Parker. Avant de claquer la porte par désaccord, et de revendre ses parts début 2022.



Une autre voix à entendre.

Le ski alpin « *a sauvé tout le monde pendant 60 ans, subventionné à fond avec le plan neige. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, les montagnes françaises sont en galère. Ce n'est pas triste : il faut juste que l'on s'adapte* ». Tom Wallis, entrepreneur, figurait parmi les investisseurs partenaires de la société de Tony Parker. Il a décidé de quitter le projet. ©Valentina Camu

Aujourd'hui, il se consacre à son auberge dans la forêt, sur les hauteurs de Corrençon. Un lieu touristique modeste, mais qui fonctionne bien et prouve « *que l'on peut faire autrement* ». Il cite le café qui vient d'ouvrir dans le village et les nouvelles activités plus respectueuses de l'environnement. Le ski alpin « *a sauvé tout le*

monde pendant 60 ans, subventionné à fond avec le plan neige. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, les montagnes françaises sont en galère. Mais ce n'est pas triste : il faut juste que l'on s'adapte », soutient-il.

Sauf que changer de logiciel n'a rien d'évident pour nombre d'habitants et d'élus qui s'accrochent à la belle époque du ski. Encore moins pour les promoteurs, qui y voient encore une rentabilité à court terme. Sur Villard-de-Lans, le projet coûte 98 millions d'euros. Personne ne sait exactement quelle est la société foncière qui investira aux côtés de la SEVLC, propriétaire des terrains. Cette société est « constituée d'un investisseur national », indique Marie-Sophie Obama, sans plus de précision. La SEVLC et INM garderont un « rôle de coordination ». La même opacité prévaut du côté de Corrençon-sur-Vercors, où le projet est estimé à 60 millions d'euros.

On sait seulement que le gestionnaire des deux projets immobiliers est le même : CGH, spécialisé dans les résidences haut de gamme. Pour l'heure, les permis de construire n'ont de toute façon pas été déposés. À Corrençon, le projet est pour le moment suspendu à un conflit sur le délai de vente opposant les investisseurs au propriétaire privé du terrain vague. À Villard, la SEVLC attend une autorisation préfectorale pour avoir le statut d'« unité touristique nouvelle structurante », nécessaire avant de lancer le chantier.

Gaz à effet de serre, CO², espèces protégées

En attendant, une évaluation environnementale du projet Ananda Resort, menée par la mission régionale d'autorité environnementale, a été rendue publique en mai 2023. Dix espèces d'oiseaux protégés ont été identifiées aux alentours. Idem pour le chevreuil, le renard roux, le lézard vert et le lézard des murailles, également protégés. À une centaine de mètres se trouve aussi une zone humide à enjeu « fort ».

Surtout, l'autorité régionale demande aux porteurs de « revoir le niveau d'incidences du projet sur les émissions de gaz à effet de serre », estimant que le dossier déposé est « incomplet » et trop imprécis sur cet enjeu. Entre autres, le trafic routier sera fortement impacté : une seule route dessert Villard-de-Lans depuis Grenoble. D'ordinaire déjà, des bouchons s'y forment lors des périodes touristiques.



Vestige de la folie du ski.

Côte 2000, à Villard-de-Lans, est le vestige de la folie du ski des années 1970. Une bonne partie des logements sont vides et les magasins fermés pendant une grande partie de l'année. ©Valentina Camu

« Ce projet est mal ficelé, inutile. Et il arrive dans une période qui ne correspond pas à la réalité : on doit diminuer le gaz à effet de serre, la production de CO², s'indigne Francis Peltier. Qu'est-ce que ça va apporter à 95 % des habitants d'ici ? »

« La prise en compte de l'objectif de neutralité carbone doit être davantage traduite dans les mesures éviter/réduire/compenser (ERC) liées à l'aménagement du site », conclut l'autorité régionale. À ce stade, ces mesures sont jugées « insuffisantes ». L'administration invite aussi à prendre mieux en considération les impacts décuplés par le projet voisin de Corrençon.

En réaction, la mairie de Villard-de-Lans, qui se déclare « sensible à ces recommandations », promet de « suivre ces directives » en reconsidérant certains aspects du projet. Elle n'a pas répondu, pour l'heure, à nos demandes d'interview. Marie-Sophie Obama prend acte, elle aussi, des recommandations qu'elle dit « pertinentes ». Elle affirme qu'une fois la réponse de la préfecture accordée, Infinity Nine Mountain « travaillera à un projet finalisé pour Ananda Resort qui donnera lieu au dépôt d'un permis de construire ».

Ressources en eau : d'autres communes concernées

Autre enjeu, et pas des moindres : la ressource en eau. Un massif calcaire comme le Vercors « fonctionne comme une passoire. Il n'existe pas de nappes phréatiques profondes », décrit la commission qui travaille sur le sujet au sein de Vercors Citoyens. Les pièges naturels tels que les lapiaz, des rainures creusées par les eaux, fissures ou glacières souterraines, permettent d'emprisonner la neige.

En printemps et en été, ces pièges fonctionnent comme des réserves, s'ajoutant aux pluies pour grossir les flux d'eau souterrains en transit, captés par les habitants. Or, « l'aménagement des pistes de loisir et les terrassements détruisent ces nombreux pièges naturels, souligne la commission. Alors qu'à l'opposé, plus le paysage calcaire est piégeux et plus nous sommes résilients en période de sécheresse. » Un enjeu loin d'être négligeable dans le cadre du réchauffement climatique.

Enfin, il y a le traitement des eaux usées. « La station de traitement des eaux usées et les réseaux d'assainissement de Villard-de-Lans apparaissent sous-dimensionnés », remarque l'évaluation environnementale. Ces problématiques dépassent donc les seules communes concernées. « Nous devons déclencher une action intercommunale, les problèmes de l'eau, de l'assainissement, du trafic routier vont concerner tout le territoire », relevait Christophe Cabrol, conseiller municipal de la commune voisine Autrans-Méaudre, auprès de Reporterre l'été dernier.

Un contre-projet citoyen

Du côté de Corrençon, Vercors Citoyens a imaginé un contre-projet : le Hameau des Possibles. Il prévoit des habitations aux surfaces plus modestes, des services partagés (salle de jeux, potagers intergénérationnels, buanderie, bibliothèque), des espaces de santé... L'idée est de répondre au besoin de logement des habitants de la région et des saisonniers. Un besoin de plus en plus criant, entravé par la course des promoteurs immobiliers dédiés au tourisme.

Pour l'heure, le dialogue avec l'équipe municipale est rompu. Invités à la dernière réunion publique de l'association fin juin, les élus ne s'y sont pas présentés. En premier lieu le maire, Thomas Guillet, qui possède un magasin de location de matériel de ski sur la commune. « On nous dit : vous n'êtes ni des élus ni des porteurs de projets. En tant que citoyens, notre statut d'interlocuteurs n'est pas reconnu », regrette Loïs Habert. Contactée, l'équipe municipale ne nous a pas répondu non plus. « Ce n'est pas que l'on n'a pas confiance dans nos élus, poursuit Loïs Habert. C'est qu'on a envie de comprendre leurs choix stratégiques, et d'y participer. » En portant « un autre récit pour le Vercors », défend-il.

« Moi, je fais ça pour que mon fils ne me dise pas : vous êtes cons d'avoir fait ça, le dernier projet moche comme ça », lâche l'entrepreneur Tom Wallis. Mais cet engagement lui coûte. À Corrençon, où il vit depuis son adolescence, les 300 habitants se connaissent tous. Il décrit – comme d'autres - des pressions, des chantages, qui ne s'exercent qu'à l'oral. Et à un niveau plus intime, des incompréhensions amicales, menant à des ruptures. « Même si j'y perds la moitié de mes potes, je veux pouvoir dire à mon fils : je me suis battu pour autre chose. »

Maïa COURTOIS (basta !), 5 septembre 2023

Photo de une : Sur la route qui monte vers Villard-de-Lans, on aperçoit Côte 2000, la résidence vestige de la folie du ski des années 1970/©Valentina Camu

Notes

[1] Les prénoms suivis d'un astérisque ont été changés.

[2] Selon les données de Snow report / Ski info.

L'Ultra-trail du Mont-Blanc asphyxie la vallée de Chamonix



Le rendez-vous mondial du trail, l'UTMB Mont-Blanc, se tient à Chamonix. Dans la vallée, déjà asphyxiée par le tourisme de masse, on s'élève contre cette « course au pognon ». Certains coureurs s'indignent eux aussi.

Chamonix (Haute-Savoie), reportage

Des tonnelles se dressent en centre-ville, des banderoles à l'effigie de marques de sport flottent dans la vallée et des maillots floqués « UTMB » habillent de nombreux badauds. Chamonix accueille la vingtième édition de l'Ultra-trail du Mont-Blanc jusqu'au 3 septembre [1]. Un événement titanesque qui rassemble plus de 100 000 personnes dont environ 10 000 coureurs et 20 000 accompagnants.

L'événement débute lundi 28 août avec huit courses étalées sur la semaine mais l'épreuve reine, l'UTMB 100M, s'élancera le 1^{er} septembre depuis Chamonix. 171 kilomètres, 10 000 mètres de dénivelé positifs, un tour du Mont-Blanc avec trois pays traversés et des points de vue à couper le souffle. Les quelque 2 300 coureurs tirés au sort ou sélectionnés pour cette course réalisent un rêve. « C'est le trail le plus important du monde et le plus médiatisé. C'est là qu'il faut être performant », dit Andy Symonds, un coureur anglais qui est arrivé onzième de l'UTMB l'an passé. « C'est une course emblématique », confirme le coureur français Xavier Thévenard qui a remporté trois fois l'UTMB, « les glaciers, la diversité des paysages, le Mont-Blanc, tout est incroyable ».

« Nous ne sommes pas des partisans de la décroissance »

Cette renommée vaut à l'UTMB le statut de finale mondiale du *trail* avec 118 nationalités représentées. Des coureurs et des spectateurs du monde entier se bousculent pour venir dans la vallée de Chamonix durant l'événement impliquant de nombreux déplacements. En 2019, l'organisation de la course avait mandaté WWF pour réaliser un bilan carbone de la semaine. En prenant en compte uniquement les coureurs et leurs accompagnants, WWF a estimé que l'empreinte carbone s'élevait à 11 610 tonnes équivalent CO₂ pour l'édition 2019. Un chiffre catastrophique, principalement dû aux déplacements en avion et qui équivalent au bilan d'un Grand Prix de Formule 1.

« Il faut réfléchir à des solutions », estime le champion Xavier Thévenard, « on pourrait imaginer un UTMB tous les quatre ans par exemple, ou favoriser les coureurs qui viennent avec des moyens de transport doux et décarbonés ». Élu d'opposition à la mairie des Houches, une commune voisine de Chamonix, Stéphane Lagarde partage cet avis : « On devrait surtout revenir à une taille d'événement raisonnable, comme c'était le cas durant les premières années. »

Ancien directeur de la course automobile des 24 heures du Mans et désormais à la tête de l'UTMB Group, Frédéric Lénart n'envisage pas une telle possibilité. « *Nous ne sommes pas des partisans de la décroissance* », déclare-t-il à Reporterre.



Xavier Thévenard (ici en 2013) : « On pourrait imaginer un UTMB tous les quatre ans par exemple, ou favoriser les coureurs qui viennent avec des moyens de transport doux et décarbonés » *Wikimedia / CC BY-SA 3.0 / ESM*

La décroissance n'est en effet pas à l'ordre du jour pour l'entreprise qui n'a cessé de se développer au fil des années. En 2021, l'UTMB Group a choisi de s'associer avec l'entreprise américaine IronMan, référence dans l'événementiel sportif, pour créer un circuit mondial du trail. Deux ans plus tard, ce sont trente-six courses qui sont organisées à travers le monde avec le programme « *UTMB World Series* ». La petite organisation chamoniarde a bien grandi depuis vingt ans avec un chiffre d'affaires qui atteint désormais 14 millions d'euros. L'évènement phare – l'Ultra-trail du Mont-Blanc qui s'élancera le 1^{er} septembre – a aussi changé de dimension ces dernières années. En dix ans, « le super bowl du trail » comme il est parfois surnommé, est passé de quatre à huit courses, de quatre jours de compétition à une semaine, de 5 000 à 10 000 coureurs.

Ce développement engorge un territoire déjà marqué par une saison estivale extrêmement dense. « *C'est un enfer d'être dans la vallée durant la semaine de l'UTMB* », dit Marie [2] à Reporterre. « *Depuis trois ans, je fais en sorte de quitter le territoire avec ma famille. Entre les bouchons, la saturation des parkings, des rues et des supermarchés, c'est devenu tout simplement invivable* », déclare la chamoniarde qui habite à côté de la place Mont-Blanc, épice de l'évènement.

« C'est devenu une course au pognon »

Pour Timothée Mottin, président de Boutch à boutch, une association chamoniarde qui promeut les initiatives citoyennes, « *il y a un rejet global de cet évènement dans la vallée. On est déjà en proie au sur-tourisme et le territoire n'a clairement pas les moyens d'accueillir autant de monde* », déclare-t-il à Reporterre. « *C'était un évènement familial quand cela a commencé en 2003* », poursuit Timothée, qui a grandi dans la vallée. « *J'étais bénévole pour le balisage des sentiers comme de nombreux amis à moi. Et puis il y a eu toute cette marchandisation autour du trail, la multiplication des courses et un développement sans limites de l'évènement, c'est devenu une course au pognon.* » Durant une semaine, la ville vit pour cette course, qu'elle le veuille ou non. Routes barrées, écrans géants dans le centre-ville, village de marques, publicités, animations... « *Il ne reste aucun endroit de libre à Chamonix, l'UTMB accapare la ville* », soupire Timothée Mottin, « *tous les espaces sont occupés par la course et les marques de sports* ». Vice-président de l'association de protection des territoires de montagne Mountain Wilderness, Frédi Meignan dit de son côté qu'il faut « *stopper cette course au gigantisme. Ces grandes manifestations sont inadaptées à nos territoires de montagne* ».



« Il y a eu toute cette marchandisation autour du trail, la multiplication des courses et un développement sans limites de l'évènement », regrette un habitant. © Justin Carrette / Reporterre

Pour justifier l'expansion, les organisateurs prétendent contribuer largement à la vie économique de la vallée. En 2022, l'UTMB Mont-Blanc aurait permis de générer 23 millions d'euros de dépenses sur le territoire. « Est-on capable de sacrifier notre vallée pour des retombées économiques ? » s'interroge l'élus des Houches Stéphane Lagarde.

Une mobilisation des coureurs

Cette année, l'Ultra-trail du Mont-Blanc a également fait le choix d'un nouveau nom, le « Dacia UTMB Mont-Blanc » en l'honneur de son partenariat avec le constructeur automobile. Un parrain qui fait réagir, notamment le traileur Damian Hall qui a participé quatre fois à la course, terminant notamment cinquième en 2018. « L'UTMB prétend célébrer la nature et la durabilité, et pourtant elle s'est alliée à l'une des industries les plus polluantes de la planète. »

Le coureur britannique a lancé une pétition en ligne avec son association The Green Runners pour demander à l'UTMB de prendre ses distances avec Dacia et a déclaré ne plus vouloir participer à cette course tant que le partenariat perdurera. « Nous avons tous vu les scènes horribles qui se sont déroulées sur la planète cet été : incendies au Canada et en Grèce, inondations catastrophiques. La situation mondiale est plus qu'urgente et les combustibles fossiles sont le problème », dit-il à Reporterre pour justifier son choix de boycotter l'UTMB. D'autres, comme le coureur anglais Andy Symonds, craignent que ce type de partenariat se multiplie à l'avenir. « À ce rythme, on va bientôt porter des dossards TotalEnergies ou Ineos, comme au cyclisme. Il faut se mobiliser dès maintenant. »



L'Ultra-trail du Mont-Blanc a fait le choix d'un nouveau nom, le « Dacia UTMB Mont-Blanc » en l'honneur de son partenariat avec le constructeur automobile. © Justin Carrette / Reporterre

Notes

[1] Un trail est une compétition pédestre ouverte à tous, dans un environnement naturel (montagne, désert, forêt, plaine...) avec le minimum possible de routes cimentées ou goudronnées (qui ne devraient pas excéder 20% de la distance totale) ; définition par www2.ultra-trail.com. / [2] Le prénom a été modifié.

Fonte de la Mer de glace : « Chamonix désinforme les touristes »



Alors que la Mer de glace, l'un des plus grands glaciers d'Europe, fond inexorablement, un chercheur dénonce dans cette tribune les explications tronquées affichées pour les touristes. Exit, la responsabilité humaine dans le dérèglement !

Nathanaël Wallenhorst est docteur en Sciences de l'environnement, science politique et sciences de l'éducation, professeur à la faculté d'Éducation de l'Université catholique de l'Ouest dont il est le doyen. Il a récemment publié Qui sauvera la planète ? (éd. Actes sud).

J'ai fait du tourisme (de masse) cet été, à Chamonix dans les Alpes. Comme le font plusieurs centaines de milliers de personnes par an, je suis monté dans un petit train rouge à crémaillère et je suis allé voir la Mer de glace, le plus grand glacier français.

Si la descente des 500 marches permettant de rejoindre la langue terminale du glacier permet de prendre conscience de sa fonte et son accélération, aucune explication causale n'est indiquée. Lorsqu'on va au glaciarium, il est possible de relever plusieurs approximations géologiques. En plus de la confusion entre ère, période et époque, on peut lire sur un panneau : « *Si les conditions climatiques restent défavorables (plus de fonte ou/et moins de neige) durant les deux siècles à venir, la Mer de glace reculera de quatre à cinq kilomètres, elle se rapprochera de son état minimum d'avant la dernière glaciation il y a 125 000 ans. La vallée de la Mer de Glace sera dépourvue de glace et revégétalisée.* »

Une étude scientifique a montré que la rapidité de la fonte est bien supérieure : dans un scénario optimiste au sein duquel le dérèglement bioclimatique serait contenu, le recul serait de 7,2 kilomètres dans moins de quatre-vingts ans et dans un scénario plus pessimiste avec une poursuite de l'émission de gaz à effet de serre de nature anthropique, c'est toute la Mer de glace qui aura disparu d'ici soixante-dix ans.

Ensuite, il est frappant de constater qu'à aucun moment de l'expérience, il n'est fait mention du rôle des glaciers dans la préservation des conditions bioclimatiques favorables à la vie humaine en société (fonction de stabilisation climatique ; effet albédo ; stockage d'eau sous forme de glace dont la fonte assure 70 % de l'eau douce dans le monde – celle-là même qui est nécessaire à la vie humaine).



Le glaciorium est une attraction touristique de plus qui participe du changement bioclimatique. © *Lansard Gilles / Hemis via AFP*

Surtout, sur le seul panneau où nous pouvons lire quelque chose concernant la fonte du glacier, nous comprenons que cela est complètement indépendant des activités humaines, la taille de langue de la Mer de glace étant aujourd'hui équivalente à celle du Moyen Âge, avant le petit âge glaciaire. Les informations climatiques se poursuivent : « *Dans 30 000 ans, une nouvelle ère glaciaire ? En observant le climat de ces 400 000 dernières années, où alternent périodes glaciaires et interglaciaires, les climatologues prévoient une prochaine glaciation dans 30 à 40 000 ans. Ces périodes froides et chaudes sont le résultat de l'énergie solaire reçue par la Terre. Leur intensité et durée sont rythmées par la combinaison de trois paramètres astronomiques : inclinaison de l'axe de la Terre, précession des équinoxes et variation de l'orbite de la Terre.* »

Il y aurait beaucoup à écrire sur les erreurs contenues dans ce seul paragraphe. En plus de la troublante omission des activités humaines dans le dérèglement bioclimatique actuel qui fait fondre les glaciers avec lesquels notre destinée est liée, aujourd'hui les climatologues ne prévoient pas de prochaine glaciation. En effet, la sortie de la fourchette de variabilité des températures de l'époque géologique interglaciaire contemporaine, l'Holocène (et l'entrée dans l'Anthropocène), embarque le système Terre vers un réchauffement caractérisé par son emballement sans identifier la prochaine étape de stabilisation ni les incidences de la modification des paramètres cosmiques « *habituels* » sur le climat futur de notre planète.



Le train à crémaillère est également l'une des attractions principales du site. Il monte les visiteurs de Chamonix jusqu'au Montenvers à 1913 mètres d'altitude. © *Justin Carrette / Reporterre*

Les quelques éléments évoqués dans le glaciarium ne permettent pas de sensibiliser les touristes au dérèglement bioclimatique de nature anthropique, ni à toutes ses incidences sur la vie humaine en société (fragilisation de la sécurité alimentaire mondiale, migrations, instabilité géopolitique, perte de territoires habitables dans le monde et en France au cours des décennies à venir, etc.). Il s'agit d'une attraction touristique de plus qui participe du changement bioclimatique (incidences délétères sur les écosystèmes locaux, émissions de gaz à effet de serre, etc.).

Arrêtons de prendre les touristes pour des imbéciles

Plus grave, faute de réelle éducation scientifique au dérèglement bioclimatique et à sa lutte en France (à commencer par l'école), le retrait de la Mer de glace participe aujourd'hui du lit du climatoscepticisme qui se déploie comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux à l'instar des hashtags de l'été #caniculemoncul et #secheressemoncul (compte tenu de l'écart entre la météo plutôt fraîche et pluvieuse en métropole et les nappes phréatiques historiquement basses ainsi que les canicules actuelles à travers le monde).

Si le conseil municipal de Chamonix avait lancé l'idée, il y a maintenant dix ans, de faire du site de la Mer de glace un lieu d'observation du changement climatique et si la Compagnie du Mont Blanc a décidé d'investir vingt millions d'euros pour transformer le glaciarium actuel en centre d'interprétation des glaciers et du climat, il devient désormais urgent de revoir en profondeur les savoirs qui y sont transmis.

Il s'agit d'arrêter de prendre les touristes pour des imbéciles et de considérer les expériences touristiques comme des temps forts dans l'éducation à citoyenneté tout au long de la vie. Celle-ci doit se tonifier autour d'une éducation scientifique digne de ce nom mais aussi des nécessaires ruptures dans nos modes de vie comme d'une réflexion politique sur les questions écologiques (organisation de la décroissance, démantèlement des pans mortifères de notre économie, diminution de la consommation) pour permettre à la vie humaine en société de demeurer possible au cours de ce siècle.

• **Post-Scriptum** – *mardi 5 septembre 2023* – Après la parution de cette tribune, j'ai appris que des informations sont dispensées sur la terrasse principale l'été à l'oral par des guides ou des glaciologues. Ils ont à cœur de sensibiliser les touristes qu'ils rencontrent à la nature anthropique du dérèglement bioclimatique.

Nathanaël WALLENHORST
29 août 2023 (Reporterre)

La quasi-totalité des stations de ski européennes menacées par un réchauffement à 4 °C

Sans enneigement artificiel, 98 % des 2 234 stations de ski européennes étudiées dans 28 pays européens devraient être exposées à un risque très élevé d'approvisionnement en neige en cas de réchauffement climatique à 4° C. Un scénario qui est celui retenu en France d'ici à la fin du siècle par le Conseil national de la transition écologique.

Telle est la conclusion à laquelle parvient une étude publiée ce lundi 28 août dans la revue *Nature Climate Change*, qui souligne toutefois que le risque lié au défaut d'enneigement est hétérogène d'une région de montagne à une autre, et au sein de chacune d'elles.

Avec un tel réchauffement, en faisant appel à de l'enneigement artificiel sur 50 % de la surface des stations, la proportion de stations exposées à un risque très élevé s'abaisse à 71 %, mais la demande en eau et en électricité est alors accrue. En revanche, avec des niveaux de réchauffement climatique limités à 2 °C, la proportion de stations exposées à un tel niveau de risque s'abaisse à 53 % sans enneigement artificiel et à 27 % avec. « *Des réductions plus rapides des émissions limiteraient le risque concernant l'approvisionnement en neige pour le tourisme de ski, ainsi que la demande d'enneigement artificiel et les externalités associées : demande en eau, demande en électricité et émissions associées* », conclut Samuel Morin, chercheur à Météo-France et au CNRS à Toulouse et Grenoble.

« *Le principal défi consiste à développer et à mettre en œuvre des voies de développement qui réduisent massivement les émissions globales de gaz à effet de serre du tourisme de ski, principalement aux transports et au logement, tout en maintenant des activités écologiquement durables offrant des moyens de subsistance à un large éventail de personnes vivant dans les zones de montagne* », explique Hugues François, auteur principal de l'étude. « *La question reste ouverte de savoir dans quelle mesure le tourisme de ski jouera un rôle majeur à long terme dans ces régions* », ajoute le chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae Grenoble).

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement, 28.08.2023 (Actu-environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/rechauffement-climatique-stations-skis-europe-menace-enneigement-etude-nature-climate-change-42439.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzMlOA%3D%3D\[MTYlNjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/rechauffement-climatique-stations-skis-europe-menace-enneigement-etude-nature-climate-change-42439.php4#ntrack=cXVvdGlkaWVubmV8MzMlOA%3D%3D[MTYlNjgx])

Hautes-Alpes : une minuscule plante freine un projet de téléphérique



L'extension du téléphérique sur un glacier divise La Grave, une station des Hautes-Alpes. Parmi les griefs des opposants, l'omission d'une espèce protégée, l'androsace du Dauphiné, une plante menacée par le projet.

La Grave (Hautes-Alpes), reportage

Le glacier de la Girose trône sur les hauteurs de La Grave, petite station des Hautes-Alpes 100 % hors piste, renommée pour le *freeride* et l'alpinisme. Tout autour, la vue embrasse les cimes dentelées des Écrins, le pic de La Meije, la vallée de la Romanche et, plus loin, un océan de monts verts et gris. Le panorama est sublime, et accessible : on y monte en « benne », un téléphérique des années 1970, qui grimpe à 3 200 mètres d'altitude. C'est ici que la mairie et l'exploitant du domaine, la Société d'aménagement touristique de La Grave, ont prévu de construire un nouveau tronçon du téléphérique, en remplacement d'un télésiège obsolète, pour grimper plus haut encore, à 3 600 mètres.

Le projet, qui prévoit d'autres équipements touristiques (restaurant, « *glaciorium* »...), coûterait 14 millions d'euros, dont 4 millions de fonds publics. Contesté localement, il est actuellement sous le coup d'un recours en justice. Parmi les principaux griefs, les lacunes de l'étude d'impact, étape cruciale de son évaluation environnementale.

En ce jour ensoleillé de juillet, deux scientifiques du Laboratoire d'écologie alpine (CNRS), Sébastien Lavergne et Sébastien Ibanez, spécialistes de la flore d'altitude, prospectent un éperon rocheux qui émerge des glaces – là même où doit être construit le pylône du téléphérique. À première vue, le lieu semble désertique. Mais en l'observant de plus près, toute une biodiversité discrète se dévoile : des papillons, des mouches, des bourdons... Un tichodrome échelette, espèce protégée des montagnes, passe en silence, dans un éclat de plumes rouges. Entre les rochers poussent des graminées et des plantes en coussin : renoncules des glaciers, saxifrages à feuilles opposées... et, surtout, plusieurs androsaces du Dauphiné.



© Louise Allain / Reporterre



Dans cette petite fissure, des androsaces du Dauphiné, une espèce protégée qui pourrait remettre en cause le projet.

© Angela Bolis / Reporterre

C'est précisément cette plante que les écologues sont venus chercher. Car cette espèce, protégée au niveau national, découverte en 2021 par ces mêmes chercheurs, ne figure pas dans l'étude d'impact. Le bureau d'étude qui l'a réalisée, Agrestis, affirme l'avoir cherchée sans la trouver. Selon lui, « le projet n'entraîne aucune incidence sur des espèces protégées, aucune n'ayant été recensée dans les emprises d'implantation ».

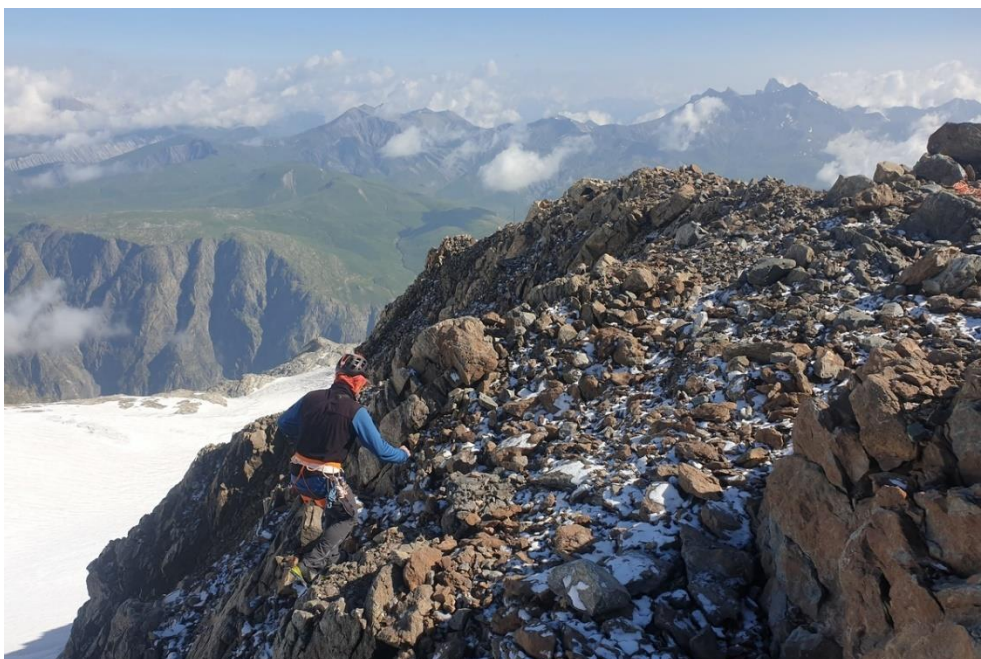
L'observation des scientifiques, certifiée le 11 juillet par une inspectrice de l'Office français de la biodiversité (OFB), vient prouver le contraire. « Ils ont raté la seule espèce protégée du site, pointe Sébastien Lavergne. Il y a pourtant ici un biotope classique de haute altitude, avec une communauté d'espèces végétales et d'insectes assez

riche : on est loin du désert biologique décrit par l'étude d'impact. » Le rapport d'expertise écologique des deux chercheurs, rendu public et remis aux autorités administratives le 18 juillet, précise par ailleurs que ces milieux rocheux « constituent les derniers refuges pour ces écosystèmes de haute montagne tout entiers », dans le contexte du réchauffement climatique.



Sébastien Lavergne et Sébastien Ibanez prospectent un éperon rocheux où doit être construit le pylône du téléphérique, sur le glacier de la Girose. © *Angela Bolis / Reporterre*

En plus de contredire l'étude d'impact, cette observation vient également discréditer la surprenante réponse du commissaire-enquêteur, Yves Larnaudie, reproduite dans son rapport d'enquête publique en février. Celle-ci mettait en cause l'intégrité scientifique de Sébastien Lavergne, qui avait signalé la présence de l'androsace : « Comme par hasard, un 18 septembre 2022, des alpinistes qui passaient par là ont aperçu une fleur remarquable et bien sûr protégée ! [...] Pour moi cela sent l'intox ! »



Les androsaces du Dauphiné recherchées par les chercheurs ne figurent pas dans l'étude d'impact. © *Angela Bolis / Reporterre*

« On avance »

Dès lors, cette petite plante pourrait-elle constituer une alliée dans la lutte contre le projet de téléphérique de La Grave ? Suffira-t-elle à le ralentir, voire à le suspendre ? La perturbation ou destruction d'un seul individu d'une espèce protégée est illégale, sauf si une dérogation est accordée – une procédure longue, qui implique que le projet justifie un « *intérêt public majeur* ».

Pour autant, le rapport d'enquête publique a pris les devants, recommandant, en cas de présence avérée de l'androsace, de la « *mettre en défens avant l'engagement des travaux* », de sorte à éviter tout « *impact résiduel* » sur l'espèce. Pour le maire de La Grave, Jean-Pierre Pic, il n'y a donc « *pas de problème : il suffira de décaler un peu le pylône pour préserver la plante* ». Sébastien Lavergne, lui, n'est pas du même avis : « *Le chantier induira forcément une énorme perturbation par des engins lourds, les terrassements, les purges de cailloux... et donc une destruction de son habitat, voire des spécimens présents.* »



Les chercheurs craignent que le projet détruise l'espèce menacée. © Angela Bolis / Reporterre

Dans tous les cas, la présence avérée de cette petite plante vient mettre un nouveau grain de sable dans les rouages de cet épineux dossier, qui divise le village. Elle s'ajoute aux nombreux griefs pointés par le collectif La Grave autrement et les associations SAPN-FNE 05, Mountain Wilderness, LPO Paca et Biodiversité sous nos pieds, dans un recours déposé fin mai. Si leur requête en référé, visant à suspendre immédiatement les travaux, a été rejetée le 27 juin, reste le jugement sur le fond, qui doit intervenir au minimum dans plusieurs mois. Trop tard pour la mairie. « *On a eu l'accord du tribunal, on avance... On espère commencer les travaux au plus tôt* », affirme Jean-Pierre Pic.

Insuffisances de l'étude d'impact

Pour les associations, le projet de téléphérique menacerait également des rapaces, en particulier les gypaètes barbus, dont un couple niche à proximité. Le risque de collision avec les câbles est un facteur de mortalité majeur pour ce grand vautour, en danger d'extinction. Par ailleurs, selon le dernier avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact, le niveau des enjeux environnementaux a été sous-estimé pour les espèces d'oiseaux présentes, dont certaines menacées, ainsi que pour les insectes, dont l'inventaire est largement lacunaire.

Plus généralement, « *l'étude ne prend pas en compte les impacts indirects générés par la hausse de la fréquentation humaine : piétinement, dérangements de la faune, déchets, mais aussi, en hiver, un accès accru des skieurs vers des vallons sauvages, en cœur de Parc des Écrins* », note Lucienne Ballangé, de la SAPN-FNE. Le Conseil scientifique du parc national a d'ailleurs rendu un avis défavorable au projet, dénonçant ses impacts environnementaux et paysagers.



Entre les rochers poussent également des saxifrages à feuilles opposées. © *Angela Bolis / Reporterre*



Piétinement, dérangements de la faune, déchets... Toute la biodiversité pourrait être dérangée. © *Angela Bolis / Reporterre*

Les associations attaquent également les « *irrégularités sérieuses de l'enquête publique* » : en particulier, un manque notoire d'impartialité de la part du commissaire-enquêteur, qui a exprimé son soutien au projet, a rendu un avis favorable malgré une majorité d'avis défavorables du public, et a privilégié les avis des habitants locaux.

Autre motif du recours, enfin : la viabilité économique du projet. La Grave autrement a commandité une étude alternative réalisée par deux cabinets indépendants, qui a pointé, en septembre 2022, « *sa grande fragilité économique, la surévaluation exponentielle des retombées sur le territoire, et son faible intérêt touristique* ».

« **Projet d'un autre âge** »

Selon Niels Martin, du collectif d'opposants, la rentabilité du projet repose sur une future liaison avec le domaine skiable des Deux-Alpes, tout proche du haut du téléphérique – un objectif fermement nié par la mairie. Surtout, « *suivant le modèle classique de l'aménagement des stations de ski en France, il serait financé par des opérations de promotion immobilière, qui défigureraient le village* », estime cet habitant.

« Le projet permettrait d'investir dans des petites résidences, de manière raisonnée, confirme le maire de La Grave. On pourra aussi rallonger la saison touristique, maintenir les entraînements de ski sur le glacier, faire monter en gamme les hébergements... Sans le téléphérique, c'est la mort du village. »



Pour le maire de La Grave, « sans le téléphérique, c'est la mort du village ». © Angela Bolis / Reporterre

De leur côté, les opposants défendent une voie alternative à « ce projet d'un autre âge » : pas de télési ni de nouveau téléphérique, mais des aménagements touristiques requalifiés, et une diversification de l'économie locale pour réduire la dépendance au tourisme. À terme, c'est peut-être le changement climatique qui tranchera. D'après le glaciologue Lucas Davaze, qui effectue des mesures du glacier de la Girose, celui-ci « a perdu 40 mètres de masse depuis les années 1970. Dans un scénario climatique intermédiaire, il pourrait disparaître dans les années 2080-2100 ».



Le ski, le ras-le-bol des écologistes

Angela BOLIS
20 juillet 2023 (Reporterre)

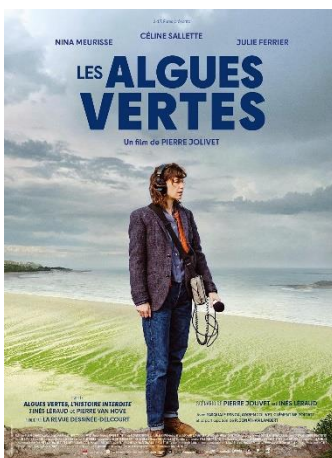
Inès Léraud : « Pour les algues vertes, il n'est pas exagéré de parler de mensonge d'État »

Depuis des années, les algues vertes empoisonnent la Bretagne. Depuis des années, Inès Léraud enquête sur les origines agro-industrielles de cette nuisance et mobilise tous les supports pour alerter : presse, BD et maintenant un film. Entretien.



Journaliste d'investigation indépendante, Inès Léraud a enquêté de longues années, en Bretagne, sur le scandale environnemental des algues vertes, et ses racines agro-industrielles. Sa bande dessinée *Algues vertes, l'histoire interdite*, a connu un grand succès de librairie, avec plus de 150 000 exemplaires vendus, et c'est désormais au cinéma qu'elle s'apprête à faire connaître ce travail, à travers un film dont elle est coscénariste, aux côtés de Pierre Jolivet, en salles le 12 juillet prochain.

Pourquoi faire des algues vertes un tel sujet d'investigation, depuis 2015 ?



Ce qui m'intéressait, au départ, c'était la question de la santé des agriculteurs et des ouvriers agricoles exposés aux pesticides. Cela vient d'un combat plus personnel qui m'anime depuis que ma mère est devenue « chimico-sensible » : contaminée aux métaux lourds, elle a développé une hypersensibilité aux produits chimiques multiples.

Elle ne peut plus, par exemple, utiliser de savon ou de liquide vaisselle parfumés, elle ne peut pas dormir dans des draps lavés avec des lessives, etc. Pendant dix ans, elle a souffert seule, sans être diagnostiquée, en étant souvent méprisée par la plupart des institutions médicales. J'ai découvert le manque de formation des médecins au sujet des maladies environnementales, et le rôle des lobbys pharmaceutiques.

C'est ce sentiment d'injustice qui m'a poussée à enquêter, et à comprendre au fur et à mesure comment la connaissance scientifique est influencée par tout un système agro-chimico-industriel, particulièrement proactif. En m'intéressant à la Bretagne, j'ai vite mis le doigt sur la problématique des algues

vertes, qui m'est apparu comme une occasion idéale pour parler de ce système, et de notre déni collectif. Les algues vertes sont un phénomène visible, qui peut être létal instantanément – là où les autres pollutions sont souvent invisibles et tuent plutôt de façon différée. De plus, c'est une chaîne de causalité qui est assez facile à démontrer, et étayée scientifiquement. Cela compte beaucoup dans ce genre d'histoires.

Comment définiriez-vous ce « système agro-industriel » ? Qui en sont les grands acteurs ?

C'est un tissu industriel, composé de grandes coopératives et de grandes entreprises de l'agroalimentaire, et de différentes instances chapeautées par l'État et par la FNSEA. Il faut comprendre le poids et les leviers d'action dont dispose le syndicat majoritaire agricole en France : la formation des jeunes agriculteurs, les financements agricoles par les banques et les assurances, l'attribution des terres par la SAFER, tout cela est cogéré par la FNSEA. Cela lui donne une assise énorme, les agriculteurs sont presque obligés de voter pour ce syndicat s'ils veulent avoir accès aux terres ou à des emprunts.



Inès Léraud. La journaliste Inès Léraud avec la rédaction de *basta!* lors du procès en diffamation intenté par le groupe agro-alimentaire breton Chéritel contre *basta!* et la journaliste en janvier 2021. Chéritel a finalement retiré sa plainte le jour de l'audience. DR

C'est plus qu'un syndicat ou une simple instance de lobbying, c'est un véritable partenaire de l'État, avec un vrai pouvoir décisionnaire – le documentaire *FNSEA, enquête sur un empire agricole* de Marianne Kerfriden a montré que la FNSEA participe directement à la nomination des ministres de l'Agriculture.

Il y a un vrai noyautage des instances publiques par l'agro-industrie, dont on trouve des relais à toutes les échelles de la démocratie locale dans les zones rurales, au sein des conseils municipaux, des communautés de commune, des syndicats des eaux... Beaucoup des instances décisionnaires locales qui concernent l'eau et l'environnement sont sous la tutelle de l'agro-industrie, en Bretagne. On peut voir des éleveurs porcins, qui ont détruit des rivières avec des déversements de lisier, se retrouver présidents d'une commission locale de l'eau !

Ces dernières années, dites-vous, « l'État a démultiplié les pouvoirs d'un complexe agro-industriel qui a construit sa puissance sur la violence ». C'est-à-dire ?

Outre ce pouvoir institutionnel déjà énorme, la FNSEA peut jouir, toujours grâce à l'État, de services de gendarmerie qui lui ont été alloués à travers la cellule Demeter. Désormais, elle peut formuler librement des vœux sur la liquidation des petits contre-pouvoirs qui lui font face. On le voit ces jours-ci avec la dissolution des Soulèvements de la Terre. Ce qui frappe, c'est l'appréciation à géométrie variable de la notion de violence : là où on l'instrumentalise pour discréditer les Soulèvements de la Terre, on la tolère complètement lorsqu'elle vient du côté de l'agro-industrie.

Au demeurant, la violence est bien plus importante lors des manifestations de la FNSEA, avec des bâtiments publics entièrement saccagés, des fonctionnaires molestés, etc. Cela avait été conceptualisé dès les années 1970 par Alexis Gourvennec, véritable « parrain », au sens mafieux du terme, du système agroalimentaire breton, qui déclarait texto : « 2 000 agriculteurs qui cassent tout, c'est plus payant que 10 000 manifestants qui défilent dans le calme. » C'est sur cette violence que se fonde le pouvoir de la FNSEA pour imposer sa vision industrielle, technologique et impérialiste de l'agriculture, au détriment des paysanneries du monde entier.

Avez-vous été vous-même victime de cette violence lors de vos enquêtes ?

Il y a eu des intimidations physiques lorsque j'allais sur certaines fermes, pour parler avec des agriculteurs. Des témoins ont reçu des menaces de mort, comme ma consœur Morgane Large, qui s'est fait déboulonner les roues de sa voiture dès lors qu'elle s'est mise à participer à l'enquête. J'ai subi des campagnes de discrédit sur les réseaux sociaux, par des sociétés au service de l'agro-industrie. Mon téléphone et mon ordinateur ont été mis sous surveillance. Sans compter, les procès en diffamation, bien sûr...

Quelle est la part de responsabilité des pouvoirs publics dans ce système ?

Le rôle de la préfecture m'a très vite interpellée, sur le terrain. Ce sont des éléments actifs de ce système. Je me suis rendu compte qu'ils participaient directement à construire l'omerta autour du sujet. En tant que journaliste, je recevais des fins de non-recevoir à toutes mes questions sur les algues vertes, avec cette formule qui m'a beaucoup marquée et qu'on rejoue dans le film : « *Il n'y a rien à dire sur le rien.* » Ils font sciemment de la rétention d'information quand ils ne mentent pas délibérément, ils sélectionnent leurs journalistes, n'hésitant pas à me menacer d'attaquer en diffamation. Pour une institution censée représenter l'État et l'intérêt général, c'est tout de même assez troublant.

On voit aussi leur empressement à accorder les autorisations de construction aux installations agricoles de type industriel, en dépit des avis défavorables des agences environnementales ou de commissaires-enquêteurs au regard de l'impact environnemental. On l'a notamment mis en évidence dans le cas des méga-exploitations porcines, dans le Finistère, avec le média d'investigation *Splann !* Des mille vaches aux mégabassines, c'est la politique du fait accompli. La justice administrative peut bien être saisie, et la préfecture être déjugée quelques années plus tard, comme les recours ne sont pas suspensifs, l'industriel a tout le temps de construire l'installation.

Vous parlez de « déni collectif ». En l'occurrence, ne peut-on pas plutôt parler de véritable mensonge d'État ?

Si, bien sûr ! Il y a plusieurs exemples concrets : quand deux chiens meurent sur la plage d'Hillion en 2008, la préfecture des Côtes-d'Armor s'évertue à dire que cela ne peut pas être à cause des algues vertes, car elles ne dégagent pas des doses suffisantes d'hydrogène sulfuré (H₂S) pour tuer un animal. Or, deux ans auparavant, cette même préfecture avait mandaté l'association Air Breizh pour mesurer le gaz qui se dégageait de ces amas d'algues vertes. Les résultats ont montré qu'il y avait deux fois les doses mortelles pour un être humain.

Plus tard, il y a cette étude qui qualifiait les vasières dans les Côtes-d'Armor de véritables « champs de mines » tant elles contenaient de grosses poches d'H₂S, avec le risque de mourir sur le coup si elles étaient percées. Cette étude a été réalisée quelques années avant la mort du joueur Jean-René Auffray, en 2016, exactement dans le cas de figure décrit.

Les autorités vont pourtant affirmer que cela n'a rien à voir avec les algues vertes, elles ne vont pas commanditer d'autopsie. Cette étude n'a d'ailleurs été rendue publique qu'après la mort du joueur. Donc, oui, il n'est pas galvaudé de parler de « mensonge d'État ». C'est ce mensonge qui entraîne notre déni collectif.

Quid des agriculteurs : quel regard portez-vous sur eux ? Sont-ils victimes, ou coupables ?

Il serait temps de s'atteler à un grand travail d'analyse sociologique pour mieux définir cette catégorie socioprofessionnelle qui est tout sauf homogène. Elle est tiraillée par de très forts rapports de classe. Bernard Lambert a très bien raconté ça, dans *Les paysans dans la lutte des classes*, c'était en 1970. Depuis, c'est comme si on l'avait oublié !

Quand je suis arrivée en Bretagne, je manquais de sources scientifiques, il n'y a pas beaucoup d'études sociologiques ou anthropologiques sur le monde des agriculteurs intensifs : qui sont-ils et combien gagnent-ils ? D'où viennent exactement leurs revenus ? Quelle est la part tirée des subventions de la PAC et celle du capital accumulé ? Sans compter tout ce qu'ils peuvent défiscaliser sur le plan du matériel agricole.

La réalité de cette population est complètement occultée sous le discours général du « les agriculteurs ne gagnent pas beaucoup d'argent », ce qui est vrai pour une bonne partie importante d'entre eux ! De l'autre côté, de nombreux agriculteurs ont vu leurs revenus exploser ! Ceux qui cumulent les mandats de postes d'administrateurs au sein des banques et des coopératives agricoles, et bénéficient d'un certain nombre d'avantages du fait de ce statut. Dans le secteur porcin, beaucoup d'agriculteurs paient l'impôt sur la fortune immobilière !

Votre travail met aussi en évidence l'importance de la société civile dans ce combat, puisque vous avez pu bénéficier d'un soutien important tout au long de votre enquête.

C'est tout l'intérêt d'habiter sur place, on crée un réseau d'informateurs qui peut aussi devenir un réseau de soutien très efficace en cas de problèmes. Au début, j'ai compris pourquoi c'était si peu commun chez les journalistes nationaux – la plupart continuent d'habiter dans les grandes métropoles. Parce que le rapport au territoire change complètement : lorsqu'on se met à critiquer ce qu'il se passe dans son village, ou alentour, cela devient plus compliqué.

Il y a tout un travail à mener pour trouver sa juste place, afin de nouer de nouvelles alliances pour établir avec la population une critique des puissances dirigeantes. Et pour mieux faire fonctionner la démocratie, tout simplement ! Lors des procès en diffamation, j'ai aussi découvert le rôle important de Reporters sans frontières et d'associations de journalisme, qui peuvent attribuer un soutien juridique et psychologique précieux.

Et il faut souligner le rôle des médias indépendants, car ces sujets sont aussi difficiles à publier ailleurs. Pendant longtemps, j'ai eu du mal à trouver des rédactions que cela intéressait, on me répondait que ce n'était « pas d'actu », puisque « les derniers morts, c'était il y a cinq ans ».

Comme dit Daniel Mermet que l'on cite dans le film, « *le journaliste national ne sait rien, mais peut tout dire. Le localier sait tout, mais ne peut rien dire* » ! Travailler pour des médias indépendants et venir habiter sur son terrain d'enquête peut permettre de résoudre cette équation. C'est pour cela qu'on a créé Splann !, pour enquêter au long cours sur ces questions qui restent sous-traitées.

Pourquoi avoir fait le choix du grand écran, et du registre de la « fiction », pour continuer à porter ce sujet ?

On a reçu plusieurs propositions d'adaptation après la publication de la bande dessinée. Le cinéma me paraissait un bon moyen de continuer à populariser ce travail d'enquête. Le monde agricole reste largement sous-représenté au cinéma. Il y a donc un enjeu à pouvoir bien le raconter, dans sa complexité. On m'a beaucoup proposé de l'adapter sous forme de documentaire, mais il me semblait que seule la fiction pouvait être en capacité de reconstituer cette histoire stupéfiante. Pierre Jolivet, le réalisateur, était quant à lui très attaché à la véracité de tous les faits relatés.

Peut-on parler de « cinéma de non-fiction » comme il existe une littérature de non-fiction ? J'apprécie beaucoup le travail d'Emmanuel Carrère, dans ce registre, avec par exemple *D'autres vies que la mienne*. Il parvient à raconter une histoire uniquement à partir de faits réels, en nous faisant entrer dans la vie et dans l'intimité des personnes rencontrées.

C'est une forme de journalisme qui permet de transmettre des émotions profondes. Le cinéma permet aussi de produire ce partage d'émotions, cela crée de l'empathie et de la compassion. Je le vois avec les retours sur les avant-premières : les gens sortent très émus, cela leur donne, à eux aussi, envie d'entrer dans un mouvement de résistance !

C'est ce qui pourrait expliquer le succès de ces avant-premières qui font salle comble, partout où le film est projeté ?

On est agréablement surpris, avec Pierre. Il y a sûrement une forme de curiosité, générée au fil des ans par le retentissement que mon travail a eu, notamment en Bretagne. Rien que le tournage du film a fait beaucoup parler, puisqu'il a lui aussi été mouvementé et compliqué par de nombreuses entraves – beaucoup de collectivités nous ont interdit l'accès aux plages pour filmer, on a dû supprimer un personnage faute de pouvoir tourner dans une porcherie après que les coopératives ont interdit aux éleveurs d'ouvrir leurs portes [1].

Il y a aussi un contexte particulier de libération de la parole grâce à l'augmentation de la production d'analyse sur la réalité de ce système agro-industriel. Je pense par exemple au livre que Nicolas Legendre vient de publier, *Silence dans les champs*. Serait-ce comme le retour de boomerang après ces années de silence et de tabou ? Le public semble en tout cas avide de connaissances, le sujet des algues vertes devient central, là même où il a si longtemps été marginalisé.

Enfin, je pense que l'accentuation de la répression n'est pas anodine. Ces dernières semaines, ma consœur Morgane Large s'est à nouveau fait déboulonner les roues de sa voiture, l'agriculteur Paul François a été violemment agressé chez lui... On a atteint un point paroxystique, que la mobilisation des Soulèvements de la Terre rend particulièrement visible à sa façon. J'étais à Sainte-Soline, le 25 mars, lors de la grande

manifestation. J'ai pu voir la violence de la répression qui s'est abattue sur ces files de gens de tous les âges, qui marchaient en pleine campagne.

Huit ans après le début de cette enquête, avez-vous l'impression d'avoir fait bouger les lignes ?

Je pense que ce travail a eu un impact, oui. Cela a permis à un certain nombre d'habitants de prendre conscience de l'environnement mafieux dans lequel ils évoluent, et sur lequel ils n'avaient pas forcément mis de mots. Cela a décidé Rosy Auffray, la veuve du joggeur décédé, à porter plainte en engageant la responsabilité de l'État – une première (procès perdu en première instance, actuellement en appel, ndlr). Aujourd'hui, la bande dessinée continue d'être partagée dans les lycées agricoles, et le sujet des algues vertes s'est imposé lors des dernières élections régionales, obligeant chaque candidat à se positionner.

Après, sur le terrain, le volume d'algues vertes n'a pas diminué. Il serait de toute façon illusoire d'espérer observer un quelconque reflux, dans un temps si court. Les baies sont saturées de nitrates, on en a encore pour des décennies. Et les modes de production agricole ont-ils changé ? Non. On voit que le Conseil régional continue de subventionner massivement le secteur agro-industriel, mais refuse de projeter le film dans son hémicycle !.

Je continue de croire que les choses bougent, petit à petit. Tout récemment, j'ai été agréablement surprise de voir les scientifiques engagés dans le plan de lutte contre les algues vertes signer une tribune dans *Le Monde* pour dresser publiquement le « constat d'échec » des politiques publiques en la matière. Il y a quelques années, une telle sortie médiatique aurait été impensable. Tout ce qui contribue à casser l'omerta est bon à prendre, cela donne de l'énergie pour continuer !

Recueilli par Barnabé BINCTIN, 6 juillet 2023 (Basta !)

Photo de une : CC BY-NC-ND 2.0 Frédéric Vissault via flickr

Notes

[1] Pour plus d'éléments, lire le récit édifiant de *L'Obs* sur tous les obstacles affrontés au tournage.

Élevage industriel : à qui profite le crime ?



© iStock

CIWF vient de publier un nouveau rapport qui déconstruit les mythes utilisés par le monde de l'élevage industriel et les grandes industries agricoles – également nommées « big ag » – qui gagnent des milliards grâce à des systèmes cruels pour les animaux, préjudiciables à notre santé et qui asphyxie notre planète.

CIWF publie un rapport (en anglais) dont on pourrait traduire l'intitulé ainsi : L'élevage industriel : Qui en profite ? Comment un système défaillant est maintenu à flot. Ce rapport met en évidence les sept principaux secteurs qui bénéficient de l'élevage intensif tout en bloquant les changements nécessaires pour rendre l'agriculture plus respectueuse du bien-être, de la santé, du climat et de la nature.

Mythes et réalités

Si les grands fournisseurs de viande sont parfois pointés du doigt, les industries qui soutiennent l'élevage industriel – connues sous le nom de « fournisseurs d'intrants » – disparaissent des radars.

Ces grands fournisseurs d'intrants sont : les fabricants de cages et de caisses, le secteur des produits pharmaceutiques pour animaux, le secteur des pesticides, les grands négociants en céréales, les producteurs d'aliments pour animaux, le secteur de la génétique animale et le secteur des engrais. Ils disposent d'un immense pouvoir financier et d'une influence politique qu'ils utilisent pour bloquer les changements de politique dont nous avons désespérément besoin pour transformer notre système agricole destructeur en un système qui fonctionne en harmonie avec les animaux, les êtres humains et la planète.

Le rapport met en lumière et dissipe les mythes utilisés par ces « grandes industries agricoles » pour présenter l'élevage industriel comme une pratique nécessaire, et ainsi leur permettre de maintenir un statu quo. Ces mythes sont les suivants :

- **Mythe** : « L'élevage industriel est nécessaire pour nourrir le monde »
- **Réalité** : Nous produisons beaucoup plus que nécessaire pour nourrir la population mondiale croissante, mais une grande partie est perdue ou gaspillée, et d'énormes quantités de céréales comestibles pour l'homme – telles que le blé, le maïs et le soja – sont données aux animaux d'élevage.
- **Mythe** : « L'élevage industriel nous permet d'avoir de la nourriture bon marché »
- **Réalité** : Alors que la viande et le lait issus de l'élevage industriel sont bon marché à la caisse du supermarché, la société paie cher les coûts énormes de l'élevage industriel sur la santé humaine et

l'environnement, notamment la dégradation des sols et la perte de biodiversité, l'utilisation excessive d'antibiotiques, les émissions de gaz à effet de serre et le risque accru de pandémies mortelles.

- **Mythe** : « Les animaux d'élevage industriel comme les porcs et les poulets émettent peu de gaz à effet de serre ».

- **Réalité** : Les porcs et les poulets produisent de grandes quantités d'émissions de gaz à effet de serre, bien plus que les aliments d'origine végétale.

-

STOP au profit avant tout !

Peter Stevenson, notre conseiller politique en chef et auteur du rapport, a déclaré : « Il est impensable que, face aux preuves scientifiques significatives des effets destructeurs de l'élevage industriel, de grandes industries non seulement ignorent ces preuves et fassent passer leur profit avant les animaux, les êtres humains et la planète, mais aussi bloquent les efforts de transition vers des systèmes durables qui fonctionnent pour nous tous ».

« L'élevage industriel doit rendre des comptes sur les destructions qu'il provoque. On ne peut tout simplement pas permettre à une poignée de grandes entreprises de continuer à faire d'énormes profits au détriment des animaux, de notre santé et de la planète ».

« Nous avons besoin d'un accord mondial sur l'alimentation et l'agriculture pour transformer notre système alimentaire avant qu'il ne soit trop tard, et nous invitons tous ceux qui se soucient des animaux et de l'avenir de notre planète à signer notre pétition pour mettre fin à l'élevage industriel sur le site [END.IT](https://www.end.it). »

Pour plus d'informations et pour signer notre pétition visant à mettre fin à l'élevage industriel, veuillez consulter le site suivant [END IT](https://www.end.it).



CIWF FRANCE
Publié 01/06/2023

Les vaches élevées en ferme-usine ou sur des prairies polluent-elles autant ?

La Cour des comptes préconise de réduire le cheptel bovin pour diminuer les gaz à effet de serre. S'il faut moins de bovins en France, il faut surtout « moins de vaches qui ne sortent pas de l'étable », pointe l'agronome Claude Aubert.



Claude Aubert, Ingénieur agronome, pionnier de l'agriculture biologique. Publié dans Débats

La Cour des comptes s'insurge contre le coût public des aides publiques à l'élevage bovin, en effet considérable : 4,3 milliards d'euros par an. La solution qu'elle propose est simple : moins de bovins. Cela énerve beaucoup les éleveurs, ce qui est compréhensible, et agace même le ministre de l'Agriculture.

La Cour des comptes a raison... et tort

La Cour des comptes a raison, car il y a en effet trop de bovins en France. Nous mangeons trop de viande et même trop de produits laitiers. Alors oui, certains éleveurs devront se reconverter, tout simplement parce que les habitudes alimentaires changent et *doivent* changer, à la fois pour l'environnement et pour notre santé. Mais le principal argument contre les bovins et autres ruminants est qu'ils rejettent du méthane, un puissant gaz à effet de serre. Le moyen le plus simple de limiter ces émissions est en effet d'avoir moins de ruminants, et en particulier de vaches.

On peut aussi réduire quelque peu leurs émissions en modifiant leur régime alimentaire, par exemple en ajoutant à leur ration de l'huile de lin ou certaines algues à leur alimentation. Mais les possibilités de réduction restent limitées, et cela a un coût pour l'éleveur.

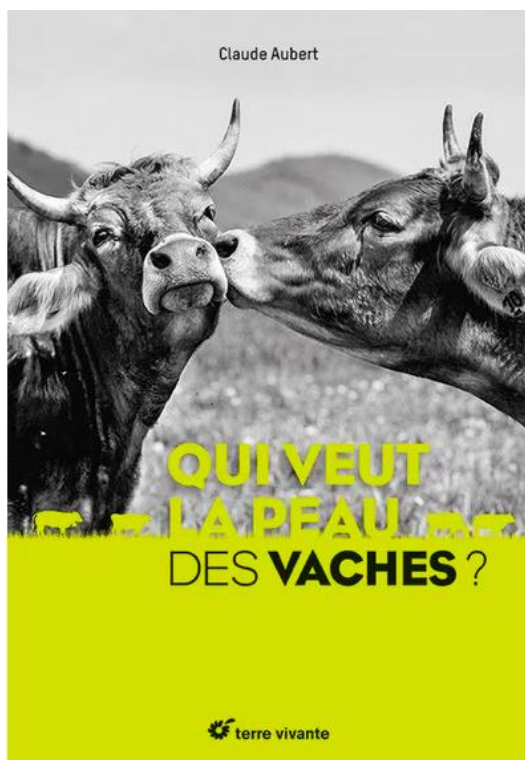
Là où la Cour des comptes a tort, c'est en sous-estimant fortement le potentiel de séquestration du carbone par l'élevage bovin bien conduit. En réalité, le seul moyen d'améliorer fortement le bilan d'émission des ruminants est de compenser leurs émissions de méthane.

Et là, les experts ne sont plus d'accord. La majorité prétend qu'on ne peut ainsi compenser qu'une partie des émissions, estimée en général au mieux à 40 %, sur la base de bilans carbone établis dans de nombreux élevages. Et pourtant quelques élevages arrivent à une compensation approchant les 100 %. C'est donc possible, mais comment font-ils ?

Une prairie peut stocker du carbone

Une prairie permanente sur laquelle on met des vaches, sans rien faire d'autre que veiller à ce qu'elles aient de l'eau et d'y apporter éventuellement un peu d'engrais, va stocker un peu de carbone.

Mais elle peut en stocker beaucoup plus si l'éleveur maîtrise la gestion de la prairie, en y mettant le nombre optimal de vaches à l'hectare, éventuellement en faisant un sursemis de certaines plantes fourragères (légumineuses, chicorée, plantain).



Claude Aubert, *Qui veut la peau des vaches ?*, éditions Terre vivante, novembre 2022.

Bref, une prairie permanente, c'est comme une culture, il faut apprendre à la gérer si on veut à la fois qu'il y pousse beaucoup d'herbe et qu'elle stocke beaucoup de carbone. Ce qui passe par un impératif qui pourra faire hésiter certains éleveurs : ne pas mettre, en moyenne annuelle, plus d'une vache par hectare, et même un peu moins.

Il ne faut pas non plus apporter beaucoup d'engrais azotés, bref opter pour un système extensif. La prairie pourra alors séquestrer jusqu'à une tonne de carbone sur un hectare, contre seulement 200 ou 300 kg si on ne fait rien de tout cela.

Je donne dans mon livre *Qui veut la peau des vaches ?* (Éditions Terre vivante), quelques exemples qui confirment que c'est possible. Dans un élevage de vaches ferrandaises, une race ancienne et peu connue, les vaches ont un bilan carbone huit fois plus faible que la moyenne française.

Au sein des *dehesas* espagnoles (des prairies parsemées de chênes) en bio, on arrive à des résultats semblables. Avec, en plus, des paysages magnifiques. Dans ces systèmes, même si la totalité des émissions de gaz à effet de serre de l'élevage n'est pas compensée, celles dues au méthane le sont largement.

Généraliser l'élevage à l'herbe

Une autre condition pour qu'un élevage de bovins ait un bon bilan carbone est que ces derniers soient nourris presque totalement à l'herbe. Si on ajoute beaucoup d'ensilage de maïs et de concentrés, le stockage de carbone dans les prairies, même bien gérées, ne suffit pas à compenser les émissions liées à la production des concentrés et à l'importation de soja.

Il reste deux obstacles à la généralisation de l'élevage à l'herbe. Le premier, c'est le rendement, au moins pour les élevages laitiers. Car il faut produire beaucoup, 8 000 à 10 000 litres de lait par vache et par an, pour gagner correctement sa vie, pensent les éleveurs.

Mais pour produire beaucoup, il faut dépenser beaucoup, principalement en aliments du bétail. Les éleveurs à l'herbe produisent moins, mais dépensent très peu. Et ce qui compte, c'est ce qu'il reste dans la poche de l'éleveur.

Le second obstacle, c'est le manque de volonté politique de promouvoir l'élevage à l'herbe. Cette volonté devrait se traduire entre autres par la promotion de labels de qualité. Ceux-ci permettent au consommateur

de repérer les produits d'élevages à l'herbe. Il faudrait aussi une meilleure formation des conseillers agricoles à ce mode de production.

Cerise sur le gâteau : le lait et la viande de vaches nourries à l'herbe sont beaucoup plus riches en oméga 3 et en vitamines que les produits des vaches en élevage intensif. C'est donc meilleur au goût et pour la santé.

Vivier de biodiversité

Alors, en fin de compte, faut-il vraiment moins de bovins ? Moins de bovins-viande pour s'adapter à la nécessaire baisse de la consommation de leur viande, mais pas moins de vaches laitières si elles sont nourries à l'herbe. Car même si la consommation de produits laitiers diminue, en élevage à l'herbe, chaque vache produit moins.

En fait, ce n'est pas tant moins de vaches qu'il faut, mais moins de vaches qui ne sortent pas de l'étable et ne voient jamais un brin d'herbe. Il serait temps que l'on se souvienne de ce qu'on apprend à l'école primaire : les vaches sont des herbivores, les seuls capables, avec les chèvres et les moutons, de se nourrir sur les immenses étendues où il ne pousse rien d'autre que de l'herbe.

Et les savants calculs qui expliquent combien il faut de mètres carrés pour produire un kilo de protéines ne veulent rien dire si on compare des mètres carrés de prairies permanentes en montagne ou dans les zones humides avec les surfaces de terres cultivables.

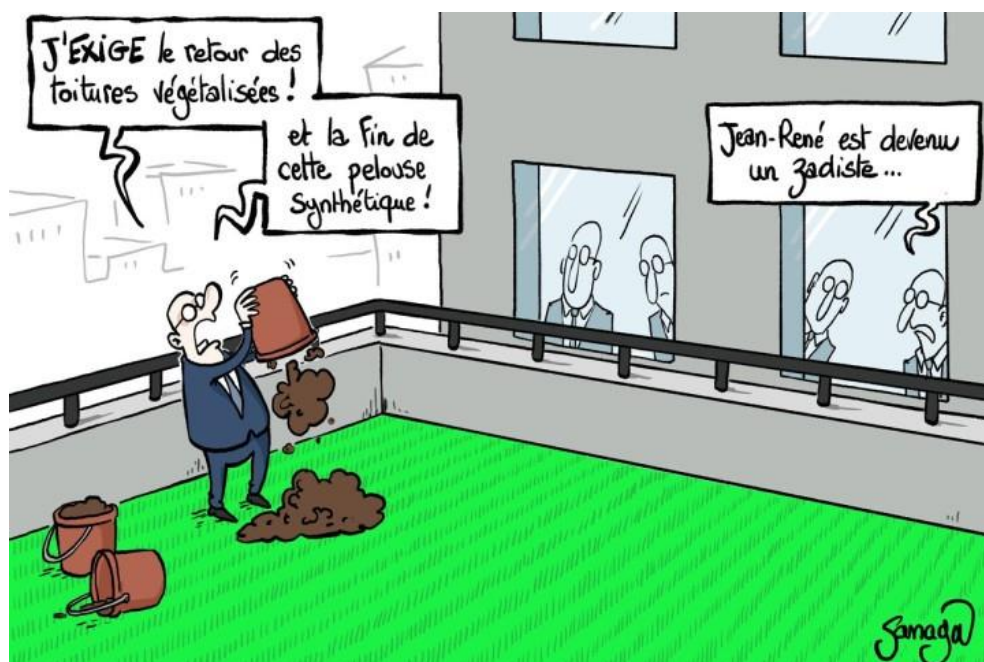
Enfin, il ne faut pas oublier que les prairies bien gérées hébergent une extraordinaire biodiversité, aussi bien animale que végétale. Sans herbivores, les prairies deviennent des friches, avec moins de biodiversité, incapables de jouer le rôle de coupe-feu.

Claude AUBERT, 9 juin 2023 (Basta !)



Incendies au Maroc et... au Canada

Bercy remplace ses toits végétalisés par... du faux gazon



La végétalisation des toits permet de lutter contre les îlots de chaleur. Pourtant, à Noisy-le-Grand, le ministère des Finances a remplacé la pelouse naturelle par du gazon en plastique. Une décision qui choque. Au 10, rue du centre à Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis, un grand bâtiment abrite des bureaux du ministère des Finances. Conçu en 2006 par l'architecte Paul Chemetov, il possède plusieurs terrasses et toits végétalisés. Une spécificité qui lui a valu d'être, pendant longtemps, présenté comme un modèle dans diverses brochures institutionnelles plébiscitant la végétalisation des toits.

Mais au printemps dernier, fini les herbes sauvages, fleurs et insectes pollinisateurs. Alain [*], qui travaille dans les locaux, raconte qu'« une entreprise a enlevé la terre, mis une espèce de gravier en sous-couche et par-dessus un magnifique rouleau de gazon artificiel » sur deux de ces espaces. Tout ceci sans concertation, assure ce fonctionnaire à la sensibilité écologique. Il a souhaité témoigner auprès de Reporterre tant cette décision lui semble anachronique : « Au moment où tout le monde parle de gestion différenciée, de réserves de biodiversité, de végétation spontanée, de zones naturelles, Bercy se croit à l'époque du formica et du plastique tous azimuts. »

Des terrasses créant des îlots de fraîcheur

Ces espaces – visités par les merles et les pies – étaient, selon lui, de « véritables puits à carbone à côté de l'autoroute A4 » et permettaient de « réguler la température et de stocker l'eau ». De nombreuses études confirment ces vertus. Si bien que depuis le 1^{er} juillet 2023, toute nouvelle construction de plus de 500 m² d'emprise au sol à usage commercial, industriel ou artisanal doit intégrer soit des panneaux solaires, soit des toitures ou des ombrières végétalisées sur au moins 30 % de sa surface. Même chose pour les nouveaux locaux à usage de bureaux de plus 1 000 m².

Selon l'épaisseur du substrat, cette végétalisation prend diverses formes. Quand la couche ne dépasse pas les 15 cm, il s'agit d'une plantation extensive, avec des plantes couvre-sol rustiques nécessitant peu d'entretien (sedums, graminées...) ; entre 15 et 30 cm environ, la plantation est dite semi-intensive (fleurs, petits arbustes, plantes grimpantes) ; on parle de végétalisation intensive quand l'épaisseur de terre permet de planter des arbres plus importants, comme dans un vrai jardin-terrasse... À Noisy-le-Grand, les terrasses en question étaient plantées d'un mélange de végétation extensive et semi-intensive. « L'une des premières fonctions de la végétalisation est de protéger l'étanchéité du toit », explique Pierre Georgel, l'architecte-paysagiste concepteur de ces terrasses de Noisy-le-Grand. Elle permettrait de multiplier sa durée de vie par trois, « de 15-20 ans à 60 ans », assure-t-il.

Mais l'intérêt de telles installations est multiple. Dans un article de 2007, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) expliquait déjà que les toitures végétalisées extensives « améliorent le confort thermique des villes, car elles recréent des zones d'évapotranspiration et d'humidification de l'air dans les villes qui sont devenues des îlots de chaleur, dont la température ne cesse d'augmenter ».



La pelouse synthétique devra être nettoyée régulièrement. *Pixabay/CC/MabelAmber*

Elles ralentissent et limitent aussi le rejet des eaux d'orage dans les dispositifs d'évacuation, donc les risques d'inondation. « Elle peut absorber des quantités d'eau très importantes, note le CSTB. Certains systèmes de 6 à 10 cm peuvent retenir en moyenne jusqu'à 50 % des précipitations annuelles qui restent alors sur le toit, rafraîchissant l'habitat. »

« Cet été, je mettrai la clim au lieu d'ouvrir ma fenêtre... Écolo, n'est-ce pas ? »

Au-delà de la suppression de la végétation, Alain dénonce l'odeur nauséabonde de plastique qui émane du faux gazon et flotterait jusque dans son bureau situé à 1,50 m d'une terrasse. Surtout quand il fait chaud. « Cet été, je mettrai la clim au lieu d'ouvrir ma fenêtre... Écolo, n'est-ce pas ? En plus, ce revêtement brille au soleil et éblouit. »

Certes, la pelouse en plastique n'a été installée que sur une partie de l'ensemble des espaces végétalisés du bâtiment de 35 000 m², mais les fenêtres de nombreux bureaux donnent directement sur cette surface synthétique. Marc Mazuc, représentant syndical de Solidaires Finances publiques, confirme à *Reporterre* qu'il a été alerté par des agents, gênés par cette odeur : « Nous allons mener l'enquête, notamment lors des périodes de fortes chaleurs, pour voir dans quelle mesure cette odeur pose un désagrément et si cela présente un danger sanitaire pour les agents. »

Autre gros point noir avec la pelouse artificielle : au fil du temps et de l'usure, comme tous les objets en plastique, elle va perdre des microplastiques, qui contamineront encore un peu plus notre air, notre eau et nos organismes.

« Mauvaises herbes » et « aspect désordonné »

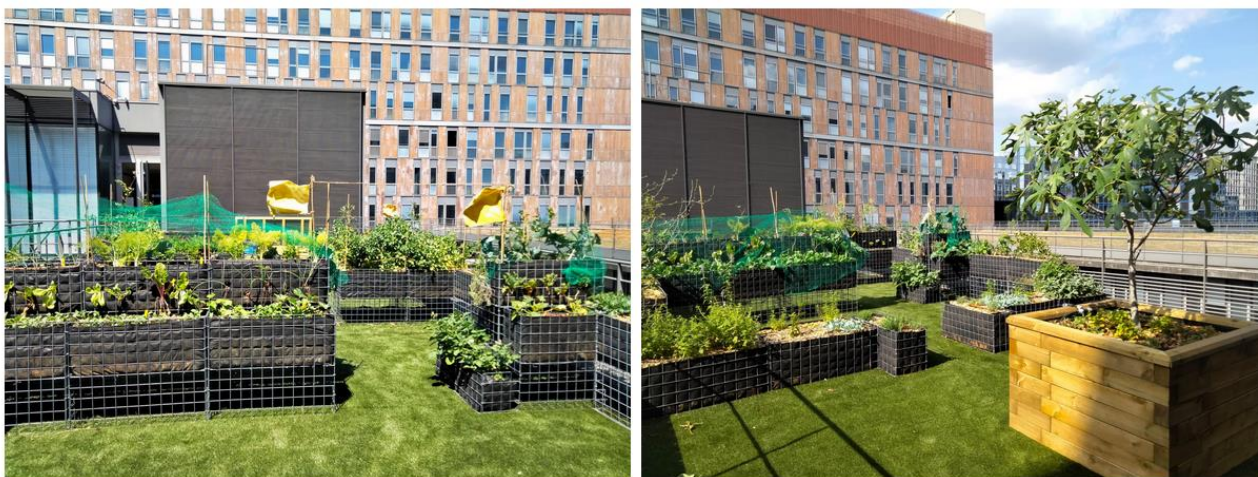
Selon des agents, l'une des raisons de l'installation d'un gazon artificiel serait d'ordre esthétique. L'espace était non entretenu, couvert de « mauvaises herbes », ce qui lui donnait un aspect jugé « désordonné ». Interrogé par *Reporterre* sur le pourquoi de cette décision, le ministère de l'Économie et des Finances explique en effet que la zone n'était pas entretenue auparavant et que l'objectif était de « pouvoir proposer aux agents de Noisy un nouvel espace de détente en extérieur » tout au long de l'année.

Toutefois, le ministère reconnaît que l'installation d'un gazon synthétique « n'est pas pleinement exemplaire sur le plan écologique », mais qu'elle est apparue comme la solution la plus adaptée, à ce stade, « pour résister à l'usure générée par les pas et faciliter l'entretien tout en économisant l'eau dans un contexte de sobriété hydrique ».

Il précise que la surface aménagée représente un tiers du toit et que les deux autres tiers resteront non-entretenus « de manière à maintenir la majorité de la flore qui s'était développée de façon naturelle ». Feuilles mortes apportées par le vent, fientes d'oiseaux et autres détritiques... « Cette fausse pelouse devra être nettoyée régulièrement », anticipe Alain, qui doute que l'entretien soit plus facile. Pierre Georgel, l'architecte-paysagiste, estime pour sa part que ces terrasses végétalisées demandaient peu d'interventions : « Deux passages par an suffisent pour couper les herbes hautes, nettoyer les descentes des eaux pluviales, replanter les quelques plantes qui manquent, supprimer les adventices telles que les pousses de peupliers, par exemple. » Quant à l'arrosage, les deux espaces en question n'étaient pas équipés de système d'irrigation. Les plantes avaient été choisies pour résister à la chaleur, comme la lavande, les sedums ou les graminées.

Plus de pelouse naturelle, mais un mini-potager hors-sol

Une autre justification, plus surprenante, est avancée au sein du ministère : la volonté d'installer un... potager. Depuis mars, l'une des terrasses recouvertes de plastique accueille, en effet, un mini-potager hors-sol accessible à tous. Ce projet a été réalisé par la société Peas&Love, prestataire spécialisé dans les potagers urbains, dans le cadre de la démarche #BercyVert. « Ce nouveau sanctuaire végétal, dédié aux agents du site, se fera bientôt le théâtre de nombreuses initiations à l'agriculture urbaine tout au long de la saison », se réjouit Peas&Love.



Onze parcelles potagères ont été installées en mars dernier au ministère des Finances, à Noisy-le-Grand. Peas&Love/Capture d'écran

Sur son site, Bercy présente l'inauguration de ce nouvel espace aménagé qui « vient verdir un passage entre deux bâtiments ». Il titre son article : « Du rêve à la réalité ». Pour Alain et d'autres, on est en effet passé du rêve des herbes folles à la dure réalité du plastique.



Adieu bitume, vive les cours d'école végétalisées

Notes

[*] Le prénom a été modifié à sa demande.

Fabienne LOISEAU, 19 juillet 2023 (Reporterre)

Greenwashing dans le textile : « Les labels ont seulement pour but d'assurer le minimum »

L'industrie textile n'échappe pas au greenwashing. Pour lutter contre les dérives, militants et associatifs agissent pour informer face à un océan de labels et d'étiquettes aux fondements parfois douteux.

Comment s'habiller sans polluer la planète ? Dans le secteur du textile comme ailleurs, les consommateurs font aujourd'hui face à une multitude de labels censés attester de l'écoresponsabilité des fabricants. Mais comment distinguer les véritables certificats du pur greenwashing ?

« Il n'y a jamais eu autant de labels et pour autant, l'impact de l'industrie textile sur l'environnement n'a jamais été aussi fort, note Pierre Condamine, chargé de campagne au sein de l'ONG Les Amis de la Terre. Sur le papier, un label est une feuille de route censée guider les producteurs et les consommateurs de vêtements vers des méthodes de production respectant un cahier des charges précis.

Mais il faut différencier les labels publics, qui font l'objet de certifications de l'État ou de l'Union européenne, des labels privés financés par des entreprises, ou encore des labels indépendants qui peuvent être rattachés à une ONG. « Les labels participent énormément au greenwashing, critique Pierre Condamine. Aujourd'hui, en Europe, trois produits sur quatre ont une revendication verte, mais la moitié de ces mentions sont vagues, peuvent amener à confusion et ne se basent au final sur rien de concret. »

Des labels pour « assurer le minimum »

Dans un rapport publié en 2019, le réseau d'ONG Clean Clothes Campaign dénonce aussi comment *« l'industrie de l'audit social a échoué de manière spectaculaire dans sa mission de protection de la sécurité des travailleurs et d'amélioration des conditions de travail »*. Pire, ces cabinets d'audit financés par les entreprises auraient *« protégé l'image et la réputation des marques et de leurs modèles commerciaux, tout en faisant obstacle à des modèles plus efficaces qui incluent une transparence obligatoire et des engagements contraignants »*.

« Aujourd'hui, les labels n'ont pas pour but d'élever les pratiques, mais plutôt d'assurer le minimum », abonde Victoire Satto, fondatrice de The Good Goods, média spécialisé dans la mode écoresponsable. Elle vise notamment le label Oeko Tex, facultatif et géré par une association du même nom. Il est censé garantir l'absence de produits nocifs pour la santé dans les textiles. « Il s'agit d'un contrôle sanitaire : ça ne veut pas du tout dire que le produit est écologique ou bio. Or, beaucoup de marques revendiquent le label Oeko Tex comme le symbole d'un produit sain », observe la fondatrice de The Good Goods.

Quand H&M crée son propre label

Il y a aussi les labels créés directement par les multinationales du vêtement. Comme le label BCI, lancé par H&M. *« H&M est à l'origine de cette appellation qui certifie des champs de coton qui ne sont pas bio, mais qui utiliseraient moins de pesticides, résume Victoire Sattol. Ce label ne garantit rien en matière de non-exploitation au travail. C'est aussi plus rentable pour les entreprises de vendre du BCI que du bio, et le consommateur est persuadé de consommer des produits bons pour l'environnement. »*

D'autres pratiques jouent sur le flou autour de l'écoresponsabilité d'un produit. Par exemple, *« végan, ce n'est pas une certification, ça veut dire qu'aucun animal n'a été violenté, rappelle la fondatrice du média spécialisé. Le problème, c'est qu'un tee-shirt en coton estampillé végan, ça ne sert à rien, l'animal ne rentre pas en compte dans sa production, rappelle Eloïse Moigno, qui alerte : « Le greenwashing se cache dans les détails. »*

Dans son ouvrage *La Face cachée des étiquettes*, Eloïse Moigno compare 45 labels du secteur textile. Elle a aussi fondé son propre label écoresponsable pour la mode, SloWeAre. Elle continue donc à défendre la pratique de labellisation. Pour elle, *« le label est un outil de sensibilisation et un vecteur de changement »*.

Maïlis DUDOUET (Basta !), 26 juillet 2023

Réutilisation des vêtements : l'enquête d'une ONG néerlandaise dénonce une supercherie



© Mariia Korneeva

Plutôt que de « boucler la boucle » ou de « vivre une seconde vie », la plupart des vêtements usagés remis en magasin pour être revendus et réutilisés seraient en réalité détruits, exportés dans une décharge à l'autre bout du monde ou laissés à l'abandon dans des entrepôts. C'est ce qu'a révélé, le 24 juillet, une enquête menée par la fondation néerlandaise Changing Markets.

À partir d'août 2022, ces membres – et ceux de leurs ONG partenaires, comme Zero Waste France – ont déposé un total de 21 vêtements, « tous en parfait état », dans des magasins tels que H&M, Zara, C&A ou encore Primark de France, de Belgique, d'Allemagne ou du Royaume-Uni. Pour connaître leur devenir, ils leur avaient préalablement attaché ou glissé à chacun une balise AirTag, un petit dispositif de suivi à distance vendu par Apple, et ont tracé leurs mouvements jusqu'en juillet 2023. Résultat : 16 des 21 articles (76 %) n'ont pas terminé dans un magasin de revente ou fait l'objet d'un don en Europe. À la place, ils ont fini soit directement à la benne, soit dans le four d'une cimenterie, soit dans une décharge malienne à plus de 24 000 kilomètres de leur lieu de dépôt initial. Deux des quatre articles remis en France ont subi un sort similaire.

« La plupart des programmes de reprise de vêtements usagés promettent explicitement de ne pas les détruire, mais aucune des marques citées ne tient de registre public sur le sort réservé aux vêtements qui lui sont remis (préférant les confier à des entreprises spécialisées dans la réutilisation, le recyclage et l'élimination finale des vêtements) », souligne Urska Trunk, chargée de campagne pour la fondation, qui qualifie le tout de « supercherie écologique ». « Pire encore, ces programmes aggravent la situation en offrant aux clients des bons d'achat, des réductions ou des points de fidélité pour acheter plus de vêtements, amplifiant ainsi le modèle de la fast-fashion qui produit des montagnes de déchets. »

En conséquence, en écho à la volonté de la Commission européenne de s'attaquer à la *fast-fashion*, les associations encouragent les législateurs européens à proposer des « objectifs contraignants » de réutilisation et de recyclage, voire une « taxe sur les textiles synthétiques et des normes visant à rendre les vêtements plus durables dès leur conception ».

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur spécialisé (Actu-Environnement), 03.08.2023

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/reutilisation-vetements-enquete-ong-supercherie-42345.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzM0OQ%3D%3D\[MTYI Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/reutilisation-vetements-enquete-ong-supercherie-42345.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzM0OQ%3D%3D[MTYI Njgx]).

Incendies de forêt : haro sur les idées reçues !



Pauline Vilain-Carlotti est géographe. En 2015, elle a soutenu une thèse intitulée *Perceptions et représentations du risque d'incendie de forêt en territoires méditerranéens : la construction socio-spatiale du risque en Corse et en Sardaigne*.

Pour la reprise de nos entretiens d'été, période propice aux réflexions de fond, il nous a semblé intéressant de l'interroger sur les incendies. Car qui dit période estivale, dit grands feux en zones forestières... et multiplication des idées reçues sur ce phénomène qui s'accroît à travers la planète.

Pour commencer, pouvez-vous nous dire sur quoi portait votre thèse ?

Je me suis intéressée spécifiquement à la manière dont les *perceptions* et les *représentations* induisent des pratiques chez les individus, à travers les exemples de la Corse et de la Sardaigne. J'ai travaillé sur *huit terrains d'études*, assez hétérogènes pour pouvoir comparer ces représentations et ces pratiques, entre des *territoires pastoraux*, qui restent relativement ruraux et peu touristiques, des *territoires périurbains*, et des *territoires littoraux touristiques*.

En matière d'incendies de forêt, les politiques publiques semblent plutôt focalisées sur la catastrophe, et relativement peu sur la prévention. Est-ce que cela concorde avec ce que vous avez pu observer ?

Ce que j'ai observé effectivement, c'est que le discours classique, quand on parle des feux, porte toujours sur « la pauvre forêt menacée par les incendies qui vont la ravager et les Canadiens qui vont arriver au secours de tout le monde ». Cela manque cruellement de réflexion sur la manière dont on a produit des milieux et des structures vulnérables : or *aménager l'espace de telle ou telle façon a un impact* ! L'urbanisme est complètement laissé de côté. En région méditerranéenne, celle que je connais le mieux, on a favorisé depuis des décennies le mitage du territoire avec des villas qui sont isolées au milieu du maquis ou de la garrigue. *Il n'y a pas vraiment de réflexion non plus sur comment protéger les lieux, quelles sont les pratiques*. Quelques campagnes de prévention existent, mais elles sont tellement épisodiques que cela ne suffit pas. *Une réelle éducation à l'environnement manque aussi*.

La sensibilisation est insuffisante ?

La prévention et l'information sont assez résiduelles et trop saisonnières à mon avis. Quand on s'intéresse aux risques naturels d'une manière un peu plus globale, on relève que la sensibilisation fonctionne très bien à l'école. Or *pour le risque d'incendie de forêt, cela se fait très peu*. Sans doute parce que les causes majoritairement évoquées sont le fait d'adultes, dont on ne va pas forcément parler aux enfants. Le mégot abandonné, par exemple, qui a sans doute une part de réalité, mais qui n'explique pas à lui tout seul la majeure partie des incendies, ne va pas être présenté aux enfants. Cela pourrait très bien *faire partie d'une éducation à la nature beaucoup plus large*.

Une perspective qui fait rêver, apprendre à respecter les milieux, enfin...

C'est aussi pour ça que je suis revenue sur l'idée que la forêt comme espace public... Non, la forêt n'est pas un espace public ! Les prélèvements sont aujourd'hui tolérés. Cela n'a pas toujours été le cas. Je me suis intéressée aux incendies dans une perspective géo-historique, via les rapports de gardes forestiers notamment, qui notaient sou pour sou toutes les redevances dues pour les prélèvements en forêt, qui vont vraiment du caillou ramassé à l'arbre prélevé. Pour la Corse, ces livrets des forestiers ont existé jusqu'aux années 60. Les plus anciens que j'ai pu consulter datent de tout début 1800. Ils sont très mal conservés, à croire que cela n'intéresse personne. Je ne dis pas qu'on devrait forcément revenir aux redevances, mais *avoir en tête qu'on n'est pas dans un espace public d'une part et qu'on doit respecter le milieu d'autre part*. À mon avis, les deux vont un peu ensemble.

Tout ceci se discute, d'ailleurs on pourrait débattre des concepts d'« espace public » et de l'approche par les « Communs », mais de toute façon, la forêt française est en grande majorité privée. Comment, face à des propriétaires qui ont un désir de rentabilité, dialoguer quand même pour faire changer les pratiques ?

Bien sûr, c'est l'un des problèmes. Mais il y a aussi une grande partie des propriétaires forestiers qui s'ignorent. Parce qu'elle a été tellement divisée du fait de succession multiples, de nombreuses personnes ne savent pas qu'elles possèdent un bout de forêt. Ou lointainement, peut-être qu'un jour chez le notaire on le leur a dit, mais elles ne s'y sont pas vraiment intéressées, ne font pas forcément la différence entre un espace boisé et un espace rural... Leurs parcelles n'ont pas de valeur foncière en tant que telle pour la constructivité, donc elles sont laissées en l'état. C'est bien du point de vue de la libre évolution, mais cela n'aide pas non plus à avoir un plan d'ensemble sur l'aménagement et la préservation de la forêt.



Zone humide dans la forêt primaire de Białowieża, Pologne © Jessica Buczek

C'est vrai que pour la libre évolution, cela peut être intéressant. À l'opposé, pourriez-vous nous parler de la surfréquentation de certains espaces, notamment en raison du tourisme de masse ? À Marseille, sont par exemple mis en place des processus de démarketing dans le Parc national des Calanques. Est-ce que vous pensez que ce type de levier peut limiter les risques ?

Inciter à l'autodiscipline me semble important. Mais elle a des limites, on l'a vu, et dans ces cas-là, effectivement, la réglementation voire l'interdiction d'accès au public peuvent être pertinentes, comme cela se fait dans les calanques les jours de forts aléas, en raison de la chaleur et du mistral. Puisque l'humain n'est pas capable d'être respectueux et discipliné vis à vis des espaces de nature, qu'il n'y aille pas. Oui, ça me semble être tout à fait *un levier à actionner, sans doute de plus en plus*. Concernant le tourisme, je vais faire une comparaison qui n'a pas grand chose à voir avec la forêt : la surpopulation touristique de Venise, qui contribue à l'envasement de la lagune et autres nuisances, a contraint la municipalité à limiter la fréquentation. *Passer par des pratiques réglementaires devrait être de plus en plus la norme*. Après, pour les territoires que je connais le mieux, c'est-à-dire la Corse et la Sardaigne, on est plutôt sur un tourisme littoral qu'un tourisme de nature.

Le touriste ne s'enfonce pas dans les terres ?

Cela s'est développé ces dernières années, c'est vrai. On a vu fleurir pas mal d'agritourisme en zone rurale, mais qui reste quand même relativement marginal, donc on ne pourrait pas vraiment parler de surfréquentation. Cela me ramène à ma problématique d'urbanisme. Le tourisme est tellement vu comme une source de rentabilité à court terme, une activité économique à favoriser en priorité, que *l'urbanisme est pensé pour le tourisme et pas du tout pour les conséquences du tourisme*. On va favoriser des campings dans des zones où il ne faudrait pas en installer, des villages de vacances qui vont amener fatalement des flux de population beaucoup trop importants par rapport aux milieux en général et aux risques d'incendies en particulier. Je pense qu'il faut repenser l'urbanisme de manière globale et *faire des choix qui ne sont pas que des choix économiques*.

Avec la recrudescence des incendies du fait du changement climatique, l'attention médiatique se porte évidemment sur le temps de l'urgence, la mobilisation des pompiers, les habitations menacées. Ensuite, il n'y a plus personne quand il s'agit de voir ce qui se passe sur le terrain dans les années qui suivent, la régénération...

Oui. Je pense que ce n'est pas quelque chose qui est propre aux incendies. Il y a un problème majeur aujourd'hui pour penser notre rapport à la nature. Il nous est difficile de concevoir les choses de manière un peu plus systémique, et pas simplement en termes de cause/conséquence, dans une vision toujours à court terme de l'événement. Or, *concernant le feu, il y a un avant, c'est à dire ce que l'on n'a pas fait pour l'éviter*. Il y a le pendant, c'est la catastrophe. *Et il y a l'après, la régénération*. Elle est plus ou moins longue. Elle va dépendre de l'intensité de l'incendie, mais surtout de sa répétition dans le temps. S'il n'y a pas de récurrence trop fréquente ou trop brutale, on voit qu'entre deux et cinq ans après, la biodiversité peut être améliorée. Donc, il faut laisser guérir, voir comment la forêt se régénère. J'insiste là-dessus, car les incendies, c'est un terme péjoratif, mais lorsqu'ils étaient épisodiques, avant qu'on ne surinvestisse les milieux, ils n'étaient pas forcément négatifs pour la nature. On l'a vu avec le cas de Yellowstone [en 1988, d'importants feux ont ravagé ce parc national américain, ndlr, mais la régénération a frappé les scientifiques]. Cependant, cela concerne les quelques incendies naturels, qui représentent une faible proportion des cas.

Dans certaines circonstances, cela se passe donc bien.

En effet, la régénération post-feu *peut être source de diversité floristique*. Certaines espèces qui périssaient, des arbres malades ou en mauvaise santé vont retrouver une certaine vigueur ; en ouvrant des clairières, cela permet aux plus jeunes de prendre une place. Il y a aussi une part de végétation qui est adaptée, voire qui aime le passage du feu, la chaleur. C'est ce que l'on appelle la *pyrodiversité*.

Concernant la faune sauvage, les conséquences sont plus graves, et c'est un peu un angle mort en géographie, même si les géographies animales se développent de plus en plus. Ce n'est pas ma spécialité, je suis biogéographe, mais plutôt sur la flore, donc ce n'est pas un sujet avec lequel je suis très à l'aise. Ceci dit, dans mes enquêtes et durant ma thèse, j'ai observé que des animaux s'en sortent, ils fuient et après ils reviennent, les tortues, par exemple, vont trouver des refuges. Mais leur habitat est quand même déstructuré. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir pour eux un vrai bénéfice comme pour la végétation, même si le mal peut être moindre que ce qu'on pourrait imaginer. Il faudrait étudier cela plus en détail.

Pour en revenir au déclenchement des incendies, pourriez-vous nous éclairer sur les causes humaines et les aléas naturels ?

La cause naturelle qui est la foudre occasionne, à l'échelle de la planète, entre 5 et 10 % des incendies. Tout le reste, ce ne sont *que des causes humaines*. Ça veut dire *qu'on a une énorme part de responsabilité*. Quasiment 50 % des incendies d'origine anthropique sont accidentels, lors d'activités de terrain qui vont provoquer une étincelle, comme les travaux d'entretien. Typiquement, c'est la débroussailleuse qui, à 14 heures, en plein été, va taper dans un caillou et embraser le milieu. À quoi on peut ajouter, ce qui est différent, la négligence. Le mégot jeté, par exemple : on ne fait pas attention, on ne respecte pas le milieu dans lequel on est, et on n'a même pas l'excuse de dire qu'on travaillait à ce moment-là.

Enfin, une autre partie des causes, celle qui est la plus médiatisée, c'est le fameux pyromane ou l'incendiaire. Je les distingue parce que l'un est malade et l'autre malveillant, mais ils sont couramment classés dans la catégorie malveillance, qui représente environ 20 % des causes d'incendies. Donc, ce n'est pas majoritaire, par rapport à la négligence, sur laquelle on peut vraiment agir. Mais il est à noter que les mises à feu volontaires sont à 99 % masculines.

C'est énorme !

Sur la malveillance, ce sont des données issues des travaux d'une historienne, Lucile Peytavin [auteure d'un essai, *Le coût de la virilité*, paru en 2021, ndlr]. Après, pour estimer le pourcentage genré de la négligence et des causes accidentelles, on peut s'appuyer aussi sur les données socio-démographiques, notamment les catégories socioprofessionnelles, et la part essentiellement masculine des activités de terrain. On parle de l'agriculture, de l'élevage ou de la chasse, qui est quand même *un milieu ouvertement masculin*, et puis ce qui a trait aux travaux d'entretien paysager, ou des travaux de maintenance des installations et des équipements industriels.

Je m'en veux un peu parce que finalement, ce sont mes lectures récentes, lesquelles n'avaient pas de lien *a priori* avec mes recherches initiales, qui m'ont amenée à réfléchir à cet aspect-là. Mais dans ma thèse à la base, c'est un angle mort total. Et pourtant, j'ai fait une centaine d'entretiens en Corse et en Sardaigne. J'avais noté quand même la sur-représentation des interlocuteurs masculins, mais je ne l'ai jamais questionnée en tant qu'objet d'étude, alors qu'à mon avis, c'en est un.

C'est vrai qu'une fois qu'on perçoit cet aspect, il nous saute aux yeux dans tous les domaines de la société, mais il faut un temps pour que cela commence enfin à se dire et que les pratiques puissent changer.

Oui, l'incendie reste un milieu d'hommes, parce qu'après, dans la lutte, l'angle le plus courant dans les couvertures médiatiques, on ne sait même pas s'il y a des femmes pilotes de Canadairs, et les pompiers sont une population très majoritairement masculine. Comme s'il y avait un rituel du feu, finalement, avec ce goût pour la prise de risque. *C'est un monde d'hommes qui déclenchent l'incendie en étant négligents*. Le coût de la virilité en termes d'environnement est colossal ; et en même temps, c'est aussi un rite de passage, ils vont essayer de l'éteindre par la suite et mesurent presque leur valeur là-dedans. Je me demande s'il n'y a pas là quelque chose à creuser.

Les anthropologues auraient certainement beaucoup à dire là-dessus. Il y a un autre préjugé qui nous semble important, cette idée selon laquelle il faudrait entretenir les forêts pour qu'elles soient moins vulnérables.

C'est plutôt l'inverse ! En fait, c'est parce qu'elles sont plus rentables qu'elles sont mieux protégées, mais *quand une forêt a plus d'arbres variés et d'âges différents, elle est plus solide*. On l'a vu typiquement l'année dernière, avec les incendies qu'il y a pu y avoir dans les Landes. Un superbe contre-exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire : milieu complètement artificialisé, allées ultra-rectilignes, peuplements qui ont tous ou presque le même âge. Et quand on veut un renouvellement, on fait une coupe rase. Il est absurde d'appeler ça une forêt, sous prétexte que c'est vert sur les photos et qu'il y a des arbres ! *C'est un espace très entretenu, très travaillé par l'homme et complètement spécialisé*. Il est très surveillé parce qu'exploité économiquement, mais il n'est pas du tout moins vulnérable, d'autant plus *s'il est constitué de résineux, qui vont s'embraser très facilement*. Le feu se propage rapidement avec des arbres qui font à peu près tous la même hauteur, dès que ça atteint le houppier, ça flambe sur des superficies très, très, très étendues. Ce n'est pas du tout un exemple de résilience et de résistance par rapport aux incendies.



Une plantation monospécifique de résineux française. La fragilité de ce type de bois vis-à-vis de la sécheresse et des incendies est manifeste. © Jessica Buczek



La diversité des âges et des milieux, notamment aquatiques, de la forêt primaire de Białowieża en Pologne, affiche une résilience contrastée avec celle de la plantation monospécifique. © Jessica Buczek

La situation est bien différente dans la forêt méditerranéenne que vous avez étudiée.

Certes, celle-ci brûle, elle est dans un espace semi-aride. Mais le climat y favorise les espèces adaptées à la sécheresse, cette *pyrodiversité* dont je vous parlais. S'il y a effectivement de la négligence et de la malveillance, on va avoir une problématique d'incendie, mais *la végétation méditerranéenne, du fait de la diversité de ses strates qui vont de la strate arbustive à la strate plus ou moins haute, entre le maquis et la forêt, voire la strate herbacée, va mieux résister.* Du fait des différences de niveaux, la propagation du feu est différente, avec des ruptures de combustibles, des espèces qui sont plus ou moins inflammables, plus ou moins résistantes aux incendies. Toute cette diversité fait que finalement, on a une régénération post-incendie qui peut être plus intéressante que dans le cas de la « forêt » des Landes, où il y a juste une perte de rentabilité économique. De toute façon, la forêt des Landes, ce n'est pas une régénération : il faut les planter, ces arbres.



Forêt méditerranéenne de la Massane. Laissée en libre évolution, la végétation est adaptée au relief et au micro-climat local. © Pierre Chatagnon

Et dans une forêt comme celle que l'on ambitionne de faire renaître en Europe de l'Ouest, plutôt vers les Vosges ou les Ardennes, votre pronostic sur les risques d'incendie, ce serait quoi ? Si on la laisse bien vieillir et en prenant en compte, évidemment, le changement climatique.

Même avec le changement climatique, déjà, on est dans un milieu quand même moins sensible aux risques d'incendie, ce n'est pas le même niveau de sécheresse et d'aridité qu'on peut avoir en Méditerranée. Après, dans la perspective du réchauffement, on risque d'avoir une migration, une remontée d'espèces méditerranéennes. Je ne suis pas Madame Irma, mais si l'on retrouve une forêt primaire dans les Vosges – avec quelques incendies qui font aussi partie, à mon avis, de la libre évolution, comme à Yellowstone – , moi, je vois un pronostic très favorable. À condition que d'ici-là, on ait progressé sur notre rapport à la nature et notre impact, et rendu l'homme plus respectueux du milieu.

Dans ce projet, il sera question des interfaces entre habitat et forêt. Vous avez un peu abordé ce thème tout à l'heure, à propos d'urbanisme, est-ce que vous pourriez plus précisément nous dire ce que vous considérez comme des bonnes pratiques ?

Alors il faudrait entretenir surtout ces interfaces habitat/forêt, pour éviter la propagation des incendies sur les enjeux matériels et humains qui vont monopoliser en premier lieu les services de secours. Faire en sorte qu'il y ait une séparation de 50 mètres entre les habitations et la végétation, qu'elle ne se touchent pas directement, qu'on ait des coupures de combustibles. *Une coupure de combustibles, ce n'est pas forcément un désert ou une allée de gravier ; ça peut être un potager, par exemple, ou un vignoble, qui va ralentir le feu.* S'il n'est pas de trop forte d'intensité, il va courir, pas forcément brûler toutes les vignes, et perdre en force et en vivacité. Jusqu'à ce qu'il arrive à un espace beaucoup plus découvert, et une fois qu'il n'a plus de combustible, il s'arrête. Ça prend moins de temps, c'est plus simple à éteindre.

Débétonner, au passage ?

Vraiment, l'idée est de *varier les strates, varier les essences*, faire en sorte qu'on revienne à un espace comme il s'en trouvait avant en région méditerranéenne, où il y avait la *Silva*, la forêt ; le *Saltus*, l'espace pâturé avec des endroits plus arbustifs ; et puis ensuite, les jardins, l'*Hortus* ou le champ, avant d'arriver au village groupé. Donc pas de mitage, pas de maisons isolées, et une coupure de combustibles naturelle, sans avoir à construire forcément un parking, mais avec des chemins, pour pouvoir passer et attaquer le front de feu à un moment où il s'avance.

L'important serait d'intégrer la réflexion sur les incendies de forêt à l'urbanisme. Parce que même si on est dans un espace qui, *a priori*, n'est pas soumis au code de l'urbanisme, puisque c'est un espace de nature, il faudrait aménager l'urbanisme à proximité de la forêt et pas la forêt en fonction de l'urbanisme. En somme, limiter les interfaces habitat/forêt, et réfléchir à l'aménagement de l'espace à partir de la nature et pas l'inverse.

Propos recueillis par Gaëlle CLOAREC, le 7 juillet 2023 (Raffut)

Pour aller plus loin : Pauline Vilain-Carlotti animait le 21 juin dernier un webinar passionnant sur ce même thème, à l'invitation de l'association États sauvages. Intitulé *Mythe et réalité sur les incendies en forêt*, il est accessible en *replay* sur ce lien

(https://www.youtube.com/watch?v=u82DoE0JW-c&ab_channel=EtatsSauvages).

Photo de couverture : forêt des Vosges en automne © Arnaud Hiltzer

<https://www.foretprimaire-francishalle.org/s-informer/incendies-de-foret-haro-sur-les-idees-recues/>

Guerre de l'eau en Uruguay : la population assoiffée accuse Google de piller les dernières gouttes



« Seule une infime partie de l'eau en Uruguay est utilisée pour la consommation humaine. La majeure partie est utilisée pour les grandes industries agroalimentaires, telles que le soja, le riz et la pulpe de bois » (Facebook)

Les jours où l'eau potable coule des robinets de Montevideo pourraient être comptés. L'Uruguay connaît sa pire sécheresse depuis 76 ans. Le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sur l'eau potable. Des manifestations de plus en plus importantes dénoncent l'accaparement de l'eau par les multinationales : « Ce n'est pas la sécheresse, c'est le pillage. »

La bataille de l'eau connaît ses prémices, en France comme ailleurs. L'Uruguay en est l'un des exemples les plus frappants. Depuis un mois, l'eau qui coule des robinets des 1,7 millions d'habitants de l'agglomération de Montevideo, soit la moitié de la population du pays, est « *nauséabonde* », selon les mots de la population.

Le Paso Severino, principale réserve d'eau potable située à 80 kilomètres de la capitale, ne contient plus que 1,1 million de mètres cubes d'eau, soit moins de 2% de sa capacité de stockage.

Pour contrer ce manque, l'entreprise publique Obras Sanitarias del Estado (OSE), chargée de la distribution en eau dans le pays, ajoute à l'eau courante des eaux provenant du Rio de la Plata, un estuaire où converge les fleuves Paraná et Uruguay qui reçoit également de l'eau salée de l'océan Atlantique.

L'eau courante est maintenant « *saumâtre* ». Les autorités ont multiplié par deux le taux de sodium et de chlore autorisé par litre d'eau, dépassant largement les normes des Nations Unies. Depuis quelques semaines, la ministre de la Santé Karina Rando martèle que l'eau est « *saine, sauf pour certaines populations* ».

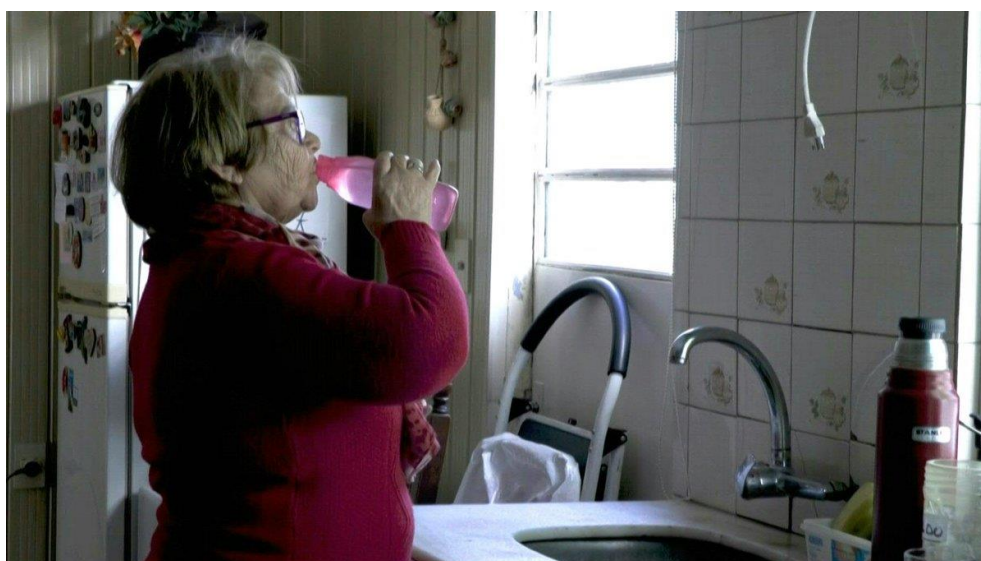
« Les femmes enceintes et les personnes souffrant d'hypertension artérielle ainsi que les personnes souffrant de maladies rénales chroniques, de problèmes cardiaques et hépatiques devraient l'éviter » a-t-elle déclaré.

S'il ne pleut pas, le gouvernement pourrait déclarer l'eau courante non potable dans quelques jours. Ce dernier demande à sa population de privilégier l'eau en bouteille.



AFP News Agency

VIDEO: « When you brush your teeth it's awful, you can taste salt water, it's disgusting ! », says Isabel Moreira, 73, having to resort to bottled water to prepare mate – a herbal Uruguayan infusion – at her home in Montevideo.



12:20 PM · 14 juil. 2023

« L'eau du robinet est pratiquement imbuvable. Mais il y a environ 500 000 personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter de l'eau en bouteille », a déclaré Carmen Sosa de la Commission pour la défense de l'eau et de la vie. Les autorités multiplient les « mesures pansements ». Le ministère du Développement social distribue 2L d'eau embouteillée par jour à 21 000 bénéficiaires en situation de précarité. Le président Luis Lacalle Pou a également envoyé au Parlement un projet de loi permettant la livraison de bouteilles d'eau à 500 000 personnes à faible revenu.

Il entend également supprimer les taxes sur les bouteilles, mais la modification législative prend du temps et doit passer par des discussions à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, l'entreprise publique OSE accélère la réparation des tuyaux obsolètes, par lesquels 40% de l'eau potable est perdue.

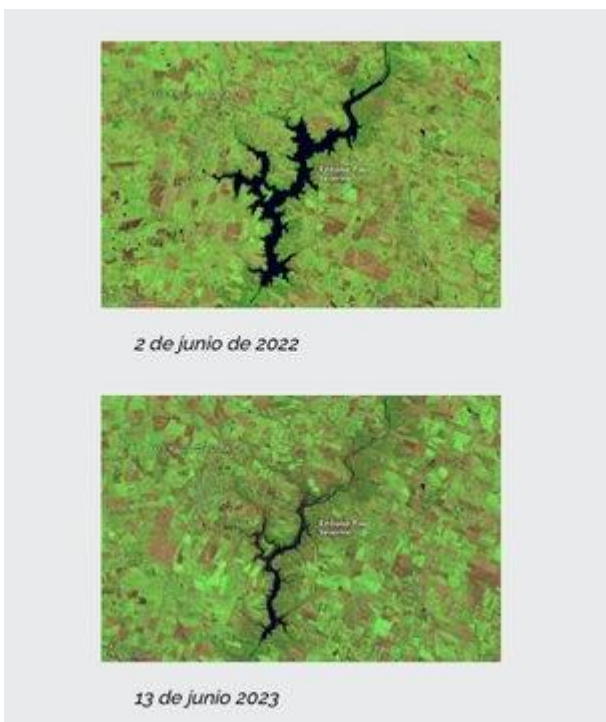
Des projets plus ambitieux se sont brutalement accélérés depuis quelques semaines. Pour remplir le réservoir Paso Severino, les autorités posent à la hâte des canalisations sur 13,3 kilomètres, permettant d'acheminer l'eau de la rivière San Jose vers la Santa Lucia, principal affluent du réservoir. La finalisation du projet, débutée le 19 juin, devait durer un mois.

Les travaux d'une autre infrastructure, plus grande, plus coûteuse, devraient débuter d'ici fin 2023. Intitulé Neptuno, le projet implique la construction d'une station de traitement des eaux dans le sud du pays. L'entreprise privée désignée pour la réalisation de Neptuno prélèvera et désalinisera l'eau du Rio de la Plata. Une initiative dénoncée par l'opposition et une grande partie de la population qui y voient la privatisation partielle de la gestion de l'eau. Une pratique illégale dans le premier pays au monde à avoir déclaré l'accès à l'eau comme droit constitutionnel.

En raison du dérèglement climatique, le pays souffre de la pire sécheresse depuis 74 ans. Faute de pluies, la principale source d'eau douce du sud du pays, la rivière Santa Lucía, est pratiquement à sec.



L'eau de Montevideo provient du réservoir de Paso Severino d'une capacité de 67 millions de m³. Il fournit les 550 000 m³ d'eau que consomment chaque jour les habitants de la capitale. Depuis deux mois, ce réservoir oscille entre 1 et 10% de sa capacité.





5:09 PM · 17 juil. 2023

« Ce n'est pas une sécheresse, c'est du pillage ! »

Les manifestations se multiplient. La population s'unit sous le même cri de ralliement : « *De l'eau pour le peuple* ». Les manifestants frappent le sol avec des bouteilles en plastique vides. À Montevideo, de nombreux murs sont arborés du slogan « *ce n'est pas la sécheresse, c'est le pillage* ».

« *Seule une infime partie de l'eau en Uruguay est utilisée pour la consommation humaine. La majeure partie est utilisée pour les grandes industries agroalimentaires, telles que le soja, le riz et la pulpe de bois* » expliquait il y a quelques jours Daniel Pena, chercheur à l'université de Montevideo, au Guardian.

Depuis quelques jours, c'est Google qui est pris pour cible. La multinationale a acquis 20 hectares de terrain en Uruguay pour y construire un centre mondial de traitement de données qui utiliserait 7,6 millions de litres d'eau par jour pour refroidir ses serveurs.

Il y a quelques semaines, la plus grande usine de pâte à papier au monde a débuté ses activités dans le pays. Une infrastructure appartenant à la société finlandaise UPM qui devrait utiliser 129 millions de litres d'eau par jour.

« *Plus de 80 % de l'eau va à l'industrie, comme le soja et la pâte à papier. Oui, nous avons eu un manque de pluie, mais la sécheresse a simplement montré les problèmes de notre modèle économique. Nous ne pouvons pas concentrer les ressources entre quelques mains* », expliquait Carmen Sosa dans les colonnes du Guardian.

« *L'eau destinée à la consommation humaine doit passer avant le profit.* »

Florian GRENON

17 juillet 2023

Photographie : Eitan ABRAMOVICH / AFP 17 juillet 2023

<https://lareleveetlapeste.fr/guerre-de-leau-en-uruguay-la-population-assoiffée-accuse-google-de-piller-les-dernieres-gouttes/>

Contentieux climatique TotalEnergies : conflit d'intérêt pour le juge qui a déclaré la plainte irrecevable



© directphoto - stock.adobe.com

Le contentieux climatique opposant TotalEnergies à six associations et seize collectivités locales, dont les villes de Paris et de New York, n'est peut-être pas terminé. En 2020, ces dernières avaient engagé une action en justice contre le groupe sur le fondement du manquement au devoir de vigilance. Le but était de le contraindre à s'aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris. Le tribunal judiciaire de Paris avait rendu sa décision par ordonnance le 6 juillet dernier, jugeant cette action irrecevable.

Le média indépendant Lanceur d'alerte révèle toutefois, ce 26 juillet, que le juge chargé de l'affaire a dissimulé un conflit d'intérêt, susceptible de remettre en cause la décision. Son cousin germain est en effet salarié de TotalEnergies depuis vingt-quatre ans et est actuellement chargé de la stratégie des nouveaux projets. Le juge aurait donc dû se dessaisir de l'affaire et se retrouve « *en apparente violation des obligations déontologiques de la magistrature* », pointe le média.

« *Ces faits extrêmement graves laissent planer une suspicion légitime de partialité de l'ordonnance* », a réagi sur Twitter Sébastien Mabile, un des deux avocats des ONG et des collectivités requérantes. Il a annoncé au média Novethic leur intention de faire appel de la décision.

Fanny BÉNARD, journaliste, rédactrice spécialisée (Actu-Environnement), 27.07.2023

Incendies : au Canada, des scientifiques luttent contre le feu de la désinformation



Les climatosceptiques canadiens accusent les écologistes et les autorités d'avoir allumé les feux qui ravagent le pays. Des scientifiques tentent de contrer ce discours.

Montréal (Canada), correspondance

« Je gage qu'une bonne partie des feux de forêt ont été allumés par des terroristes verts pour donner un coup de pouce à leur campagne de changements climatiques. » Un troll ? Pas n'importe lequel : l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada Maxime Bernier, suivi par près de 250 000 personnes sur Twitter. Qui dit mieux ? Une vidéo, vue des dizaines de milliers de fois sur Tiktok et démystifiée par Radio-Canada, montre un avion projeter des flammes sur une forêt. On peut y lire : « Vous vous demandez pourquoi il y a autant de feux partout au Canada et au Québec ? Cherchez pas plus loin, la réponse est là (...) Ils font exprès ! » Ces images sont en fait issues d'un incendie maîtrisé, une technique souvent utilisée pour brûler une zone définie au préalable, généralement contenue par des coupe-feux. Des comptes, bien organisés, relaient en permanence ce genre de publications.

Tout ça, c'en était trop pour Yan Boulanger, chercheur en écologie forestière au ministère des Ressources naturelles du Canada. Après avoir entendu à la radio des propos remettant en cause le lien entre les incendies actuels et le réchauffement climatique, il a interpellé la station sur Twitter par une longue enfilade (*thread*) éclairante : un résumé en 24 tweets de l'état de la science sur la question.

S'attirer les foudres des trolls

Il y dit notamment que pour chaque degré d'augmentation de la température dans la forêt boréale, la taille des feux triple. « Ce sont des collègues qui l'ont démontré. Ils ont étudié ces données paléoclimatiques, sur des milliers d'années, en observant notamment les changements climatiques depuis la dernière glaciation », explique-t-il à Reporterre. Il rappelle également que la saison d'incendies au Québec s'est allongée entre deux semaines et un mois sur les trente dernières années. « Je comprends le scepticisme. Entre 1500 et 1850, il y avait davantage de feux, mais ça ne veut pas dire que le réchauffement n'a pas d'effet. À l'époque, c'était beaucoup plus sec, il y avait moins de précipitations. »

Enfin, il cite une étude montrant que l'intense saison d'incendies vécue par la Colombie-Britannique en 2017 était à 90 % attribuable aux changements climatiques. « C'est intéressant. Parce que, souvent, on nous demande : "Est-ce que ce feu est causé par le changement climatique ?" C'est pas ça, la question, c'est : "Est-ce que la probabilité que cet incendie survienne augmente avec le réchauffement". La réponse est oui. »

Face aux risques de s'attirer les foudres des *trolls*, beaucoup de scientifiques délaissent les réseaux sociaux. Pourquoi Yan Boulanger s'y est-il lancé ? « Je pense que c'était facile de débunker certains des éléments mentionnés », dit-il à Reporterre. Pour lui, le fait que le Québec n'ait pas connu dernièrement de grands feux comme ceux qui font rage actuellement a favorisé les thèses complotistes.

« Les feux n'étaient pas oubliés, mais ça fait longtemps que ce n'est pas arrivé ici. Certains n'ont pas eu le temps de s'informer. Il fallait profiter de la situation pour rappeler la science. » Pour l'instant, il ressort de ce combat numérique sans ecchymose : « Depuis que j'ai fait cette enfilade, j'ai surtout eu des bons mots. Je ne dis pas que ça a eu des effets positifs sur les auditeurs de cette radio-ci, mais ça a donné de la visibilité aux faits. Je pensais que j'aurais droit à une déferlante de complotistes. Mais non. J'ai peut-être bloqué les bonnes personnes, aussi. Je touche du bois... brûlé ! »

L'ÉQUIVALENT DE LA SUISSE PARTIE EN FUMÉE

Depuis le début de l'année, près de 4,5 millions d'hectares, la superficie de la Suisse, ont brûlé au Canada. Le changement climatique a rendu la saison des feux plus précoce. Le 9 juin, dans la seule province de Québec, 137 feux étaient actifs, dont 92 jugés hors de contrôle. Les fumées ont recouvert une grande partie de l'Amérique du Nord, rendant l'air irrespirable, comme à New York.



Feux au Canada : pourquoi la forêt boréale brûle si facilement

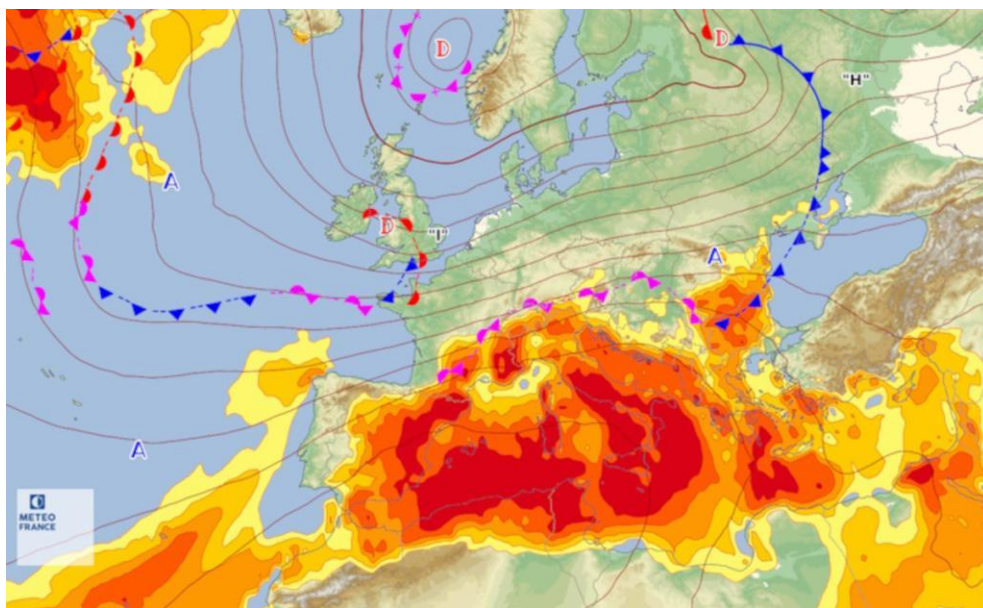
Théo BELLEMARE
10 juin 2023 (Reporterre)

Le bassin méditerranéen bout sous un dôme de chaleur

Un « dôme de chaleur » associé à une masse d'air très chaud s'est bloqué cette semaine au-dessus du Maghreb, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Croatie, de la Grèce et du sud-est de la France. Les littoraux comme la mer sont en surchauffe.

Plusieurs records de température ont été battus mardi en France – dans les Alpes, les Pyrénées et en Corse. Le record européen, atteint en 2021 dans le sud de l'Italie (48,8 °C), a été frôlé dans la région, où plusieurs pointes à plus de 46°C ont été relevées. Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a rappelé que « les vagues de chaleur mett[ai]ent notre santé et nos vies en danger ». Les services d'urgence du sud-est de la France sont sur la brèche ; le quotidien Libération s'interroge sur la fin prochaine du tourisme estival en Méditerranée.

Pour faire très simple : de l'air est emprisonné dans un anticyclone qui ne bouge pas. « Il faut imaginer une bulle d'air chaud, sec, et plutôt statique, avec peu d'évaporation, explique à Vert Christophe Cassou, climatologue au Centre national de recherche scientifique (CNRS) et co-auteur du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Vers 10 ou 12 kilomètres d'altitude, des mouvements d'air convergent, ils font pression sur cette bulle d'air dans laquelle l'air se comprime et se réchauffe. On peut faire une analogie avec une pompe à vélo ».



Le dôme de chaleur au-dessus de la Méditerranée le 18 juillet 2023 © Météo France

Si l'appellation « dôme de chaleur » est récente, le phénomène est connu de longue date sur l'ensemble de la planète. Météo-France souligne que les hautes températures seront de plus en plus fréquentes à l'avenir. La barre symbolique des 40°C a été franchie 105 fois en France métropolitaine entre 2000 et 2009, 129 fois entre 2010 et 2019... et déjà 73 fois entre 2020 et 2022.

De manière générale, les phénomènes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents, plus intenses, et plus longs. Plusieurs sont en cours dans l'hémisphère nord, des États-Unis à la Chine. « Ces épisodes de chaleur ne sont pas connectés, mais concomitants. Ils atteignent souvent des records en raison d'un réchauffement chronique de l'atmosphère dû à l'influence humaine généralisée et croissante, explique encore Christophe Cassou. Dopés par l'influence humaine, les effets des dômes de chaleur vont devenir plus forts. L'air qui vient actuellement du Sahara sur la Méditerranée est, lui aussi, plus chaud pour la même raison », souligne le co-auteur du Giec.

La mer est aussi en surchauffe

Or, lorsqu'un dôme de chaleur surplombe une masse d'eau, un autre réchauffement se produit en miroir : « On a une réponse quasi immédiate au niveau des températures de surface de la mer », explique à Vert Thibault

Guinaldo, océanographe au Centre National de Recherches Météorologiques. « Une augmentation en fréquence et en intensité des vagues de chaleur atmosphérique provoquera une augmentation des vagues de chaleur océaniques », lesquelles ont déjà doublé à l'échelle du globe depuis les années 80, poursuit le spécialiste.

Canicules marines : de quoi s'agit-il ?

Moins visible que les grands incendies terrestres, une importante canicule marine frappe actuellement l'océan Atlantique. La biodiversité et la pêche risquent d'être totalement bouleversées.

En France, 33 000 personnes sont mortes de la chaleur depuis 2014

Les vagues de chaleur entraînent entre 1 000 et 7 000 décès chaque année en France, révèle l'organisme Santé publique France.

Actuellement très chaude, avec d'importantes anomalies de températures, la Méditerranée est en situation de canicule marine modérée (Vert), confirmant que les vagues de chaleur atmosphériques «se propagent dans l'océan, et ajoutent de la chaleur à un système qui subit déjà le réchauffement climatique», précise l'auteur principal d'une étude récente sur le sujet. Pour l'heure, « on ne sait pas encore si les profondeurs sont impactées ». L'été dernier, les spécialistes ont mesuré jusqu'à 27°C à plus de quinze mètres de profondeur, avec des conséquences importantes sur les espèces incapables de migrer.

« On connaît les actions à mettre en œuvre pour limiter les conséquences, ajoute Thibault Guinaldo. L'océan se réchauffe parce qu'il absorbe 90% de l'excédent de chaleur du "système terre". Donc pour l'océan, qui est le régulateur du climat, c'est simple : il faut couper les émissions de gaz à effet de serre. Car, un océan qui se réchauffe, c'est des conséquences sur la totalité du globe, y compris sur le continent ».

« Il y a une relation quasi proportionnelle entre la quantité de CO² cumulée dans l'atmosphère et le niveau de réchauffement global, ajoute Christophe Cassou. Mais le message important, c'est que nous avons évalué que si on arrêtait d'émettre des gaz à effet de serre du jour au lendemain, la température globale – et les événements extrêmes associés – se stabiliseraient immédiatement, en deux ou trois ans, même si le niveau de la mer et la fonte des calottes glaciaires continueraient à un rythme plus faible. L'inertie vient de l'inaction de nos sociétés humaines ».

Aurélie DELMAS, 19/07/2023

<https://vert.eco/articles/le-bassin-de-la-mediteranee-bout-sous-un-dome-de-chaleur>

Victoire pour la biodiversité : le Conseil d'État confirme le pouvoir des communes en matière de conservation de la nature

Chers signataires,

Le recours du Royal Saint Hubert Club contre l'arrêté communal de Stoumont interdisant le nourrissage du grand gibier se voit rejeté.

À l'heure où l'Union Européenne vient d'adopter un règlement relatif à la restauration de la nature, le Conseil d'Etat vient de confirmer le pouvoir réglementaire des communes dans le cadre de la loi sur la conservation de la nature.

En 1995, le législateur a apporté une modification de la loi sur la conservation de la nature en intégrant l'article 58 quinquies qui donne la possibilité aux Communes de prendre des arrêtés visant à assurer une plus grande protection des habitats et des espèces que celle prévue au niveau régional.

En vertu de cette autonomie, la commune de Stoumont a émis en septembre 2022 un arrêté qui interdit tout nourrissage du grand gibier sur toute la commune excepté dérogation vivement justifiée. Mécontents, les chasseurs (le Royal Saint-Hubert Club notamment) et le syndicat des propriétaires (NTF Nature, Terres et Forêts asbl) ont introduit un recours en suspension contre l'arrêté auprès du Conseil d'État. Celui-ci a rejeté le recours ce 11 juillet, confirmant l'autonomie des communes en matière de conservation de la nature.

Quatre à cinq fois trop de cervidés et de sangliers

Il faut savoir qu'à Stoumont, la quantité de cervidés et de sangliers est quatre à cinq fois supérieure à ce que la forêt peut accueillir, notamment à cause d'un nourrissage excessif, assimilable à un élevage en pleine nature. Tout cela pour accroître les possibilités de tirer sur des animaux et ainsi satisfaire le plaisir de certains.

Cette surcharge d'animaux dits « sauvages » cause une dégradation importante de la biodiversité en forêt ainsi que des dégâts excessifs aux arbres et aux cultures. Alors que les changements climatiques devraient nous conduire à accroître la résilience des forêts, celle-ci est fortement compromise par l'impossibilité de diversifier les essences, dont les jeunes plants sont immédiatement broutés ou déracinés par le grand gibier en surnombre.

Le Ministre de la chasse n'a pas pris ses responsabilités

Ce problème n'est nullement limité à la commune de Stoumont et s'étend sur des dizaines de milliers d'hectares en Wallonie. Malgré l'insistance de plusieurs communes ainsi que de nombreux propriétaires forestiers, agriculteurs et environnementalistes, le Ministre Borsus, ayant la chasse dans ses attributions, n'a pas bougé sous la pression de certains chasseurs.

Face à cette inaction lésant l'intérêt général, Stoumont a eu le courage de prendre ses responsabilités en adoptant un arrêté communal interdisant tout nourrissage sur base de la loi sur la conservation de la nature. L'article 58 quinquies prévoit que tout arrêté communal doit être avalisé par le Gouvernement, en l'occurrence dans le cas présent la Ministre Tellier, ce qu'elle fit sans hésiter.

La loi sur la conservation de la nature permet d'être plus restrictif que la loi sur la chasse s'il y a dégradation de la biodiversité

Pour d'aucuns, il était impensable que la loi sur la conservation de la nature puisse imposer des restrictions plus importantes que celles de la Région en matière de chasse. Il n'en est rien, et le Conseil d'État argumente « *Il s'agit donc bien d'assurer la protection des espèces animales et végétales non gibiers. L'interdiction du nourrissage artificiel du grand gibier afin de contribuer à remédier à une prolifération de ce gibier de nature à nuire à la protection des espèces végétales et animales non gibiers et du biotope forestier, ressortit au domaine de la police de la*

conservation de la nature. La mesure et l'objectif poursuivi par le règlement attaqué entrent dans le champ d'application de la police de la conservation de la nature. »

Les communes ont un pouvoir qu'elles doivent utiliser plus souvent

Quelles leçons en tirer ? Pour assurer la protection de la nature dont on sait aujourd'hui qu'elle subit une dégradation continue importante, les communes ne peuvent plus se retrancher derrière le fait qu'elles n'ont pas de pouvoir en cette matière. Même si les compétences relèvent d'autres législations comme la loi sur la chasse, le Code forestier et/ou le Code de l'aménagement du territoire par exemple, dans la mesure où il s'agit de la protection des espèces animales et végétales ou de leur milieu, elles ont le pouvoir de réglementer.

Cet arrêt en suspension du Conseil d'État, qui devra encore être confirmé par un arrêt en annulation dans plusieurs mois (entre-temps l'interdiction de nourrir est bien effective), nous apporte un éclairage judicieux sur la portée de l'article 58 quinquies de la loi sur la conservation de la nature. Espérons que d'autres communes auront le même courage que la commune de Stoumont, que nous félicitons ici, pour prendre en main cette protection de la biodiversité si vitale pour l'avenir de l'espèce humaine.

DÉRIVES DE LA CHASSE

Le renard, martyr de la faune sauvage



Jérôme Henriques

Classé à la fois comme « espèce chassable » et comme « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » (ESOD), le renard est chassé toute l'année en France. Victime d'une mauvaise réputation, accusé de tous les maux, c'est le souffre-douleur préféré des chasseurs. Rien ne lui est épargné : tir au fusil, chasse à courre, piégeage, déterrage ... Au total, ce sont plus de 600 000 individus qui sont ainsi tués chaque année. Pour quel résultat ? Les chasseurs prétendent ainsi « réguler la nature » et « protéger la biodiversité ». Mais dans les faits, c'est plutôt l'inverse qui se produit ...

Le renard est l'un des mammifères sauvages les plus répandus à travers le monde. On le rencontre dans des milieux très variés : plaines, montagnes, forêts, littoraux et jusque dans les villes. Omnivore généraliste et opportuniste, il est capable de manger de tout : petits rongeurs, lapins, oiseaux, insectes, fruits, céréales, charognes, aliments pour animaux domestiques, restes de déchets humains... C'est le roi de l'adaptation et de la débrouillardise. Ses capacités cognitives exceptionnelles (mémoire, apprentissage...), son aptitude à vivre seul ou en groupe (avec une organisation sociale, un mode de communication varié), ses techniques de chasse complexes (en mulotant, simulant ...) ou encore son aptitude à trouver facilement de nouvelles stratégies de survie, sont les signes d'une intelligence rare, malheureusement trop souvent ignorée.

Le renard est pourtant bien présent dans la culture. Avec une image tantôt positive, tantôt négative. Nous avons tous en tête les fables de La Fontaine, dans lesquelles l'animal est présenté comme un être fourbe, profiteur, n'hésitant pas à mentir ou trahir pour arriver à ses fins (cf « Le Corbeau et le Renard », « Le Renard et le Bouc »...). Ou encore *Pinocchio* de Carlo Collodi, dans lequel il apparaît sous les traits d'un escroc, un faux ami du personnage principal essayant de le voler. D'un autre côté, on peut citer *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry, dans lequel un renard bienveillant apprend au héros la vraie valeur des choses (en premier lieu celle

de l'amitié) ou bien *Fantastique Maître Renard* de Roald Dahl dans lequel un renard se sert de son intelligence pour échapper à la famine ...

En France, c'est un ouvrage paru au moyen-âge (XIIIème siècle), le *Roman de Renart*, qui a peut-être le plus marqué les esprits. Rassemblant les textes de plusieurs auteurs anonymes ou peu connus, le roman donne le premier rôle à un goupil (ancien nom du renard) nommé Renart (et surnommé le « roi de la ruse »), qui incarne le mal et le vice. Mesquin, tricheur, profiteur, il n'hésite pas à faire du mal aux autres et va même jusqu'à tuer. Le retentissement de l'œuvre fut tel que le terme goupil est devenu renart puis renard à partir du XVIème siècle. L'expression « rusé comme un renard » aurait-elle existé sans la parution de cette œuvre ? Pas sûr. Quoi qu'il en soit, celle-ci a probablement contribué à la mauvaise réputation de l'animal dans l'imaginaire collectif.

Revenons au réel. Dans les campagnes, le renard est chassé depuis très longtemps. On l'accuse de voler des poules ou de s'en prendre au petit gibier (lapins, perdreaux...). Des accusations émanant des éleveurs de volailles, qui constataient des pertes dans leurs poulaillers, comme des chasseurs eux-mêmes, qui voyaient dans le renard un concurrent direct à leur activité. S'agissant des volailles, ces pertes étaient importantes lorsque la population était majoritairement rurale et qu'on trouvait dans les campagnes un grand nombre de petits poulaillers. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Et on sait par ailleurs qu'un poulailler bien protégé ne connaît aucune victime. Quant au petit gibier, sa raréfaction est bien plus la conséquence de l'urbanisation croissante, de l'agriculture intensive, de la chasse, de la densification du réseau routier... que du renard.

Autre accusation historique : la rage. Maladie mortelle affectant le système nerveux, son virus se transmet par la salive (morsure, léchage sur une peau lésée) d'un animal infecté à un autre animal, ou (plus accidentellement) à un être humain. S'il est vrai que le renard constitue l'un des premiers vecteurs de la maladie, il faut aussi préciser que cette dernière a quasiment disparu en Europe de l'Ouest et que la France en est officiellement indemne depuis 2001 (le dernier cas observé chez nous date de 1998). Il faut aussi et surtout préciser que l'éradication de la maladie est due à la vaste campagne de vaccination des renards menée à partir de 1986, et non au massacre quasi généralisé de l'espèce qui avait précédé (lequel avait au contraire favorisé sa progression).

Restent deux arguments encore régulièrement mis en avant : celui d'une surpopulation (qui mettrait en péril la biodiversité) et celui d'une maladie transmissible à l'homme, l'échinococcose alvéolaire. Commençons par le premier. Si l'on peut admettre que le renard n'est pas une espèce menacée (elle n'est pas classée au titre de l'IUCN), rien ne permet d'affirmer qu'elle soit en train de proliférer. Ni surtout qu'il faille la main de l'homme pour la contenir. Il est scientifiquement prouvé que les populations de renards s'autorégulent naturellement. D'un côté, elles se limitent en fonction du nombre de proies disponibles sur le territoire (lequel n'augmente pas dans le temps), d'un autre elles se reconstituent en cas de pertes dans leurs rangs (dues à la chasse notamment).

L'échinococcose alvéolaire ensuite. Il s'agit d'une maladie parasitaire transmissible à l'homme par des carnivores sauvages ou domestiques (consommateurs de rongeurs) : chiens, chats, renards. La contamination la plus fréquente se fait par contact direct avec des animaux domestiques (via la salive), celle avec des animaux sauvages étant principalement due à la consommation de fruits des bois contaminés (par des excréments). Affectant le foie, la maladie peut être mortelle si non traitée (quelques dizaines de cas par an sont signalés en France). Pour autant, quelques mesures d'hygiène permettent de s'en prémunir : lavage des mains, des fruits cueillis, vermifugation des chiens et chats (avec des anthelminthiques) ... Quant aux renards, des études ont montré que leur abattage était contre-productif pour lutter contre la maladie ; des études préconisant plutôt leur vermifugation (appâts avec anthelminthiques), jugée plus efficace.

Lobbying des chasseurs oblige, ces arguments (ou contre-arguments) sont peu entendus. Et le renard reste probablement l'animal sauvage le plus persécuté de France. Avec le double statut d'animal gibier (bien qu'il ne se mange pas) et de « nuisible » (dit plus joliment « espèce susceptible d'occasionner des dégâts »). En tant qu'espèce gibier, le renard est chassé 10 mois par an, du 1er juin au 31 mars, selon plusieurs méthodes : le tir essentiellement, mais aussi la chasse à courre, le déterrage et la chasse au faucon (plus rare). Et en tant qu'espèce nuisible, il est tué toute l'année (dans les 91 départements où il est classé comme tel), selon les méthodes suivantes : le piégeage essentiellement, le tir (comprenant les battues administratives) et le déterrage (dans une moindre mesure).

Un mot sur ces méthodes. La chasse à tir d'abord, qui n'est pas aussi « propre » que certains veulent bien l'imaginer ; car si certains animaux sont tués sur le coup, combien d'autres, blessés, s'enfuient agoniser au loin, parfois pendant des heures ou des jours ? La chasse à courre ensuite, qui consiste à faire poursuivre un animal par des chiens pendant des heures (jusqu'à épuisement), avant de le tuer avec une arme blanche ou un fusil (à moins qu'il ne soit déchiqueté par les chiens). Le déterrage encore, qui consiste à faire poursuivre

un animal dans les galeries de son terrier, l'acculer, puis l'extraire (avec des pinces) avant de le tuer de façon plus ou moins violente (avec une arme, les chiens...). Le piégeage enfin (par contention, au lacet, au collet...) qui implique que l'animal piégé attende immobilisé (terrorisé) pendant des heures, parfois des jours, qu'on vienne l'achever.

De plus en plus de voix s'élèvent pour décrire le renard comme un animal utile et obtenir son déclassement de la liste des nuisibles. En tant que charognard, il participe à l'élimination des animaux malades et des cadavres (animaux victimes du trafic routier, animaux marins échoués sur les plages...), évitant ainsi la propagation d'épidémies. De plus, des études ont montré qu'il freinait l'expansion de la borréliose de Lyme (maladie rarement mortelle mais pouvant laisser des séquelles invalidantes importantes) en éliminant les rongeurs, qui transportent les tiques vectrices de cette maladie. Une élimination qui diminue également les dégâts aux cultures (estimés entre 1 000 et 4 000 euros par exploitation et par an) et évite le recours aux rodenticides (bromadiolone notamment) cruels pour les animaux et toxiques pour l'environnement.

Aucune dérégulation due aux renards n'a jamais pu être démontrée. Le Luxembourg et le canton de Genève ont d'ailleurs interdit sa chasse, aucun problème n'y a été signalé. Comme le reconnaît l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : « Le renard roux fait partie intégrante des écosystèmes, y compris urbains. Il participe à l'équilibre entre les espèces et prend toute sa place dans la chaîne alimentaire ». Et l'organisme public d'ajouter : « Le renard participe par ailleurs à la dissémination et à la régénération d'espèces végétales ; en digérant les fruits et les baies, il permet aux graines (pépins et noyaux se retrouvant dans ses déjections) d'être transportées et de germer dans de nouveaux espaces ». Équilibre de la faune, de la flore, tout y est.

On ne peut pas en dire autant de l'espèce humaine, dont les activités (chasse, agriculture intensive, urbanisation galopante...) sont responsables de nombreux déséquilibres (prolifération de certaines espèces, disparition d'autres). Il est d'ailleurs assez cocasse d'entendre les chasseurs accuser le renard de menacer certaines espèces (grand tétras, perdrix grise...), espèces qu'ils sont eux-mêmes régulièrement accusés de chasser (parfois en braconnant). En réalité, les chasseurs en veulent plutôt au renard de leur faire concurrence, que ce soit en s'attaquant aux petits animaux sauvages (lapins, lièvres...) ou en profitant du « gibier d'élevage » (faisans, perdrix...) relâché par les chasseurs eux-mêmes dans la nature (et constituant alors une proie facile).

La France est probablement le pays d'Europe où la chasse jouit des plus grandes faveurs étatiques. Et malgré la création de l'Office français de la biodiversité en janvier 2020, censé améliorer la lutte écologique et mieux contrôler la chasse, on peine à discerner une réelle évolution des choses. Grâce à leur lobbying hyperactif, les chasseurs ont toujours un rôle clé dans la prise de décision. Avec tout ce que cela implique d'absurde et d'arbitraire. Il faut changer de paradigme. La nature s'est très bien régulée toute seule pendant des milliers d'années avant que l'homme ne vienne s'infiltrer dans les rouages. Avec ce qu'il faut bien appeler une politique de « pompier-pyromane » (on régule aujourd'hui ce qu'on a dérégulé hier...). La nature nous envoie des signaux, que nous ne cessons d'ignorer : soit nous apprenons à vivre avec elle, soit elle nous le fera payer, cher.

Quelques références [...]

Illustration : des chasseurs tuent un renardeau à coups de barre de fer (LGS)

9 septembre 2023

URL de cet article 38881 : <https://www.legrandsoir.info/le-renard-martyr-de-la-faune-sauvage.html>

Quand la chasse s'invite dans les jardins

Chers signataires,

La destruction du sanglier dans un quartier résidentiel à Marche-en-Famenne a été autorisée dès le 15 août ! Le projet d'arrêté du Ministre Borsus va-t-il régler ce problème qui se renouvelle de plus en plus ?

C'est évident : il y a bien trop de sangliers, et les chasseurs ne jouent pas leur rôle de régulateurs, que du contraire ! Les principales conséquences en sont un nombre important de dégâts aux cultures et dans les jardins, mais aussi une perte conséquente de biodiversité dans les forêts et également dans les réserves naturelles !

Trop de chasseurs visent à accroître les populations de sangliers pour permettre à leurs invités de tirer sur un maximum d'animaux. Et la législation wallonne actuelle les autorise à nourrir cette espèce toute l'année sans limitation de quantité. Cette déviation favorise le maintien d'une population nombreuse, notamment par une reproduction des jeunes femelles avant l'âge d'un an, et engendre une descendance abondante en très peu de temps.

Le gouvernement wallon reste sourd à nos revendications, pourtant répétées depuis plusieurs années.

Par ailleurs, un projet modifiant cette législation se trouve sur la table du Gouvernement. Il prévoit l'interdiction progressive du nourrissage du 1er décembre au 31 mars dès 2023 puis du 1er novembre au 31 mars en 2024 et 2025 et puis du 1er octobre au 31 mars à partir de 2026.

À terme, le nourrissage du sanglier resterait donc autorisé d'avril à septembre, sans limitation de quantité. Et, cerise sur le gâteau, les chasseurs demandent que les pouvoirs publics paient les dégâts qui seraient occasionnés par cet arrêt hivernal du nourrissage !

C'est évidemment intolérable, car les dégâts existent déjà aujourd'hui de la faute du monde de la chasse et ce sont les chasseurs qui les paient comme le prévoit la loi du 14 juillet 1961. Il serait inacceptable que ce soient les pouvoirs publics qui en assument le financement ! *Pourquoi, nous, citoyens, devrions-nous payer pour les dérives occasionnées par les chasseurs eux-mêmes ?*

Décidément, quand les chasseurs comprendront-ils qu'ils sont en train de scier la branche sur laquelle ils sont assis ?

De plus, aucune modification pour le nourrissage du cerf n'est prévue dans le projet d'arrêté, alors qu'il est patent que des dérives importantes existent notamment par l'apport en grande quantité de luzernes du 1er novembre au 30 avril. Or, rappelons que le principe du décret chasse est l'interdiction du nourrissage.

Pourquoi le Gouvernement ne suit-il pas l'exemple de la Commune de Stoumont qui a interdit sur le territoire de sa commune tout nourrissage, excepté dérogation dûment justifiée en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de dégâts importants aux cultures ?

C'est clair, net, précis et simple à mettre en place et à contrôler. Cela supprime toute dérive, mais ce n'est évidemment pas ce que recherchent bon nombre de chasseurs influents auprès du Gouvernement.

DÉRIVES DE LA CHASSE

<https://mail.google.com/mail/u/0/?tab=rm&ogbl#inbox/FMfcgzGtwghhKrMDcDNsgGrXFwcQlgrQ>

Drôme : les agriculteurs et les forestiers en rêvaient, les loups l'ont fait

Le retour du loup en France, après un peu moins d'un siècle d'absence, s'est produit au début des années 1990 à partir d'une immigration italienne. Les loups drômois issus de cette recolonisation spontanée se sont reproduits pour la première fois dans le Vercors au début des années 2000. Aujourd'hui, 20 ans après, la Drôme et les zones limitrophes des départements voisins abritent entre 20 et 25 meutes de loups, ce qui représente au total entre 150 et 200 individus. Sur ces chiffres, nos estimations rejoignent celles des chasseurs.

À l'issue de leur dernière assemblée générale dans le Vercors le 15 avril 2023, les chasseurs drômois déclarent que le retour des loups dans le département est responsable de la baisse des populations de sangliers de 30 %, de cerfs de 20 à 30 % et de chevreuils de 30 à 40 %. Si cette baisse est plausible, l'annonce par les chasseurs de « l'éradication » (sic) du mouflon par le loup, est un grossier mensonge⁽¹⁾.

Effectivement, dans les Alpes, les sangliers, les cerfs et les chevreuils constituent la base alimentaire des loups et ce que les chasseurs drômois présentent comme une « découverte » avait déjà fait l'objet de multiples publications depuis des décennies, dans les pays d'Europe où le loup est présent.

À la prédation naturelle des loups drômois, les chasseurs du département oublient de rajouter leur tableau de chasse *annuel* « grand gibier » qui, bon an, mal an, est chaque année d'environ 1 000 cerfs et biches, 5 000 chevreuils et 15 000 sangliers⁽²⁾.

Un tableau de chasse annuel que les chasseurs drômois augmentaient régulièrement depuis plus de 30 années sans jamais réussir à réduire les effectifs de ces trois espèces responsables de plus de 90 % des dégâts aux cultures et aux forêts. Des dommages qui, sur le plan national, approche probablement chaque année 100 millions d'euros sans compter les collisions routières⁽³⁾.

En clair, les chasseurs admettent enfin que les loups drômois ont réussi à faire en 10 ans ce qu'eux n'avaient pas réussi à réaliser depuis plus de 30 ans au grand dam des agriculteurs et forestiers drômois qui, malgré la multiplication des battues, six mois par an, voyaient toujours autant de sangliers, de cerfs et de chevreuils dans leurs cultures et leurs parcelles forestières.

Les chasseurs confirment ainsi une belle réussite du loup à mettre à son crédit et leur propre échec à réduire les populations de « grand gibier » sans l'aide des loups.

La chasse au « grand gibier », en particulier dans la Drôme, génère un commerce particulièrement lucratif⁽⁴⁾. Il n'est pas étonnant que les chasseurs drômois voient d'un très mauvais œil le retour du loup qui menace directement leur « chiffre d'affaires ».

Ils proposent à madame la préfète de la Drôme de tuer 100 (cent) loups par an dès l'année prochaine. De quoi remettre dans les cultures et dans les forêts du département des milliers de sangliers, cerfs et chevreuils supplémentaires... Pas sûr que cette idée réjouisse les agriculteurs et les forestiers drômois.

NB : le montant des dégâts aux cultures sont assez bien connus et se montent à environ 60 M d'Euros/an. Les dégâts forestiers ne sont pas précisément évalués (car non-indemnisés), mais il est admis que 25 % de la surface forestière sont concernées par les dégâts, ce qui impacte 40 % du volume de bois à récolter.

(1) Le mouflon est une espèce « exotique » introduite dans le Vercors en 1956. Si le retour du loup a entraîné une baisse significative des effectifs de mouflons, l'espèce est encore bien présente (2023) sur la bordure méridionale du Vercors et sur le versant drômois du Mont Ventoux.

(2) À partir du dernier plan de chasse triennal drômois 2021-2023 (DDT 26).

(3) 209 611 euros, rien que pour les dégâts occasionnés par le sanglier (Source : Fédération nationale des chasseurs – FNC)...

(4) Chasses privées, communales, domaniales... Un cerf peut se négocier à hauteur de plusieurs milliers d'euros...



Frapna Drôme Nature
Environnement

Le rejet de l'eau de Fukushima dans l'océan Pacifique angoisse les pêcheurs

Sur la côte du nord-est du Japon, la plupart des pêcheurs se taisent. Mais Haruo Ono, 71 ans, préfère dire tout le mal qu'il pense de la « folie » de rejeter dans l'océan l'eau de la centrale nucléaire accidentée de Fukushima Daiichi.

« Rien n'est bénéfique pour nous » dans ce projet, et « les pêcheurs y sont opposés à 100% », affirme à l'AFP M. Ono, qui vit à Shinchimachi, un petit port situé à une soixantaine de kilomètres au nord de la centrale de Fukushima Daiichi.

Le gouvernement japonais a décidé de commencer jeudi le rejet dans l'océan Pacifique de l'eau accumulée depuis des années sur ce site ravagé par le tsunami meurtrier du 11 mars 2011, qui a provoqué la pire catastrophe nucléaire depuis Tchernobyl en 1986.

Cette eau a été traitée afin **de la débarrasser de la plupart de ses éléments radioactifs. Cependant le tritium, un radionucléide qui n'est dangereux pour l'homme qu'à très hautes doses concentrées, n'a pas pu être éliminé.**

Aussi le Japon prévoit de diluer cette eau et de l'évacuer très progressivement, jusqu'au début des années 2050, pour éviter tout impact sur l'environnement et la santé humaine. Un plan adopté en 2021 et validé le mois dernier par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

« L'AIEA dit que le rejet est sans danger, etc. Mais ici on dépend de la mer et du poisson, on aime la mer, on la protège, c'est notre lieu de travail », souligne M. Ono.

« Alors de qui pensent-ils avoir l'autorisation de déverser l'eau ? Ça ne devrait pas être du Premier ministre, ou de présidents. Je m'exprime pour stopper cette folie de notre gouvernement », s'indigne le pêcheur.

« Le gouvernement est en train d'abandonner Fukushima, alors qu'il devrait protéger les gens d'ici, les pêcheurs, et non Tepco », l'opérateur de la centrale dévastée, regrette encore M. Ono.

Un département déjà stigmatisé

Son frère cadet est mort emporté par le tsunami de 2011, provoqué par un gigantesque séisme sous-marin de magnitude 9.0 au large du nord-est du Japon, une catastrophe qui a fait environ 20 000 morts et disparus. Survenu dans la foulée, l'accident nucléaire de Fukushima a par ailleurs entraîné pendant des années une stigmatisation des habitants du département, mais aussi de ses produits agricoles et de la mer.

L'industrie locale de la pêche a été longtemps écrasée par des interdictions ou restrictions à la vente, au Japon comme à l'étranger, des mesures de précaution face au risque de radiations.

Alors qu'ils commençaient à peine à relever la tête, les pêcheurs locaux redoutent de voir leur activité rechuter à cause d'un préjudice d'image lié au rejet de l'eau de Fukushima.

Après 2011, « Fukushima était perçu comme un endroit qu'il fallait éviter. Même les plaques d'immatriculation des voitures indiquant leur département étaient retirées par les personnes évacuées », se souvient Tomomi Kodama, 40 ans, une artiste locale venue visiter la côte.

« Les gens de Fukushima ont déjà beaucoup souffert. Maintenant que l'eau de la centrale va être évacuée, je me demande comment le monde va l'accepter », s'inquiète-t-elle auprès de l'AFP.

Vent debout contre ce projet, la Chine, qui était en 2022 le pays de destination de 25% des exportations japonaises de produits de la mer, a décidé dès juillet d'interdire l'importation de toutes les denrées alimentaires de dix départements nippons, dont celui de Fukushima, et de mener des contrôles stricts sur les denrées importées du reste du pays.

Haruo Ono dit espérer vivre jusqu'à 100 ans, soit encore trois décennies : jusqu'au terme actuellement prévu du démantèlement de la centrale de Fukushima et du rejet dans l'océan de son eau tritiée. « Pour m'assurer que nous ne laisserons pas de problèmes à nos enfants et petits-enfants », justifie ce père de trois fils - tous pêcheurs comme lui.

JOURNALDEMONTREAL.COM

22 août 2023

<https://fr.sott.net/article/42531-Le-rejet-de-l-eau-de-Fukushima-dans-l-ocean-Pacifique-angoisse-les-pecheurs>

Fukushima : les rejets d'eau radioactive dans le Pacifique débuteront le 24 août

Depuis six ans, le gouvernement japonais travaille au rejet dans l'océan Pacifique de 1,3 million de tonnes d'eau contaminée stockées à Fukushima. Les rejets commenceront jeudi 24 août.

Jeudi 24 août, débutera le déversement dans l'océan Pacifique de l'eau contaminée de la centrale nucléaire accidentée de Fukushima (Japon), a annoncé lundi Fumio Kishida, le Premier ministre japonais. Cette eau polluée au tritium, issue du refroidissement des installations nucléaires ravagées par le tsunami du 11 mars 2011 et d'infiltrations diverses, est actuellement stockée sur le site après traitement.

La stratégie de rejet dans l'océan a été élaborée au cours des six dernières années et érigée en option prioritaire en avril 2021. Début juillet 2023, l'Agence internationale de l'énergie atomique l'a validée, ainsi que le protocole de suivi des rejets. Il ne restait alors qu'à fixer la date du début des rejets. C'est dorénavant chose faite.

L'annonce, qui suscite la désapprobation des pays limitrophes et des associations écologistes, a été faite après de nombreux échanges entre le gouvernement japonais et la Fédération japonaise des associations coopératives de pêche.

Une eau traitée par l'ALPS

Actuellement, environ 1,3 million de tonnes d'eau contaminée sont stockées dans plus de 1 000 réservoirs construits progressivement depuis douze ans. Avant stockage, cette eau, qui résulte notamment du maintien à froid de certaines installations, est traitée dans l'Advanced Liquid Processing System (ALPS). Le procédé permet de séparer de l'eau une soixantaine d'éléments radioactifs, pour l'essentiel le césium et le strontium. Mais pas le tritium (isotope radioactif de l'hydrogène).

Le gouvernement assure que l'eau, qui reste polluée, sera rejetée dans l'océan avec prudence afin d'assurer la dispersion de la radioactivité. Concrètement, l'eau stockée sera préalablement diluée pour abaisser la radioactivité à 1 500 becquerels par litre (Bq/l), un niveau équivalant à un septième de la valeur recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon les autorités japonaises.

Faire place nette pour le démantèlement

L'exécutif nippon avance plusieurs arguments pour justifier ces rejets. Tout d'abord, il explique « *[manquer] de place pour créer l'espace nécessaire pour faire avancer régulièrement le processus de déclassé de Fukushima* ». En effet, il reste encore sur le site de la centrale nucléaire détruite des amalgames de métal et de combustibles fondus dans les réacteurs (les coriums), un millier de combustibles nucléaires usés et de nombreux débris. Évacuer l'eau permet de regagner de l'espace pour traiter ces déchets convenablement. C'est aussi regagner de l'espace pour stocker les 100 tonnes d'eau souterraine et d'eau de pluie récupérées quotidiennement dans les réacteurs.

Enfin, les rejets sont aussi l'occasion de tourner une page. « *Il n'y aura pas de revitalisation du Japon sans la reconstruction de Fukushima* », martèle le gouvernement qui juge les rejets indispensables pour entamer le déclassé progressif des réacteurs accidentés de la centrale et la reconstruction des zones sinistrées.

Philippe COLLET, journaliste, chef de rubrique déchets / économie circulaire (Actu-Environnement),
22.08.2023

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/annonce-date-rejets-eau-contaminee-fukushima-42408.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzM1NA%3D%3D\[MTYlNjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/annonce-date-rejets-eau-contaminee-fukushima-42408.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzM1NA%3D%3D[MTYlNjgx])

Le nucléaire n'est pas bon pour le climat par Hervé Kempf

C'est l'une de nos meilleures ventes depuis plusieurs semaines sur notre boutique militante. Dans ce livret de 60 pages, Hervé Kempf, rédacteur en chef du magazine écolo *Reporterre* nous dépeint les raisons pour lesquelles l'énergie nucléaire est d'ores et déjà une énergie marginale, obsolète, trop coûteuse et issue d'un modèle de société autoritaire qui nous fait miroiter l'illusion d'une énergie illimitée. Face à l'urgence climatique l'auteur explore des solutions beaucoup plus réalistes basées sur la sobriété et reposant sur les énergies renouvelables. On vous le conseille chaleureusement et il ne coûte que 4,5 € !

En savoir plus

60 pages, Hervé Kempf, éd. Seuil, septembre 2022, dim. 12,5 x 17 x 0,6 cm



À cause du nucléaire, la CGT quitte l'alliance avec les écologistes



En raison de désaccords en interne, notamment sur le nucléaire, les adhérents de la CGT ont voté la sortie du syndicat de l'Alliance écologique et sociale.

La Confédération générale du travail (CGT) tire un trait sur un marqueur fort de sa politique écologique. Le syndicat a acté sa sortie de l'Alliance écologique et sociale – initialement baptisée Plus jamais ça –, une coalition inédite de syndicats de travailleurs, d'ONG et associations écologistes. Née en pleine pandémie de Covid-19 en 2020, celle-ci vise à lutter contre la « fausse opposition » entre la préservation de la planète et la création d'emplois. La nouvelle direction a annoncé sa décision le 5 juillet à ses sept partenaires, Greenpeace, Oxfam, Les Amis de la Terre, Attac, Solidaires, FSU et la Confédération paysanne.

Cette sortie se tramait depuis des mois. Lors du congrès de la CGT à Clermont-Ferrand, en mars dernier, les adhérents de la CGT ont donné le ton. Un amendement de sortie de Plus jamais ça a été adopté à 50,37 % des voix, sous les applaudissements. Un vote purement symbolique : au cours des travaux précédant le congrès, la référence à la participation de la CGT au sein du collectif avait déjà été supprimée des orientations du syndicat.

En interne, le rapprochement orchestré par Philippe Martinez entre la CGT et les ONG passait mal auprès de certaines fédérations. Plusieurs sources rapportent des discussions « animées », notamment lors de réunions du Comité confédéral national (CCN), le parlement de l'organisation. Nœud de la discorde : le nucléaire. La présence de Greenpeace, ONG connue pour ses actions en faveur d'une sortie de l'atome, était mal vécue par la puissante Fédération nationale des mines et de l'énergie. Plusieurs voix reprochent également à la direction de s'être engagée sans avoir suffisamment consulté les instances internes.

« Je suis élue pour appliquer les décisions du congrès. Or, ce qui est indiscutable, c'est que Plus jamais ça a été supprimé des orientations de la CGT », a tranché la nouvelle secrétaire générale Sophie Binet, en avril, dans une interview accordée à *Libération*. Tout en précisant qu'elle serait attentive à ce que les futures décisions soient prises « collectivement entre la direction et les organisations de la CGT ».

Au sein de l'alliance, les ex-partenaires de la CGT « regrettent » ce départ. « C'est une perte importante, qui pourrait être prise comme un affaiblissement symbolique de l'alliance, puisque le rapprochement entre associations écologistes et la CGT était l'aspect le plus inédit de cette convergence sociale et environnementale, déplore François

Chartier, de Greenpeace. À travers les fédérations sectorielles de la CGT, on peut discuter avec les salariés des raffineries ou de l'automobile. C'est là où il y a le plus de boulot pour faire converger les luttes sociales et écologistes. »



En avril 2021, à l'appel de Plus jamais ça (ici, les représentants des organisations), près de 120 personnes se sont rassemblées près du ministère de l'Économie pour lui demander de sauver La Chapelle Darblay. © NnoMan Cadoret / Reporterre

Une alliance nécessaire et victorieuse

Les débuts de la coalition étaient jusque-là prometteurs. Sa plus grande victoire ? Le sauvetage *in extremis* d'une usine de papier journal 100 % recyclé en Seine-Maritime, La Chapelle Darblay, après des mois d'une bataille menée par des salariés et des militants écologistes, mêlant rassemblements sur le site, plaidoyer et actions de désobéissance civile. « On n'en serait jamais arrivés là sans l'appui de Plus jamais ça et la force de mobilisation des organisations qui la composent », dit Cyril Briffault, délégué syndical CGT de la Papeterie Chapelle Darblay.

Avec une moindre réussite, l'Alliance écologique et sociale s'est également opposée à la conversion de la raffinerie TotalÉnergies de Grandpuits-Bailly-Carrois (Seine-et-Marne), destinée à devenir une plateforme de production de « biocarburant » et de bioplastique, en dénonçant à la fois le « greenwashing » du pétrolier et la destruction de 200 emplois directs sur le site.

« Au départ, y compris au sein des organisations écologistes, ça pouvait faire drôle de lutter contre la fermeture d'une raffinerie, dit François Chartier. Mais à travers cette alliance, en se rendant sur les piquets de grève, tout le monde a réalisé que ce n'était pas contradictoire et qu'il fallait, ensemble, réfléchir à des plans de reconversion justes et écologiques, avec zéro suppression d'emploi. »

À plusieurs reprises, ONG et syndicats – qui ont défilé ensemble dans les manifestations contre la réforme des retraites – ont porté des propositions de rupture avec le système capitaliste, comme la mise en place d'une taxe sur les superprofits réalisés au détriment de la justice sociale et du climat. En mai 2020, pendant la pandémie de Covid-19, ils avaient élaboré un plan de sortie de crise de trente-quatre mesures « pour répondre de concert aux enjeux sanitaires, sociaux, économiques et écologiques auxquels font face nos sociétés », dont l'arrêt des soutiens publics au développement de nouveaux projets nucléaires. Plus tard, l'alliance avait apporté des propositions concrètes pour une transition écologique qui soit créatrice d'emplois.

« Cette alliance inédite peut et doit avancer »

Malgré le départ de la CGT, les sept organisations restantes ont décidé de poursuivre ensemble. « Cette alliance inédite, porteuse de l'espoir de conjuguer urgence sociale et urgence environnementale, peut et doit avancer, ont-elles réagi dans un communiqué publié le 23 août. Elle le fera avec toutes les forces disponibles, nationalement

et localement, convaincue que l'union du monde du travail et des militantes et militants écologistes est la force qui peut et doit imposer les alternatives à la catastrophe sociale et à la destruction du vivant. »



Réunis par le collectif Plus jamais ça, ouvriers et écolos ont sauvé La Chapelle Darblay. Ici, devant le ministère de l'Économie, en avril 2021. © NnoMan Cadoret / Reporterre

Au sein de l'alliance et même de la CGT, qui n'a pas répondu aux sollicitations de Reporterre, plusieurs sources craignent que cette décision soit le signe d'un « repli » identitaire et d'une ambition écologiste revue à la baisse. Sophie Binet s'en défendait, dans *Libération* : « La décision du congrès, c'est aussi de dire qu'il faut continuer à travailler sur les questions environnementales en les articulant avec les questions sociales, et qu'il faut continuer à travailler avec les autres organisations syndicales mais aussi avec des ONG. »

Pour le chercheur Jean-Marie Pernot, de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), le départ de la CGT ne « tue pas » la coopération engagée. Elle symbolise avant tout les difficultés, pour le syndicat, d'aborder le thème de l'écologie, « car ses assises historiques reposent dans des industries menacées par la transition écologique, comme la métallurgie ». Or, « en engageant le syndicat aux côtés d'organisations environnementales, Philippe Martinez l'a mis face à une contradiction assez naturelle, entre un changement nécessaire et les dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu », complète-t-il, ajoutant que « pour un grand corps comme la CGT, il est dur d'avancer sans crise, mais le syndicat se pose les bonnes questions ».

« Les discussions ne sont pas rompues », confirme en tout cas François Chartier. Le 24 mai dernier, la CGT, Greenpeace et le Réseau Action Climat (RAC) ont coorganisé un Forum sur l'avenir de l'automobile. « Ce n'était pas directement organisé par l'Alliance écologique et sociale, mais c'est la preuve que les liens vont perdurer. Au cours de ces trois années, on a vu qu'il y avait plus de sujets qui nous liaient que de sujets qui nous divisent », dit-il.

Alexandre-Reza KOKABI
30 août 2023 (Reporterre)

Comment partager la nature avec ses jeunes enfants



- © Matthieu Ossona de Mendez / Reporterre

Toucher, regarder, jouer, expérimenter... Avant même leurs trois ans, les enfants peuvent s'épanouir de multiples façons dans la nature. Et participer aux activités de plein air de leurs parents.

Avant, on était ornithologue amateur, jardinier passionné, randonneur infatigable. Puis un être minuscule déboule et nous voilà parents. Comment partager avec son petit de moins de trois ans son plaisir d'être en pleine nature ? Quelles activités lui proposer et comment l'intégrer aux siennes ? *Reporterre* a posé la question à des professionnelles de la petite enfance éprises de grand air.

- L'herbe, l'eau, la terre... prendre le temps de l'éveil sensoriel
Par où commencer ? Tout simplement par s'asseoir dans l'herbe avec son bébé. « *Pour un bébé de moins d'un an, c'est une activité en soi de sentir l'herbe sous soi, le sable sous sa main* », dit Suzie Houdelet, directrice d'une micro-crèche en plein air Plantine.
Gillian Cante, qui rédige une thèse sur le jeu libre et sensoriel dans la nature et a fondé la crèche parentale Giving Tree à Strasbourg, propose d'accompagner ce moment de découverte en parlant à son tout petit, en lui montrant les nuages qui passent, les insectes, les feuillages, en lui expliquant ce qu'il ressent. Voire de le caresser avec des feuilles, des brindilles, en l'interrogeant : est-ce que c'est doux, est-ce que ça chatouille ?
Pour les plus grands, retirer ses chaussures peut être une expérience très intéressante. « *On peut marcher sur l'herbe, dans l'eau, sur la terre, les copeaux de bois* », dit Claire Grolleau, présidente de Label Vie, qui a créé le label « écolo crèche ». Les plus téméraires pourront tester l'expérience avec les yeux bandés, « *une petite mise en scène qui permet à l'enfant de se concentrer sur une partie de son corps* ».



Entrer en contact avec les différentes surfaces et matières des milieux naturels participe à l'éveil sensoriel. *Andre Taissin / Unsplash*

Jennifer Charbonneau, éducatrice jeunes enfants et formatrice à l'association Label Vie, se régale en voyant de tout petits doigts de pied se recroqueviller dans le sable, lors de la première sortie à la plage. « *C'est un réflexe de surprise du corps confronté à une texture qu'il ne connaît pas. Au parent de parler pour accompagner ces sensations nouvelles.* » Elles imprégneront pour longtemps leur palette de goûts et dégoûts.

« *On voit des enfants arriver qui ne veulent rien toucher de ce qui colle aux mains ou aux pieds. Ils font une crise au moindre grain de sable collé. Ils n'ont pas eu l'occasion d'être en contact avec des matières naturelles* », regrette Claire Grolleau.

- Attraper, patouiller, transvaser... le grand jeu de la manipulation
Terre, argile, sable, cailloux, bois, herbe, eau... Les possibilités sont quasi illimitées. Aux plus petits, de un à deux ans, on laissera bâtons et feuilles à disposition en leur proposant éventuellement de faire de petites brochettes. Puis, progressivement, on pourra introduire des ustensiles : gobelet, petits contenants, cuillère.
« *Les enfants vont remplir, vider, transvaser, fermer, recommencer. Cela peut les occuper toute la journée* », indique Suzie Houdelet. Les plus âgés, déjà friands de jeux d'imitation, adoreront faire semblant de cuisiner des soupes en mélangeant des feuilles, des glands et autres trouvailles dans un fond d'eau.

- Observer, écouter... premières expériences naturalistes
Pas besoin d'investir dans un safari au Kenya. Cécile Couderc, cofondatrice de Plantine, se contente de retourner un caillou pour découvrir les fourmis, vers de terre et autres petites bêtes cachées dessous. Gillian Cante agrément ce petit jeu en dessinant un cercle de son pouce et son index, pour aider l'enfant à focaliser son attention. Plus sophistiquée mais toujours *low tech*, Claire Grolleau n'oublie jamais son rouleau (vide) de papier toilette ou d'essuie-tout quand elle emmène des tout-petits en forêt. « *On regarde à travers. Ça ne grossit rien du tout mais ça aide à se concentrer, ce n'est pas fragile et c'est très amusant !* »
Mais le nec plus ultra reste la loupe, un objet « *extraordinaire* » pour les plus jeunes. Pour cette activité, que les adultes n'hésitent pas à se mettre à hauteur de leur enfant, aussi bien physiquement que mentalement. « *On a pris l'habitude de réfléchir, d'analyser. C'est intéressant de se laisser porter par la première découverte de son enfant.* »

La présidente de Label Vie invite aussi à écouter les bruits de la nature – l'eau, le vent dans les feuilles, le bourdonnement des insectes. Pour pimenter le jeu, on peut s'asseoir, fermer les yeux et ouvrir la bouche « *pour libérer les canaux auditifs et amplifier sa capacité d'écoute* ».

« *C'est une posture un peu théâtrale et très amusante. Les enfants ont une acuité auditive surprenante* », observe-t-elle. Vous êtes un peu ornithologue ? N'hésitez pas à attirer l'attention de votre bébé sur le bruit du pivert ou le roucoulement de la tourterelle ou du pigeon. « *Un enfant a une grosse mémoire de ces choses-là. Il va l'enregistrer pour la vie.* »

- Ramasser, disposer, ramener... collectionneur et artiste de nature
Khadija Herhar, directrice de la crèche municipale en plein air Saint-Maurice à Lyon, les appelle les « *trésors de la nature* » : tous ces feuillages, pommes de pin, marrons, plumes... que les tout-petits adorent ramasser lors de leurs explorations. « *Votre enfant pourra ensuite les mettre en scène ou les garder précieusement* », explique-t-elle. Première possibilité, le *land art*. « *Les plus petits peuvent faire des dessins avec des cailloux. Les plus grands, une œuvre d'art éphémère : un bonhomme de rien du tout, un semblant de maison, ou tout simplement un tas* », dit Claire Grolleau. Pour les parents qui se sentent une fibre plus artistique que naturaliste, cette activité peut permettre de partager de bons moments de plein air avec son enfant.



Les enfants deviennent rapidement friands de petits trésors collectés dans les forêts. *Ksenia Makagonova / Unsplash*

À partir de deux ans, de nombreux enfants adorent collectionner les objets. « *On ramasse les cailloux, on les garde dans ses poches, ça fait des souvenirs* », explique Claire Grolleau. Les mieux équipés pourront prévoir une petite boîte ou un petit pochon de tissu. Les plus ambitieux emmèneront carrément un petit bloc d'argile humide. « *C'est assez facile à trouver dans le commerce et on peut l'utiliser pour faire des empreintes de feuille ou de branche et les garder en souvenir sans abîmer le végétal. Les enfants aiment beaucoup faire ça* », dit la présidente de Label Vie. Pour les plantes les plus communes, on peut tout simplement ramener les feuilles chez soi et les utiliser pour des collages.

- Remplir son arrosoir de cailloux : les vertus du jeu libre
Et si l'activité nature la plus élaborée pour les 0-3 ans était tout simplement... l'absence d'activité ? C'est l'approche que défend Khadija Herhar : « *Nous privilégions beaucoup le jeu libre et en particulier le jeu exploratoire. Il n'est pas nécessaire de chercher à occuper l'enfant en permanence. Il est important de le laisser se saisir seul de la découverte des éléments naturels pour favoriser son imaginaire et son autonomie, tout en l'accompagnant dans ses expériences.* » Jennifer Charbonneau est sur la même ligne, même si elle reconnaît que la pratique du jeu libre demande un peu d'entraînement : « *L'activité est rassurante car elle a un objectif prédéfini. Se poser à un endroit où on n'a pas l'habitude d'être, ça peut ramener du vide, être déstabilisant pour les parents et même les enfants les plus âgés qui ont été habitués à ce qu'on leur propose toujours des choses à faire.* »

Apprécier la lenteur du monde

Mais très vite, l'imagination prend le dessus et l'enfant se lance dans la cueillette de fleurs... ou remplit son arrosoir de cailloux trouvés en chemin.

Surtout, le jeu libre peut aider les parents les plus perfectionnistes à lâcher un peu la pression. « *Notre société encourage l'hyperactivité. Il faut que les enfants soient toujours occupés, qu'ils consomment, qu'ils apprennent en permanence, regrette Gillian Cante. Pour les parents, le premier exercice, c'est de poser le téléphone, s'enlever cette pression et apprécier la lenteur du monde.* »

- Participer, s'émerveiller, se détendre... et l'adulte dans tout ça ?

Soyons clairs : on ne transmet rien de positif en s'ennuyant ferme. « *Entre zéro et trois ans, l'intention de l'adulte décuple le jeu de l'enfant, insiste Suzie Houdelet. Il faut que l'adulte arrive à s'émerveiller en voyant son enfant s'émerveiller devant un escargot, ou en retournant un caillou.* »

C'est cette fraîcheur, cet enthousiasme que Cécile Couderc encourage à cultiver dans son rapport quotidien à la nature : « *Pas besoin d'activités extraordinaires ou d'arbres centenaires pour vivre des choses chouettes. Ça peut être tout simplement aller chercher des escargots après la pluie ou arroser le potager pieds nus le soir.* »

C'est pour cette raison que Claire Grolleau encourage « à 2 000 % » le fait de partager ses activités de plein air préférées avec son tout petit. On peut prendre en portage son tout petit bébé. S'il marche déjà, il peut participer.



Partager ses activités avec les jeunes enfants et les y faire participer décuple leur intérêt. *Sandra Seitamaa / Unsplash*

Vous adorez votre potager ? « *Quand vous êtes en train de biner, vous pouvez demander à votre enfant de casser les mottes. Vous serez surpris de le voir s'exécuter et sans s'arrêter !* » s'amuse la présidente de Label Vie.

On peut aussi lui proposer de remplir les pots pour les semis et de faire les trous pour les graines avec son doigt. Voire lui confier une petite parcelle où il pourra grattouiller en toute liberté, éventuellement avec une petite pelle à main et un petit arrosoir. « *Les moins de trois ans apprennent beaucoup par imitation. Il se sentira le roi du jardin !* »

Ceux qui préfèrent la randonnée peuvent aussi partager leur passion. « *Le tout-petit en portage va sentir le plaisir que vous éprouvez à être dehors, va sentir le soleil sur sa peau, voir les feuilles bouger au gré du vent. C'est très précieux* », assure Claire Grolleau.

Pour les plus grands, la présidente de Label Vie a plusieurs astuces pour les encourager à marcher : chercher la prochaine balise – trait jaune ou trait rouge et blanc ? –, chercher un ingrédient précis – caillou en forme de cœur, gland – pour la soupe qu'on va préparer à l'écureuil ou au hérisson.

« *Il faut rendre la sortie ludique. Les parents sont stupéfaits de voir à quel point leur enfant de grande section de crèche est capable de marcher sur de longues distances. Même s'il faut des temps de pause !* »

Marine Pépin, animatrice nature et fondatrice de la structure d'accompagnement et d'éducation à l'environnement Culture Biome, emmène toujours avec elle des petits livres sur la nature pour occuper les tout-petits.

« *J'ai aussi des petites figurines des espèces qu'on peut trouver dans le milieu. C'est sympa d'observer les animaux en vrai puis de les manipuler sous forme de jouets ! Même s'ils trouvent parfois des usages inattendus, comme celui de petites pelles* », dit-elle.

- Ne pas arracher, ne pas écraser... Les prémisses d'une conscience écolo

L'idée n'est pas de faire de l'embrigadement (quoique). Mais ces expériences de nature sont l'occasion de premiers échanges sur le vivant. Si l'enfant écrabouille une coccinelle, « *on peut dire à l'enfant qu'il ne pourra plus la regarder s'envoler, voir où elle va ou ce qu'elle mange. Ce sont des notions que les petits peuvent entendre, même s'ils ne parlent pas* », assure Marine Pépin.

Si le petit veut garder le souvenir d'une fleur croisée en chemin, on peut l'observer et la prendre en photo plutôt que la cueillir. « Planter une petite graine à la maison et observer le temps qu'elle met à pousser peut aider l'enfant à prendre conscience de la nécessité de prendre soin des plantes », poursuit l'éducatrice nature.

Ces sorties sont aussi l'occasion de déconstruire certaines représentations, transmises très tôt aux enfants. Lors d'une visite en crèche où elle montrait des figurines d'insectes, Jennifer Charbonneau s'est aperçue que les petits l'alertaient sur le fait que la fourmi piquait.

« En discutant avec les professionnelles, on a réalisé que de nombreux enfants ne connaissent la fourmi qu'à travers la comptine La fourmi m'a piqué la main. Ça fait réfléchir ! Il ne s'agit pas de remasteriser des comptines qui ont d'autres intérêts par ailleurs, mais de proposer d'autres représentations plus positives. »

Et d'ouvrir les yeux sur ses propres peurs : lors de ses formations, Jennifer Charbonneau demande aux professionnels de la petite enfance de faire des recherches sur les insectes volants, pour mettre à bas certaines idées reçues.

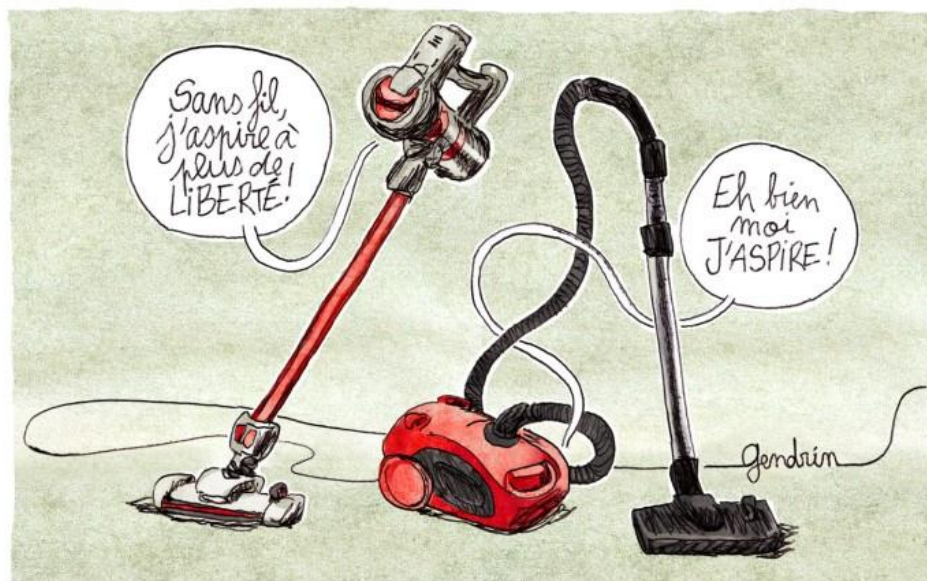
Tout cela suffira-t-il à élever une génération d'écologistes ? Pas de certitude, mais une conviction : « On considère qu'en reconnectant les enfants à la nature dès leur plus jeune âge, ils vont davantage l'aimer et en prendre soin, dit Cécile Couderc. Et peut-être devenir, demain, des citoyens plus engagés. »



Les enfants grandissent mieux dans la nature

Émilie Massemin
10 août 2023 (Reporterre)

L'aspirateur balai, un gâchis écologique



Les ventes d'aspirateurs balais sans fil explosent. Or, ils tombent bien plus vite en panne que les modèles traditionnels à roues : après quatre ans d'utilisation, un tiers a rendu l'âme. Voici les raisons de leur obsolescence prématurée.

Trois aspirateurs en huit ans, ça commence à faire beaucoup. Cette fois, sur l'aspirateur balai sans fil de Sophie, c'est une pièce en plastique qui a cédé : celle qui relie le pistolet amovible au manche. Sans ce « clips », le modèle de marque Rowenta est inutilisable. Il avait pourtant moins d'un an. « Le plastique est de piètre qualité, pas étonnant que ça casse », s'agace cette quinquagénaire résidant dans l'Eure.

Malgré ses déboires, Sophie n'a pas envie de renoncer à ce type d'appareils, fonctionnant sur batterie : « C'est drôlement pratique de ne plus avoir à se brancher partout pour nettoyer la maison. » Ses deux précédents balais sans fil, un Dyson et un modèle de marque premier prix, avaient rapidement connu d'autres problèmes rédhibitoires. Le Rowenta, lui, est réparé. Pour l'instant...

La faute à pas de chance ? Sans doute pas. Les aspirateurs-balais sans fil peinent à tenir la distance. Pourtant, l'engouement pour ces appareils est réel : en 2021 et 2022, il s'en est vendu autant que d'aspirateurs-traîneaux, les modèles traditionnels à roues qui se branchent sur secteur. Mais les faiblesses de ces nouveaux aspirateurs occasionnent des remplacements prématurés. Et donc bientôt des montagnes de déchets à recycler.

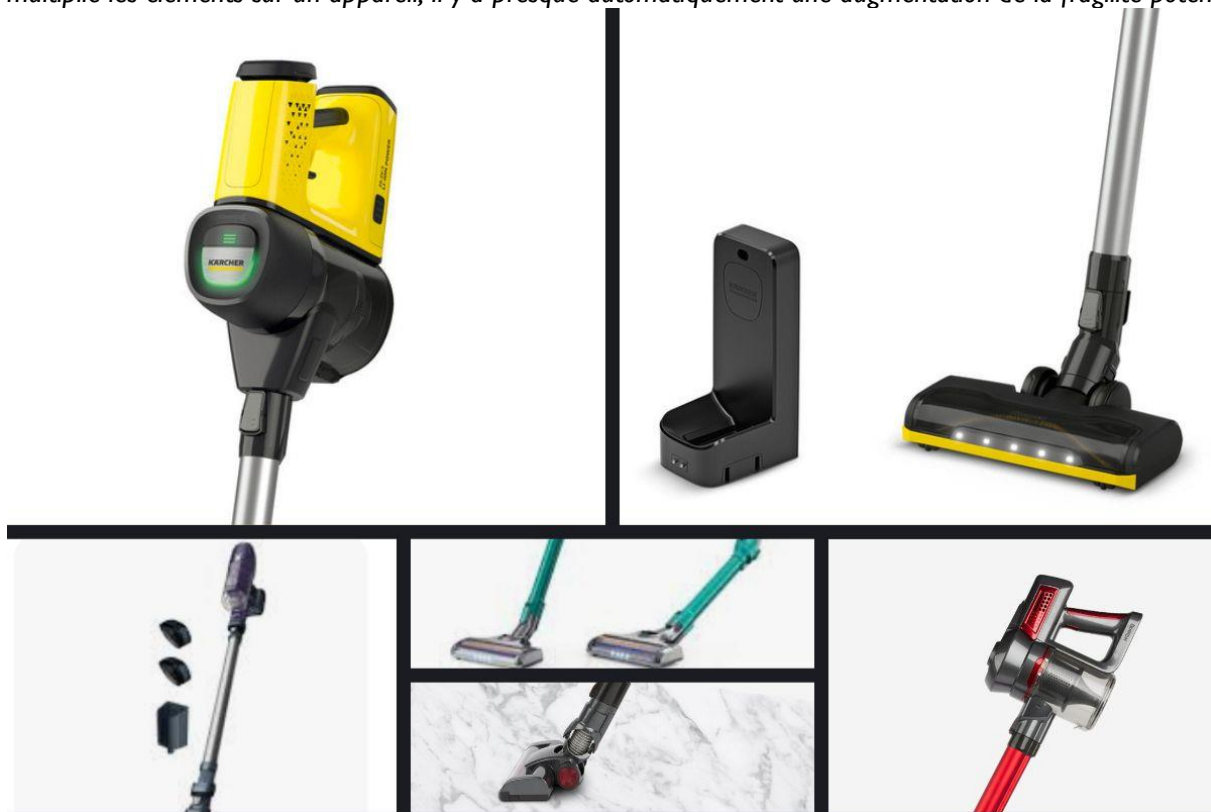
Une durée de vie réduite de 30 %

Plusieurs études récentes, passées un peu inaperçues, soulignent ce manque de fiabilité. Pour l'association UFC-Que Choisir, l'« espérance d'utilisation » d'un aspirateur traditionnel (traîneau) est de huit ans et un mois en moyenne. Celle d'un aspirateur balai sans fil est de seulement cinq ans et huit mois, selon des données publiées début 2023. Soit 30 % de durée de vie en moins. L'association de consommateurs calcule cet indicateur dans le cadre d'une étude sur la fiabilité de l'électroménager menée à l'aide d'un questionnaire rempli par plus de 40 000 utilisateurs en France et chez nos voisins européens. Elle estime aussi qu'après quatre ans d'utilisation, un tiers des aspirateurs balais sans fil a déjà rendu l'âme.

« L'écart de fiabilité avec les aspirateurs-traîneaux est énorme », confirme Régis Kœnig, directeur réparation et durabilité de Fnac Darty. Le groupe réunissant les deux enseignes publie un baromètre du service après-vente. La méthodologie est différente, pas le résultat. Le taux de panne, enregistré par son service après-vente pour les appareils de moins de deux ans (couverts par la garantie légale), permet d'établir un score de fiabilité. Il dépasse 120 sur 200 pour les aspirateurs classiques (traîneaux, avec ou sans sac), contre 26 (toujours sur 200) pour les aspirateurs balais sans fil. Parmi les 80 familles d'appareils évaluées dans le baromètre du SAV Fnac Darty publié à l'automne 2022, seules deux font pire : les aspirateurs robots (qui ne sont pas plus fiables, mais sont moins répandus) et les trottinettes électriques.

Les fabricants ne se pressent pas pour répondre

Bref, pour nettoyer nos logements, nous sommes en train de remplacer des appareils à la conception simple et éprouvée par d'autres, plus sophistiqués et plus fragiles. L'évolution n'est pas spécifique aux aspirateurs : « C'est une tendance de fond de notre modèle de production : vendre toujours plus de fioritures permet de maintenir les prix industriels », commente Philippe Bihouix, ingénieur, auteur de *L'Âge des low tech* (Seuil, 2014). « Si on multiplie les éléments sur un appareil, il y a presque automatiquement une augmentation de la fragilité potentielle. »



Ces appareils contiennent des batteries en lithium, très difficiles à recycler. *Montage Reporterre*

Les fabricants ne se pressent pas pour commenter. Aucune des trois grandes marques sollicitées par *Reporterre*, Dyson, Rowenta (groupe Seb) et Bosch, n'a trouvé le temps de répondre. Elles n'ignorent sans doute pas le sujet. Ainsi, Dyson offrait une garantie gratuite de cinq ans pour ses aspirateurs-traîneaux (la marque n'en propose presque plus). Elle ne s'y hasarde pas pour les balais sans fil, gamme sur laquelle elle a recentré sa production : la garantie est limitée à deux ans.

La praticité au prix d'une moindre durabilité

En tout cas, cette fragilité ne freine pas (pas encore ?) l'engouement des consommateurs. Il est porté par la liberté d'utilisation que procurent ces aspirateurs sans fil. Jadis confidentielles, les ventes ont explosé : en une décennie, de 2012 à 2022, elles auraient été multipliées par quatre, pour atteindre environ deux millions par an sur le marché français, selon un spécialiste du secteur. Et cela malgré des prix deux fois plus élevés que les aspirateurs-traîneaux : 230 euros de prix moyen contre 120 euros.

Il faut dire que les faiblesses de ces aspirateurs sont largement méconnues. L'indice de réparabilité que les aspirateurs neufs doivent afficher depuis fin 2022, peut même rassurer, à tort, l'acheteur soucieux de durabilité. En effet, certains aspirateurs sans fil atteignent des notes excellentes, dépassant 8 sur 10, voire 9 sur 10. Mais comme son nom l'indique, cet indice évalue la facilité à réparer, pas la fréquence des pannes... Cette moindre robustesse est-elle inhérente à tous les appareils fonctionnant sur batterie ? Une chose est sûre : « La plupart des interventions sur les aspirateurs sans fil portent sur la batterie », dit Thierry Colonna, réparateur indépendant d'électroménager, dont l'entreprise 2AM (Assistance audiovisuel et ménager) est installée près de Périgueux.

Un grand malentendu sur l'usage possible de ces aspirateurs

Plutôt optimiste, Régis Kœnig, de Fnac Darty, veut y voir un défaut de jeunesse : « Les aspirateurs à batterie sont un type d'appareils récent dans l'histoire de l'électroménager. Il est normal que les marques aient besoin d'un peu de temps pour les fiabiliser. »

Mais l'obsolescence rapide de nombreux exemplaires s'explique aussi par un grand malentendu sur les capacités de l'appareil. Plusieurs professionnels font valoir un usage jugé trop intensif de la part des utilisateurs, générateur d'usure prématurée. « Les aspirateurs balais sans fil sont souvent utilisés pour des passages quotidiens ou pour entretenir une grande maison. Or, au départ, ils ne sont pas prévus pour cela », estime le réparateur Thierry Colonna. « Ils sont plutôt destinés à servir d'aspirateur d'appoint », confirme Régis Koenig. Pas sûr que tous les consommateurs soient correctement informés de ces limites au moment de leur achat.

Pour l'environnement, ces nouveaux aspirateurs représentent donc une double peine. D'une part parce que leur faible durée de vie va accroître le volume de déchets. Selon Ecosystem, éco-organisme gérant les déchets électriques et électroniques, les aspirateurs sans fil représentaient 5,6 % des volumes d'aspirateurs collectés en 2021. Cette proportion encore faible devrait logiquement s'envoler dans les prochaines années.

D'autre part, leur conception moins basique que les aspirateurs traîneaux rend leur production et leur élimination plus coûteuse pour la planète, relève Philippe Bihouix : « Un appareil plus sophistiqué "consomme" davantage de ressources : exploitation minière, chimie, métallurgie, etc. C'est vrai en particulier des éléments électroniques, énergivores à fabriquer et difficiles à traiter au stade de déchets » commente-t-il. Ainsi le câble en cuivre d'alimentation d'un aspirateur traditionnel, relativement aisé à recycler, est remplacé par une batterie au lithium qui l'est beaucoup moins...

Benjamin DOURIEZ , 12 juin 2023 (Reporterre)

Humour de Siné mensuel



Emballage en verre : la consigne est systématiquement plus vertueuse que l'usage unique

L'Ademe a comparé l'impact environnemental des emballages en verre consignés et des emballages en verre à usage unique. La consigne est bien plus avantageuse, et cela même si le nombre de réutilisations est limité et si le verre perdu est bien recyclé.



© Cusu. Le réemploi permet d'amortir très rapidement les impacts de production élevés des emballages en verre.

Les analyses comparatives entre l'utilisation d'emballages en verre consignés et jetables « sont largement en faveur des contenants réemployables ». Deux éléments expliquent l'avantage environnemental du verre. Le premier est le principe même du réemploi qui permet d'amortir très rapidement les impacts de production élevés des emballages en verre. Le second est la réalité de terrain de la distribution agroalimentaire française qui permet des « processus de transport relativement optimisés, au regard des trajets considérés et du chargement des camions ». Ce second point limite les impacts associés aux cycles de réemploi.

Ces résultats sont issus du bilan environnemental de la consigne pour réemploi d'emballages en verre en France à l'horizon 2025 réalisé par l'Observatoire du réemploi et de la réutilisation. Ils ont été publiés, fin juin, par l'Agence de la transition écologique (Ademe) parmi les huit études sur la consigne, dont celle comparant des scénarios avec et sans consigne pour recyclage des bouteilles en plastique et des canettes.

Des scénarios génériques

Concrètement, l'étude évalue cinq scénarios d'emballages en verre consignés pour un réemploi : quatre concernent des bouteilles, selon différentes organisations logistiques et cibles (trois ciblant les particuliers et une les cafés, hôtels et restaurants - CHR) et un scénario portant sur des pots d'aliments conservés ou de produits laitiers (ciblant des particuliers). À chaque fois, la solution réemployable est comparée à son alternative en verre jetable. Une seconde étude comparera la consigne pour réemploi du verre à l'usage d'emballages jetables en d'autres matériaux (ce volet n'est pas encore disponible).

Ces scénarios ont été construits de façon à « identifier des typologies logistiques et de produits les plus génériques possibles, auxquelles pourront se rattacher des acteurs divers », explique l'Ademe. De même, des gammes de valeurs suffisamment larges ont été étudiées pour être représentatives d'un grand nombre de réalités de terrain.

Au-delà des analyses de cycle de vie (ACV) des différentes options, l'agence a identifié, quantifié et analysé les paramètres influençant les performances environnementales des différents dispositifs. Cela, « afin de définir les éventuels points de bascule (ou valeurs seuils) et les cas de figure pour lesquels une solution d'emballage réemployable consignée est plus avantageuse sur le plan environnemental qu'une solution analogue existante à usage unique, et vice-versa ».

La consigne est très vite avantageuse

Dans les grandes lignes, l'étude montre que l'emballage en verre réemployable est quasiment systématiquement plus avantageux que l'emballage en verre à usage unique pour cinq des sept catégories d'impacts étudiées. Ces cinq catégories sont les changements climatiques, les émissions de particules, la formation d'ozone photochimique, l'acidification et l'épuisement des ressources fossiles. Pour les deux autres catégories d'impacts (épuisement des ressources en eau, eutrophisation d'eaux douces), aucune ne se démarque.

Tout d'abord, les bénéfices environnementaux du réemploi apparaissent rapidement. Il suffit de deux réutilisations (pour les scénarios « particuliers ») à quatre (pour le scénario « CHR ») pour que l'emballage en verre réemployable l'emporte. Il s'agit d'un nombre de cycles très faible, situé en-deçà du seuil de rentabilité économique du réemploi, a expliqué l'Ademe aux parties prenantes.

Ensuite, le réemploi du verre l'emporte sur le verre jetable quelle que soit la distance de transport étudiée, c'est-à-dire pour des distances allant de 25 à 600 km entre le site de remplissage et le centre de distribution. Des valeurs qui recouvrent l'essentiel des distances observées en France. Enfin, ces résultats valent pour l'ensemble des valeurs étudiées pour le taux de recyclage (l'Ademe a appliqué des taux compris entre 78,7 et 90 %), précise l'agence.

Optimiser les emballages de regroupement

L'étude identifie aussi les paramètres qui permettent d'améliorer l'impact environnemental du réemploi. Trois éléments concernent le dispositif de consigne.

Le premier est, sans grande surprise, le nombre de réutilisations. L'Ademe constate que l'influence de ce facteur « est extrêmement marquée pour des nombres d'utilisations modérés, jusqu'à 7 à 10 utilisations selon les scénarios ». Mais passé ces niveaux, les gains environnementaux liés à la répartition des impacts de la production de l'emballage et de sa fin de vie sur plusieurs utilisations deviennent secondaires.

En matière de logistique, la nature et le dimensionnement des emballages de regroupement (casiers en plastique réemployable ou cartons) jouent aussi un rôle. Ici, le critère déterminant est le poids de ces emballages de regroupement par litre de produit transporté. À noter aussi que les casiers en plastique sont désavantagés, notamment parce qu'ils sont plus encombrants que les cartons (pour un même nombre de bouteilles), ce qui réduit le taux de chargement des camions.

Quant à l'optimisation du process de lavage, elle permet de limiter la consommation d'eau directe, d'énergie (associée au chauffage de l'eau) et de détergent (la composition du détergent est aussi à prendre en compte).

Standardiser les emballages réemployables

Les autres paramètres concernent les emballages eux-mêmes. L'utilisation d'emballages standardisés est un important facteur d'amélioration des dispositifs de réemploi. La standardisation permet notamment de réduire les distances de transport. Elle permet aussi d'optimiser les taux de réemploi en fluidifiant la récupération des emballages et en limitant les effets de stocks stagnants. Troisième avantage : elle permet d'optimiser les taux de chargement de camions en évitant les transports spéciaux.

Bien sûr, la réduction de la masse des emballages primaires et de regroupement réduit l'impact. Sur ce sujet, l'Ademe a retenu une approche conservatrice, puisqu'elle a considéré que le surpoids d'un emballage réemployable pouvait atteindre jusqu'à 20 %. Dans les faits, « les valeurs de masse échantillonnées (...) ne diffèrent pas de manière significative », puisqu'en moyenne le surplus n'est que de 4,6 % pour les eaux et de 2,6 % pour les bières.

Philippe COLLET, journaliste, chef de rubrique déchets / économie circulaire (Actu-Environnement),
20.07.2023

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/evaluation-environnementale-consigne-reemploi-verre-ademe-42259.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzM0M0MQ%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/evaluation-environnementale-consigne-reemploi-verre-ademe-42259.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzM0M0MQ%3D%3D[MTYINjgx])

La sécurité routière en deuil



Chantal Perrichon, militante contre la violence routière, est décédée ce 20 juin 2023, à l'âge de 77 ans. Présidente de la Ligue Contre la Violence Routière (LCVR) durant 20 ans, son action aura permis de sauver des milliers de vies.

Il y a tout juste 5 ans, Chantal déclarait au magazine Grazia : « Moi, à la base, j'ai hérité de mon père, anti-franquiste, la haine de l'injustice et de la violence faites aux autres. Ce virus s'est d'abord traduit par des combats pour le droit des femmes à disposer de leur

corps, puis contre l'amiante lorsque je travaillais à la faculté de Jussieu, qui en était infestée. »

C'est ensuite dans la lutte contre l'insécurité routière que Chantal avait décidé d'investir son énergie débordante et ses grandes compétences. À une journaliste de France Bleu qui lui demandait en 2014 pourquoi ce combat, elle répondait « J'ai toujours été intéressée par les grands problèmes de santé publique. En ce qui concerne le combat contre l'insécurité routière, il faut rappeler que c'est la plus meurtrière des délinquances ». Elle fustigeait « les conducteurs qui refusent les règles, qui pensent que celui qui conduit mal est forcément l'autre, eux ce sont de merveilleux conducteurs qui peuvent prendre tous les risques mais au détriment de la vie des autres ».

Mais Chantal avait aussi à cœur de s'attaquer au cœur du problème : un système défaillant et des responsables politiques trop souvent peu ou mal informés et surtout craintifs de s'aliéner certains électeurs. Tout en rendant hommages à ceux qui osaient mettre en place des mesures réputées impopulaires, tels Jacques Chirac et Edouard Philippe.

Comme le rappelle La Croix, sa détermination et son franc parler lui avaient valu de virulentes campagnes de haine sur les réseaux sociaux. Mais également des menaces de mort. Ou encore un procès pour injure publique, intenté en 2019 pour cette déclaration faite dans le cadre de la polémique autour du 80 km/h : « Nous allons payer le prix du sang la pseudo-responsabilité des élus qui préfèrent leur mandat à la sécurité des citoyens ». Procès dont elle sortira relaxée en 2021.

Les personnes qui ont eu la chance de la connaître, de la côtoyer, de travailler à ses côtés, sont unanimes. En témoignent ces quelques déclarations publiées dans la presse suite à son décès : « force d'âme exemplaire, échanges fertiles et chaleureux, précision dans l'argumentation, mordant dans l'attaque, une personne avec un cœur extraordinaire, à la recherche de la vérité, intègre, très engagée, très sensible à la préservation de la vie ».

En 2018, Chantal m'avait fait l'honneur de m'inviter à l'assemblée générale annuelle de la LCVR pour y présenter le projet LISA Car et, la veille, à la réunion du conseil d'administration de la Ligue. À la sortie de cette réunion, comme je partageais mon admiration devant sa connaissance pointue des dossiers et son énergie qui semblait inépuisable, un des administrateurs m'avait déclaré en substance, l'air à la fois admiratif et amusé (voire attendri) : « Oui, si on n'y prenait pas garde, elle nous épuiserait à la tâche ».

Intègre. Dynamique. Courageuse. Enjouée. Persévérante... la liste de tes qualités, chère Chantal, prendrait des pages. Moins, cependant, que la liste de toutes celles et tous ceux dont tu as sauvé la vie et qui l'ignoreront toujours, victimes évitées d'une mobilité routière qui serait pire que ce qu'elle n'est sans ton action ; et bien meilleure, hélas, si tous tes plaidoyers – et toutes les recommandations de la LCVR – avaient été suivis.

Nous n'avons eu l'occasion de nous rencontrer qu'à deux reprises (dans nos capitales respectives : Bruxelles et Paris), mais nos nombreux échanges m'ont permis de découvrir une personne hors du commun, une personne remarquable, œuvrant inlassablement pour le bien-être collectif. Un exemple de militantisme intelligent et efficace.

Merci pour ton engagement au service des autres. Merci d'avoir travaillé inlassablement à diminuer la souffrance, à combattre l'obscurantisme. Merci d'avoir merveilleusement illustré, par ta vie, que l'indignation n'est rien sans l'action.

Tu es partie, mais tu es et restera présente dans les pensées et les cœurs de toutes celles et ceux qui ont eu la chance de te côtoyer. Mes pensées vont à la famille de Chantal et à ses proches.

Pierre COURBE (Canopea-IEW), 3 juillet 2023. Crédit photo d'illustration : @Adobe Stock

Pourquoi il faut abandonner le gazon



Hier symbole de réussite, aujourd'hui taxé d'aberration écologique, le gazon incarne cette vision passéiste de la nature : ordonnée, uniforme et domestiquée. Une hégémonie qui doit être remise en cause.

On le voit partout, dans les parcs, les jardins, les stades et les golfs, à tel point qu'on ne le remarque plus vraiment, ou alors, parfois, à la faveur d'un écart à la norme attendue : ici très jaune, là très haut. Alors que les pelouses naturelles déclinent sous l'effet de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, leur descendant des villes, le gazon, cette surface plantée d'herbes fines sélectionnées artificiellement, alimente un secteur qui pèse lourd : plus de 17 000 tonnes de semences ont été vendues en France l'an dernier, selon SEMAE.

L'origine du gazon, chargé de subir sans faillir les piétinements et autres mauvais traitements, remonte aux débuts de l'agriculture. « *Le pâturage régulier a sélectionné des graminées et des légumineuses qui ont un méristème [zone de division cellulaire, ndlr] très bas, leur permettant de se régénérer facilement, sous la hauteur de broutage des animaux* », explique Jean-Paul Sampoux, ingénieur de recherche à l'Inrae. Une évolution « naturelle » donc, produite par l'action des bovins, que les outils de la génétique moderne vont poursuivre et sophistiquer dès les années 1950. Deux sélections divergentes sont menées. La première, destinée au fourrage, tend à maximiser la production d'herbes pour être la plus nourrissante possible pour le bétail.

L'autre vise au contraire une pousse lente, associée à des qualités jugées esthétiques (feuilles fines et denses) et à une résistance au piétinement. Elle est destinée aux espaces d'ornement et de loisirs, lointains « *héritiers des pâturages communs, devenus au fil des siècles lieux de réunions villageoises, festives et récréatives* », évoque Jean-Paul Sampoux. Mais cette jolie filiation compte aussi des ascendants moins champêtres. Dès le XVII^e siècle, les vastes pelouses des jardins d'André Le Nôtre, à Versailles, valent démonstration de puissance, de nature domptée, de ressources hydrauliques maîtrisées ; plus tard, le modèle pavillonnaire ceinturé de vert importé des États-Unis incarne réussite sociale et matérielle. Drôle de généalogie et drôle de destin que ceux de cette graminée chargée d'endosser de tels symboles, à grand renfort d'engrais, à l'heure où la conscience des crises écologiques s'impose.

Gazon maudit

Car les griefs ne manquent pas à l'encontre de ce couvert herbeux contraint à l'homogénéité. Jonathan Flandin, écologue à l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB), dénonce un « *béton vert* » relevant « *d'une vision passéiste d'un jardin à la française bien tondu, d'une "gestionnité" aiguë* » dont il appelle à sortir. Rappelons-le, un gazon tiré à quatre épingles exige arrosage, tontes régulières et éventuellement fertilisants, insecticides et désherbants – autant de pratiques nuisibles et polluantes (notamment émettrices de CO₂). Las ! Si cela ne suffisait pas, « *le gazon n'a quasiment aucun intérêt pour la biodiversité, car il est le résultat*

de sélections faites sur la base de caractéristiques techniques, dont les pollinisateurs se désintéressent », précise l'écologue.

Avec son cycle de vie perpétuellement tronqué par la tonte, le gazon est avare d'interactions avec la faune, la flore et les sols alentour. Un « isolement » écosystémique qui le rend peu résistant aux changements climatiques et aux maladies, et diminue, en comparaison avec les prairies par exemple, sa capacité à capter le carbone. Bref, un bilan peu reluisant, aujourd'hui largement dénoncé. « *Le gazon a vécu ses plus belles heures, il correspond à une vision de la fin du XX^e siècle : il fallait que ce soit net, mignon, dégagé derrière les oreilles. Sans compter un argument sécuritaire : dans les centres urbains, il est pratique de ne pas avoir d'arbustes, les caméras de surveillance ont meilleure vue* », constate Tatiana Bouvin, responsable du Service innovation et transition écologique à la ville de Lyon.

Comme ailleurs sur le territoire, les arrêtés interdisant l'arrosage pour cause de sécheresse se chargent de rappeler l'urgence écologique, s'il en était encore besoin. « *Demain, on n'aura sûrement plus le droit d'arroser les pelouses en ville. Il faut préparer l'avenir !* », presse Tatiana Bouvin. Dont acte : à Lyon, face à un nouveau projet paysager, l'objectif est simple : « *Du gazon, on en met le moins possible.* » Il est réservé aux zones où il est jugé indispensable et irremplaçable pour des raisons de confort et d'usage – jeux de balle, farniente en famille... Au-delà de la réduction des surfaces recouvertes de gazon, il s'agit aussi d'améliorer la nature et l'entretien de l'existant.

En quinze ans, les progrès sont réels, se réjouit la responsable de service. Alors qu'au début des années 2000, « *les gens se roulaient innocemment dans une pelouse traitée la veille* », les collectivités ont désormais l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les espaces végétalisés ; idem pour les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019. Quant à la tonte, elle a été fortement réduite : « *Les pelouses lyonnaises voient désormais passer la tondeuse de 8 à 10 fois par an, contre 25 fois il y a une quinzaine d'années* », précise Tatiana Bouvin. Le sujet peut sembler anecdotique, mais au-delà de la pollution, y compris sonore, l'usage des tondeuses génère un volume important de déchets verts, dont la combustion émet de nombreuses particules, oxydes d'azote et autres composés organiques volatils.

Par ailleurs, la pratique fait prospérer lesdites « mauvaises herbes », telles que les trèfles, les pissenlits, les pâquerettes, que l'on va ensuite s'échiner sans fin à supprimer pour conserver un gazon sans intrus... Un « *cercle vicieux* », évoque Jonathan Flandin. Au sein de l'agence de la biodiversité francilienne, il encourage des modes de gestion plus respectueux du vivant : la fauche tardive, les espaces laissés en libre évolution pour permettre à des prairies de voir le jour, ou encore le pâturage séduisent de plus en plus de collectivités publiques. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise fait ainsi intervenir un troupeau de moutons dans plusieurs communes de son territoire, y compris en milieu urbain dense. Autre évolution notable : le jaunissement des pelouses l'été, qui correspond au cycle naturel de la végétation au fil des saisons, est mieux accepté que par le passé.

150 000 tonnes de semences

Assiste-t-on aux derniers ondolements du tapis vert ? Pas si vite. Alors qu'on aurait pu croire le gazon fauché par les priorités environnementales et sanitaires, les chiffres du secteur ne sont pas de nature à effrayer ses acteurs. La crise sanitaire, avec ses périodes de confinement et de déplacements restreints, a engendré « *des hausses exceptionnelles de ventes de semences de gazon* », constate Jean-Marc Lecourt, qui assure, entre autres casquettes, la présidence de la Société française des gazons (SFG) et la direction adjointe de DLF, premier producteur mondial de graminées à gazon avec 150 000 tonnes de semences chaque année.

Chez les particuliers, qui sont plus de 60 % à disposer d'un jardin, la culture du gazon est encore très forte. « *C'est paradoxal : les Français sont en forte demande d'espaces de nature, mais chez eux, ils privilégient encore une végétation très maîtrisée* », observe Jonathan Flandin. Les chiffres de DLF confirment cet attrait : 55 % des ventes de la société sont à destination des particuliers, contre 45 % pour les professionnels, acteurs publics compris. Un marché d'avenir, aux yeux du président de la Société française des gazons, qui défend les progrès de nouvelles espèces commercialisées, mieux adaptées aux épisodes de sécheresse et moins gourmandes en engrais et autres intrants que par le passé. « *Les solutions techniques existent aujourd'hui. Il suffit de semer les bonnes associations de variétés au bon endroit* », argumente-t-il.

Reste qu'avec un changement climatique important, « *dans quarante ans, il deviendra compliqué d'entretenir même les espèces les plus résistantes ; il ne faut pas s'acharner à avoir du gazon* », oppose Jean-Paul Sampoux. Et si, comme nous y incitent horticulteurs et écologues depuis des années, on choisissait plutôt la prairie ?

Christelle GRANJA, publié le 16 juin 2022 (Socialter)

Christelle Granja est journaliste et réalisatrice de documentaires. Travaille avec Socialter, Libération, We Demain, Usbek et Rica et L'architecture d'aujourd'hui.

Difficile lutte contre l'invasion du plastique

Des marées noires d'un nouveau genre

Les naufrages de navires commerciaux ne provoquent plus seulement des déferlements d'hydrocarbures sur les plages. Avec des capacités de chargement sans cesse plus grandes, ces sinistres sont une source de pollutions multiples dont celle due au plastique. L'adoption d'un traité sur cette question se fait pourtant attendre, notamment du fait des manœuvres des pays pétro-gaziers.

Le 20 mai 2021, un incendie se déclare à bord du MV *X-Press Pearl*, un porte-conteneurs singapourien qui croise à 18 kilomètres au large de Colombo, la capitale du Sri Lanka. Long de 186 mètres, construit aux chantiers navals de Zhoushan en Chine, le navire appartient alors à la X-Express Feeder de Singapour, un des vingt premiers opérateurs de cargos du monde. Il vogue depuis quatre mois seulement. Le vaisseau brûle durant douze jours avant que les pompiers indiens et sri-lankais ne viennent à bout des flammes. On tente ensuite de le remorquer vers le port pour récupérer ce qu'il reste de la cargaison, mais il sombre le 17 juin 2021 avec ses 348 tonnes de mazout lourd et 50 tonnes de gazole. Sur le plancher marin repose désormais une bombe toxique face à la ville la plus peuplée du Sri Lanka.

Conséquence de ce naufrage, des marées noires d'un nouveau genre s'annoncent, composées de produits chimiques toxiques et de granulés de plastique déversés en mer. Leur combinaison provoque des réactions chimiques aux effets à long terme délétères sur tout l'écosystème. En cause : le transport maritime de marchandises en progression constante, et la taille croissante des bateaux.

Le *X-Press Pearl* transportait 187 tonnes de plomb, de cuivre et d'aluminium (1) ainsi que 1 486 conteneurs dont 81 renfermaient des produits dangereux (1 040 tonnes de soude caustique et 25 tonnes d'acide nitrique). Se trouvaient également à bord 210 tonnes de méthanol, de l'urée (un engrais), 9 700 tonnes de résine époxy, un conteneur de batteries au lithium (2). Et, enfin, 28 conteneurs renfermant 1 680 mètres cube de granulés de plastique industriels, soit 84 milliards de microbilles de 5 millimètres de diamètre, parfois appelées « larmes de sirène » (3).

Une gigantesque marée de ces pellets – la plus importante jamais observée dans le monde – allait déferler sur les côtes sri-lankaises. Le plastique n'étant pas biodégradable, l'impact de l'événement s'étalera sur le très long terme. « Il y a une phase aiguë et une phase chronique ; les dommages visibles et l'invisible », explique Mme Meththika Vithanage, spécialiste de l'environnement à l'université de Sri Jayewardenepura à Colombo. Les modélisations suggèrent que cette pollution atteindra, outre toutes les côtes du Sri Lanka, l'Indonésie et la Malaisie, voire la Somalie. Les conteneurs chargés à bord du *X-Press Pearl* étaient destinés à l'industrie de l'emballage sri-lankaise : fondus et moulés, ces pellets de polyéthylène basse densité (LDPE) prennent la forme d'une foule de produits commercialisés, comme des bouteilles ou des sachets en plastique fin (bon marché, difficiles à collecter et à recycler, essentiellement commercialisés dans les pays du Sud (4)).

Loin des pays riches

Pendant l'incendie, Colombo a respiré dix jours durant des millions de mètres cubes d'air fortement pollué aux hydrocarbures, aux oxydes d'azote, aux particules fines, aux dioxines et aux métaux lourds (5). La catastrophe ayant coïncidé avec le début de la mousson, les opérations de renflouage et de récupération des produits n'ont débuté qu'en novembre 2021, avant de s'interrompre l'année suivante pendant la saison des pluies. En février dernier, la poupe de l'épave a été chargée sur un navire de transport lourd par la société Shanghai Salvage Company, une émanation du ministère des transports chinois.

À l'origine de la tragédie se trouve une simple fuite : celle d'un conteneur d'acide nitrique, un oxydant puissant qui réagit en explosant au contact des métaux et peut enflammer spontanément carburants, papier et bois. Il entre dans la fabrication d'explosifs et d'engrais. Alors que l'équipage détecte la fuite dès le 11 mai, aucun port n'accepte de venir en aide au *X-Press Pearl* « par manque d'équipements spécialisés », comme le port indien de Hazira dans le Gujarat, qui refusera le débarquement du conteneur défectueux après celui de Hamad au Qatar.

Comment dresser la liste des dommages causés à l'environnement, aux pêcheurs, à la biodiversité, au tourisme, et celle des effets à long terme du cocktail chimique libéré dans la nature ? Dans un pays alors confiné, frappé par une inflation record de 69,8 % et secoué par une crise politique qui verra le président Gotabaya Rajapaksa démissionner en juillet 2022 après avoir fui les manifestations, l'évaluation des dommages en vue d'une action judiciaire n'allait guère bénéficier d'un appui étatique. Une vaillante société civile, des

scientifiques et l'armée tentèrent de nettoyer les plages avec de faibles moyens. La couche de microbilles atteignait deux mètres par endroits : on parla de dunes de plastique. Le 25 mai 2021, des explosions retentissent à bord du *X-Press Pearl* et des conteneurs commencent à tomber dans la mer. Une marée de granulés déferle bientôt sur les plages, comme celle, paradisiaque, de Sarakkuwa. « *On ne pouvait plus voir le sable. C'était vraiment effrayant !* », explique M. Muditha Katuwawala, fondateur de l'organisation environnementale Pearl Protectors (6). Leur nettoyage confine au supplice de Sisyphe : décrassées un jour, elles se recouvrent le lendemain de granulés poussés par les marées et les vagues.

Parce qu'il survient loin des pays riches et ne provoque que peu de victimes immédiates, ce type de calamité indiffère les médias occidentaux, lesquels nourrissent par leur indolence « *un aveuglement collectif face à l'insoutenabilité écologique généralisée* (7) ». Extraordinaire par son ampleur, la catastrophe du *X-Press Pearl* n'est nullement isolée. Un mois après, le 25 juin 2021, un sinistre se déclarait dans la salle des machines du *MSC Messina* battant pavillon libérien, en route pour Singapour avec 38 conteneurs à bord après en avoir déchargé 2 000 à Colombo. Croisant à 480 miles nautiques des côtes sri-lankaises, l'équipage réussit à éteindre l'incendie au prix de la vie d'un marin. En septembre 2020, un accident analogue survenait à bord du *MT New Diamond*, à 38 miles du Sri Lanka. Le feu put être maîtrisé, mais un marin philippin succomba et 270 000 tonnes de pétrole brut koweïtien destinées à une raffinerie indienne furent déversées en mer.

Compte tenu de la taille pharaonique et toujours croissante des bâtiments, le moindre incident peut rapidement tourner à la catastrophe. En moyenne, deux incendies sont signalés tous les mois à bord d'un bateau marchand. Logiquement, les cas de pollution par les microbilles de plastique toxiques se multiplient depuis la fuite de 150 tonnes de granulés survenue en 2012 à Hongkong. Pour la seule année 2020, on compte plusieurs déversements de ce type : 743 millions de microbilles dans le Mississippi et 13 tonnes en mer du Nord à la suite d'une tempête (8). Dans ce dernier cas, quatre mois après la perte du conteneur, sept cents localités avaient été touchées et seule une tonne de microbilles a pu être récupérée (9). Ce qui n'est pas sans rappeler – à une échelle bien moindre cependant – la situation observée en France depuis le début de l'année 2023, sur la Côte de Jade, de Pornic aux Sables-d'Olonne. L'ampleur des fuites en haute mer reste cependant un sujet de controverses d'autant que la réglementation internationale, ne considérant pas le plastique comme un matériau dangereux, n'exige pas des armateurs qu'ils déclarent les conteneurs perdus en mer. Entre octobre 2020 et janvier 2021, 3 000 « boîtes » ont ainsi été perdues dans le seul océan Pacifique. Le World Shipping Council estime la moyenne des pertes en mer à 1 566 conteneurs par an (10). Trois ans après, la catastrophe du *X-Press Pearl* reste la plus importante de ce type recensée dans les annales maritimes. Ses effets furent démultipliés par la dangerosité des produits chimiques ainsi que par la quantité de granulés de plastique brûlés (pyroplastiques) lors de l'incendie, libérant des composés cancérigènes comme le benzène et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Un grand nombre de Sri-Lankais qui vivaient de la pêche et des activités côtières furent contraints au chômage ; d'autres virent leurs filets et équipements endommagés par les réactifs tombés du cargo. La pollution chimique mit à mal les récifs coralliens. Un mois à peine après le naufrage, l'hécatombe d'animaux marins se manifesta par les carcasses rejetées sur la côte : des dizaines de dauphins, six baleines, des centaines de rascasses volantes et plus de deux cent cinquante tortues dont les carapaces semblaient brûlées ou décolorées. Les tortues marines du monde entier passent, à un moment de leur vie, par les côtes du Sri Lanka. Selon la professeure Vithanage, on compte cinq fois plus de morts chez ces animaux que de cadavres découverts sur les plages. En outre, des milliers de poissons furent rejetés par les flots, l'estomac et les branchies remplis de pellets. Dans la zone poissonneuse du lagon de Négombo, la mer devint d'un « vert brillant » : l'urée avait accéléré la croissance des algues en faisant disparaître l'« immense bleu » de l'océan chanté par le poète Lautréamont ! Cette prolifération contamina et tua le poisson, contraignant les pêcheurs à l'inactivité. Les boues concentrées ramassées sur les plages par les volontaires chauffaient les récipients de collecte, preuve que des réactions chimiques étaient à l'œuvre. Ainsi, la pollution générée par la catastrophe dépassait largement les débris visibles ramassés sur les plages. Comment empêcher la destruction des littoraux et des écosystèmes par ce genre de désastre ? L'augmentation du trafic maritime et les mélanges complexes de produits chimiques à bord de ces géants des mers appellent à une action urgente pour éviter d'autres *X-Press Pearl* : plus de la moitié des marchandises voyageant en mer seraient potentiellement préjudiciables à l'environnement (11).

Menace totale

Un premier pas consisterait à réglementer plus étroitement le transport maritime de produits chimiques toxiques et dangereux qui, de plus en plus, se retrouvent à bord aux côtés d'hydrocarbures, de métaux et de bois. Le cocktail qui se forme en cas d'accident ne se récupère pas comme le mazout d'une marée noire : plus lourd que l'eau, il forme des couches sous-marines et des panaches toxiques mobiles. Mais il convient

également de traiter le problème à la source pour s'attaquer à la production de ce dérivé de l'industrie pétrolière. Du 29 mai au 2 juin dernier, les délégués de 175 nations se sont réunis à Paris au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour tenter d'enrayer l'avalanche des 350 millions de tonnes de plastique générées chaque année sur la planète ; rien qu'en avril dernier, le premier producteur mondial de pétrole Saudi Aramco et TotalEnergies lançaient la construction d'une usine à Al-Jubail (Arabie saoudite) capable de produire un million de tonnes de polyéthylène par an (12). Une résolution « historique » avait pourtant été adoptée le 2 mars 2022, lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, en vue de rédiger un traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin. On tablait alors sur une conclusion des négociations d'ici fin 2024 et sur un traité mondial en 2025. À Paris, les discussions ont été fortement entravées par les pays pétro-gaziers et producteurs de plastique, qui ont multiplié les manœuvres dilatoires. Mandat a finalement été donné à un comité intergouvernemental de négociation de rédiger, en novembre prochain, au Kenya, le premier brouillon d'un accord. Principales victimes de la pollution plastique, les pays en développement souhaitent que les nations industrialisées financent les moyens nécessaires à la mise en œuvre concrète d'un éventuel traité.

Comme le montre la catastrophe sri-lankaise, micro et nanoplastiques représentent une menace environnementale qu'on pourrait qualifier de totale puisqu'elle affecte tant l'environnement que la société, l'économie, la santé et la chaîne alimentaire. Un maintien du statu quo entraînerait d'ici 2040 un quasi-triplement de la quantité de déchets plastiques dans les écosystèmes aquatiques (13). Plus question, comme l'écrivait Marguerite Yourcenar, que « l'automne et l'hiver nettoient tout par le vide et le vent (14) ».

Mohamed Larbi BOUGUERRA (Monde diplomatique, juin 2023)

Universitaire, membre de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beït Al-Hikma, Carthage.

(1) Claudio Bozzi, « Could Sri Lanka's ship fire have been avoided ? Here's what we can learn from the shocking environmental disaster », *The Conversation*, 9 juillet 2021.

(2) Chalani Rubesinghe *et al*, « *X-Press Pearl*, "a new kind of oil spill" », International Pollutants Elimination Network (IPEN), février 2022.

(3) Asha de Vos *et al*, « The *M/V X-Press Pearl* nurdle spill : Contamination of burnt plastic and unburnt nurdles along Sri Lanka's beaches », *ACS Environmental Au*, 29 novembre 2021.

(4) Somini Sengupta, « Guess what ? More plastic trash », *The New York Times*, 7 février 2023.

(5) Hassan Partow *et al*, « *X-Press Pearl* maritime disaster Sri Lanka », rapport de la mission consultative des Nations unies sur l'environnement, juillet 2021, www.unep.org

(6) Katherine Bourzac, « Grappling with the biggest marine plastic spill in history », *Chemical and Engineering News*, 23 janvier 2023.

(7) Lire Agnès Sinaï, « Marées noires et autres catastrophes impensées », *Le Monde diplomatique*, février 2003.

(8) Lire Pierre Rimbert, « Plongée dans une soupe de plastique », dans *Manière de voir*, n° 178, « La mer, histoire, enjeux, menaces », août-septembre 2021.

(9) Annette Gravier et Gaëlle Haut, « Plastic giants polluting through the back door : The case for a regulatory supply chain approach to pellet pollution », *Rethink Plastic et Surfrider Foundation Europe*, novembre 2020.

(10) « Containers lost of sea — 2023 update », *World Shipping Council*, www.worldshipping.org

(11) M. Popok, « Factors influencing on the environment during hazardous goods transportation by the sea », actes de la conférence internationale sur l'énergie durable et le développement environnemental de novembre 2017, vol. 214, Cracovie, 2019.

(12) Lire Mickaël Correia, « Le plastique, c'est fantastique », *Le Monde diplomatique*, février 2022.

(13) De 9 à 14 millions de tonnes par année en 2016 puis de 23 à 37 millions de tonnes par année d'ici 2040, selon le comité intergouvernemental de négociation sur la pollution plastique du programme des Nations unies sur l'environnement, www.unep.org

(14) *Quoi ? L'Éternité*, Gallimard, Paris, 1988.

Transats à 50 euros : en Grèce, ils luttent contre la privatisation des plages



Sur l'île de Paros, des Grecs se mobilisent contre la privatisation des plages et le surtourisme. Ils dénoncent le laxisme des autorités et s'inquiètent de l'avenir de leurs îles paradisiaques.

Paros (Grèce), reportage

« Chaque fois que je reviens ici, ça me brise le cœur, je n'en reviens pas de ce qu'ils ont fait », dit Kostas Skiadas, qui ne peut retenir sa colère. Chaque été, le Parien revient en vacances sur son île natale et constate une occupation de plus en plus grande de la plage de Logaras, sur la côte est de l'île de Paros, dans les Cyclades. « Ils ne respectent rien. Vous voyez là-bas, les chaises longues sont presque dans l'eau alors qu'ils devraient respecter une distance de cinq mètres. Pour accéder de ce côté de la plage, il faut payer plusieurs dizaines d'euros. Mais pourquoi devrais-je payer pour quelque chose qui est censé être gratuit ? » se désole l'homme qui ne cesse de comparer ce qu'il voit avec des photos de famille, prises sur cette plage, qu'il conserve sur son téléphone. « De l'autre côté, vous avez un accès libre à la plage, mais devinez pourquoi ? L'eau est remplie de rochers. »

Depuis plusieurs semaines, il prend part au « Mouvement des serviettes » de Paros, un rassemblement de citoyens qui dénonce les occupations, parfois illégales, de plages publiques sur l'île et le manque de contrôle des autorités face au surtourisme. C'est grâce à un groupe Facebook, qui compte maintenant plus de 10 000 membres, que les rassemblements s'organisent. Il y a déjà eu plusieurs manifestations, notamment sur des plages « occupées », face à des touristes allongés sur des chaises longues, ne comprenant pas toujours ce qui était en train de se passer.

« L'accès aux plages a juste été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, explique Élias Petrakis, un des membres du mouvement, qui ce soir-là manifestait devant l'hôtel de ville, lors d'un conseil municipal. Tout ce qu'on voit à Paros, ce sont les conséquences du tourisme de masse et les autorités ne font rien. Il y a une explosion des constructions, un manque d'infrastructures et maintenant on nous prive de nos plages. Ne détruisons pas notre paradis pour le profit, sinon nous perdrons tout ! »



Sur la plage de Logaras, l'accès à la baignade est réservé aux personnes ayant payé une chaise longue. © Romain Chauvet / Reporterre

« Faire pression »

Déjà en juin, une initiative pour dénoncer des installations sans permis sur les plages a vu le jour sur l'île de Rhodes. Mais c'est le regroupement de Paros qui a entraîné une mobilisation dans tout le pays. « *Au début de la saison, nous nous sommes rendu compte que plusieurs entrepreneurs qui avaient des centaines de chaises longues et de parasols sur la plage n'avaient en fait pas de permis, et que d'autres occupaient dix fois plus d'espace que ce à quoi ils avaient droit. Il est donc évident que l'État ne contrôle pas la situation, c'est pourquoi nous voulons faire pression* », dit Élias, qui avec le regroupement a même créé une carte pour localiser les plages où il y a des activités illégales.

Dans un pays où le tourisme est un poumon économique, et représente près d'un quart du produit intérieur brut (PIB) du pays, le mouvement fait tache en pleine saison touristique. Face à la pression populaire et médiatique, le gouvernement conservateur, réélu en juin dernier, a été forcé de réagir. « *Nous n'épargnerons personne quant au respect de la légalité des plages. Certains en ont douté, mais la rapidité et les résultats des contrôles les font mentir* », a déclaré le ministre grec de l'Économie, Kostis Hatzidakis.

Selon lui, près de 1 000 contrôles ont été effectués et plus de 300 irrégularités ont été constatées depuis le 21 juillet. Le gouvernement entend par ailleurs unifier ses services de surveillance du littoral avec des photographies aériennes et de l'intelligence artificielle afin de détecter plus facilement les constructions et occupations illégales de plages.

De petites victoires

Sur l'île voisine de Naxos, plusieurs chaises longues et parasols ont été retirés des plages après de récents contrôles des autorités. Mais une fois les inspecteurs partis, les activités ont repris. Trois personnes ont depuis été accusées d'occupation illégale du territoire. À Paros, le mouvement a aussi obtenu une première petite victoire dans le nord-est de l'île, sur la plage de Santa-Maria. De nombreuses chaises longues ont été retirées et les autres éloignées du bord de l'eau.

« *C'est sûr que c'est une petite victoire, mais nous ne pouvons pas encore nous réjouir. Qui va aller s'asseoir entre ces chaises longues et le bord de l'eau ?* » se questionne Eleni, assise avec sa sœur et sa mère sur leurs propres chaises en plastique.



Sur la plage de Santa-Maria, il faut payer 50 euros pour être sur les 1^{er} et 2^e rangs, 40 euros pour le 3^e rang. © Romain Chauvet / Reporterre

Sur cette plage, il faut déboursier au moins 50 euros pour s'asseoir sur les premières chaises longues. Des prix qui varient d'une plage à l'autre, atteignant parfois jusqu'à 100 euros la journée, selon des participants du mouvement. « Être sur un transat, c'est aussi dire "Regardez-moi, je suis à Paros et j'ai de l'argent", dit l'insulaire Eleni. Je ne suis pas totalement contre, mais ils doivent nous respecter. Ces gens-là ne viennent pas de Paros et nous imposent ça partout, c'est de la folie. »

À quelques kilomètres de là, Ronit Neshet se sent elle aussi dépourvue de la plage d'Ampelas où elle avait ses habitudes depuis des années. Ce qui était autrefois un bout de paradis s'est transformé en cauchemar. « La musique est forte, il n'y a presque plus de place pour poser sa serviette, tout a été envahi, c'est vraiment comme une occupation », raconte cette Israélienne d'origine qui vit à Paros. Avec son mari, ils avaient choisi spécifiquement cette île pour sa quiétude et sa douceur de vivre. « Ils veulent transformer Paros en Ibiza ou Mykonos, mais nous ne pouvons pas continuer sur cette voie destructrice. Ces entrepreneurs ne pensent qu'à l'argent, alors nous devons nous mobiliser pour créer un avenir durable et respectueux de l'environnement pour notre île », dit Ronit, qui s'est résignée à ne presque plus aller à la plage.

Repenser le tourisme ?

La Grèce a accueilli en 2022 près de 30 millions de visiteurs, un chiffre qui pourrait être encore plus important cette année avec la fin des mesures liées au Covid-19. Avec ce tourisme de masse, certaines îles sont devenues inabornables pour les Grecs eux-mêmes et d'autres sont menacées de saturation.

« C'est clair que Paros n'est plus la même île qu'avant, je ne la reconnais plus, l'avenir est très inquiétant », avoue Yannis Rangoussis, un Parien qui vit entre Paros et Paris avec sa femme. Le couple qui possède une maison dans le centre de Parikia, la capitale, pense même ne plus venir sur l'île durant la haute saison. Rues bondées de touristes, prix en forte hausse, embouteillages, plages surchargées ne sont que quelques exemples de la nouvelle réalité sur l'île.

Pour Iosif Botetzagias, professeur en politique environnementale à l'université de l'Égée, la Grèce est à un tournant. « Depuis que je suis jeune, chaque année durant la saison touristique, on nous dit de fermer les yeux et de ne pas trop poser de questions, car c'est là où est l'argent. Mais les choses ont changé, certes nous avons toujours besoin de cet argent, mais peut-être que trop c'est trop », explique celui qui est originaire de Corfou, une autre île touristique.



Près de 30 millions de visiteurs sont venus en Grèce (ici à Paros) en 2022. © Romain Chauvet / Reporterre

Des locations de courte durée de type Airbnb qui font exploser les prix des loyers pour les locaux, des ferries qui saturent certaines îles ou encore des constructions illégales qui se multiplient, la question du surtourisme et de ses conséquences sur l'environnement agite de plus en plus la société grecque. « *Durant la pandémie, plusieurs personnes ont vu pour la première fois de leur vie leur île déserte et ils se sont rendu compte que ce n'était pas si grave.* »

Reste à savoir si ce mouvement de contestation aura des conséquences sur le long terme. « *Cette question sera sûrement abordée durant la campagne électorale [les élections municipales d'octobre prochain], mais ces gens-là sont très puissants et ont un large réseau. Ça prendra beaucoup de temps de tout changer* », regrette Iosif Botetzagias.



Canicule et incendies : en Grèce, le scénario du pire

Romain CHAUVET
19 juillet 2023 (Reporterre)

Le Tour de France des ringards

La plus grande course cycliste du monde est tout sauf écolo et fait l'objet de nombreuses critiques. Elle ignore notamment les innovations réalisées sur les vélos, en n'autorisant que des modèles dépassés, autour desquels les imaginaires tendent à se figer.

Alors que rouler à vélo constitue l'une des pratiques phares de l'écologie, le Tour de France s'illustre par une empreinte écologique à la hauteur de son gigantisme. La caravane publicitaire qui l'accompagne et balance des milliers de gadgets, les centaines de voitures suiveuses et autres camions techniques, le ballet des hélicos et avions, en passant par le profil des sponsors (Total et autres) ou l'arrosage de bitume trop brûlant, etc., en témoignent¹. Les mesures pour rendre le Tour moins nocif sont encore dérisoires.

Et chaque année, en juillet, les commentaires sont enthousiastes en constatant des vitesses des cyclistes souvent comprises entre 40 et 50 km/h par étape, des sprints à l'arrivée à 70 km/h. Pourtant, les vélos utilisés, très légers, très couteux, sont des vélos totalement dépassés. On sait faire aujourd'hui des véhicules à propulsion humaine beaucoup plus efficaces.

Les vélos couchés ou la personne est assise avec les jambes à l'avant permettent un gain de puissance remarquable. Cela peut encore être amélioré avec un carénage (comme un nez d'avion).

Nous mentionnons quelques records en encadré, non pas que nous soyons fascinés par la vitesse, bien au contraire ! Mais ces chiffres montrent simplement que, sur le choix des modèles de vélo aussi, le Tour de France est archaïque.



Pourquoi le Tour a-t-il figé la forme des vélos ?

Les vélos du Tour de France ont la même forme depuis un siècle. Seules quelques modifications ont été acceptées (changements de vitesse, matériaux de construction du cadre rayonnage des roues...). On peut se demander pourquoi ces restrictions.

Il faut se rappeler qu'il a été créé en 1903 par le journal l'Auto (devenu L'Équipe en 1946). La société qui organise aujourd'hui le Tour de France est ASSO-Amaury Sport Organisation, propriétaire de L'Équipe, qui

¹ Certaines critiques ciblent aussi le machisme de la course. Notons que divers tours cyclistes féminins ont eu lieu en France, avec des éclipses, en 1955 puis depuis 1984.

est aussi l'organisatrice de la course automobile Paris-Dakar et de multiples compétitions dans d'autres domaines (tennis, voile, golf, équitation...). Y aurait-il quelque part une peur de voir concurrencer la voiture ?

La question se pose alors que, dans le domaine de la voile, on a des courses avec des bateaux similaires, mais aussi des courses avec toute liberté d'innovation. Cela a provoqué une émulation dans le domaine de la recherche qui fait qu'aujourd'hui les voiliers de course vont plus vite que les plus puissants navires motorisés...

Ce qui laisse penser que demain, il sera possible de faire des navires marchands qui se déplaceront uniquement à la force du vent, mettant fin à une pollution par le fuel très importante.

Si nous voulons demain mettre un terme à la voiture, il faudrait que le vélo fasse l'objet d'une plus grande ouverture à la recherche. Les vélos carénés permettent déjà de résoudre le problème de la pluie, peuvent avoir un coffre pour charger du matériel, l'assistance électrique (solaire ou non) permet de porter des charges lourdes sur des distances longues et ces pentes importantes... Il est possible de faire des tandems avec deux personnes qui pédalent... et deux enfants dans le coffre. La puissance de déplacement en tandem améliore encore les performances.

C'est peut-être de tours non-compétitifs comme l'Altertour², qui peut accueillir les vélos les plus divers, que viendront la popularisation de ces innovations. Ils mettent d'ores et déjà en avant d'autres valeurs que la vitesse et on les aime aussi pour cela.

(S !lence n°523, été 2023)

Et les vainqueurs sont... le vélo couché caréné et le vélo solaire !

Le record de l'heure avec un vélo homologué par l'Union cycliste internationale, avec un vélo ringard donc, est de 56,792 km par l'Italien Filippo Ganna le 9 octobre 2022. Nous sommes très loin derrière le record de l'heure avec un vélo couché caréné : 88,730 km par Damian Zabovnik (Slovénie) le 1 août 2009 pour les hommes et 84,020 km pour Barbara Buatois (France) le 10 juillet 2009 pour les femmes. Sur le plat, la vitesse maximale est de 80 km/h (pendant 200 m) pour un vélo homologué pour la course. Il est de 144,17 km/h pour un vélo couché caréné !

Un autre record à signaler : l'Allemand Christian Von Ascheberg, les 3 et 4 octobre 2010, parcourt sur piste, la distance de 1 223 km en 24 h avec un vélo couché caréné. Sur piste, on est à l'abri du vent. Sur route les écarts de performance sont encore plus criants.

On peut encore améliorer les performances avec l'assistance électrique solaire. La course de vélos solaires SunTrip qui se tient en juillet, propose des parcours variés et montagneux³. En 2015, l'épreuve va de Milan (Italie) à Antalya (Turquie) pour une distance de 7 500 km que les premières concurrent-es réalisent avec des moyennes journalières de près de 300 km. En 2018, sur un parcours de 12 000 km entre Lyon (France) et Canton (Chine), le vainqueur, le Belge RafV van Hulle, réalise une moyenne de 270 km/jour, le record pour une journée étant de 427 km. F. V.

² Alter Compagnie, 8 rue du Dr Raymond Gröll, 38360 Sassenage, tél. 06 25965834, www.altercampagne.net.

³ 1The Sun-Trip, BP 411,17 avenue du Lac Léman, 73370 Le-Bourget-du-Lac, www.thesuntrip.com. ⁴

Effets de l'exposition aux champs électromagnétiques : trente ans de recherche

Henry Lai, professeur émérite de l'université de Washington, rédacteur en chef émérite de la revue *Electromagnetic Biology and Medicine* et membre émérite de la Commission internationale sur les effets biologiques des CEM⁴, a compilé les résumés d'études sur les effets biologiques de l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquence (CEM-RF) et d'extrême basse fréquence (CEM-EBF) ainsi qu'aux champs électromagnétiques statiques, études publiées de 1990 à juillet 2023.

Ces recherches montrent des effets significatifs à raison de 70 à 89 % des études portant sur les CEM-RF et de 74 % à 91 % des études sur les CEM-EBF et les champs statiques [le pourcentage varie selon le type d'effet examiné].

L'exposition aux CEM-RF et aux CEM-EBF produit des effets oxydatifs (ou affectent les processus cellulaires liés aux radicaux libres) et endommage l'ADN (les preuves de dommages à l'ADN ont été trouvées de manière plus cohérente dans les études animales et humaines – in vivo – que dans les études de cultures cellulaires – in vitro).

Les études sur les CEM-RF montrent des effets génétiques, neurologiques et sur la reproduction.

Les résumés des quelque 2 500 études compilées peuvent être téléchargés en cliquant sur les liens ci-dessous. Les gouvernements et les scientifiques dont les recherches sont financées par l'industrie affirment souvent que les résultats des études sur les effets de l'exposition aux CEM ne sont pas cohérents et que des recherches supplémentaires sont nécessaires avant d'émettre des avertissements sanitaires ou de renforcer les limites d'exposition réglementaires.

En 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a classé les CEM-RF dans le groupe 2B (« peut-être cancérigènes pour l'homme »). Le CIRC prévoit de réexaminer ce classement d'ici à 2024, car la plupart des études évaluées par des pairs et publiées au cours de la dernière décennie ont apporté des preuves significatives de la génotoxicité des CEM-RF. Il est donc probable que le CIRC reclasse prochainement les CEM-RF dans le groupe 2A (« probablement cancérigène pour l'homme ») ou le groupe 1 (« cancérigène pour l'homme »).

Les téléphones portables et autres appareils sans fil produisent également des CEM-EBF et des CEM statiques. [En 2002,] les CEM-EBF ont été classés par le CIRC comme « peut-être cancérigènes pour l'homme » (groupe 2B) dix ans avant que les CEM-RF ne reçoivent cette classification.

Résumé des résultats

⁴ CEM-EBF : champ électromagnétique d'extrême basse fréquence comme ceux générés par le courant électrique domestique (50 Hz). Pour les EBF, le champ électrique (CE) et le champ magnétique (CM) sont considérés indépendamment (de fait, ces 2 composantes ne sont intimement liées qu'à une distance supérieure à la longueur d'onde du champ – à 50 Hz, la longueur d'onde est de 6 000 km...). La définition de l'intervalle de fréquences dites « extrêmement basses » varie selon le domaine, voire selon les auteurs. Dans le domaine de la santé, il fait le plus souvent référence au courant domestique à 50 ou 60 Hz et, en général, à l'intervalle de 1 à 300 Hz. Les CEM-EBF sont principalement émis par le courant électrique à 50 Hz dans les câbles, appareils et moteurs électriques. Les champs électromagnétiques de basse fréquence (CEM-BF) vont de 1 Hz à 100 kHz. CEM-RF : champ électromagnétique de radiofréquence. CEM statiques : un champ statique est un champ qui ne change pas de sens (contrairement aux CEM-EBF, CEM-RF, etc.). Les champs électriques statiques sont générés par des charges électriques statiques. Les champs magnétiques statiques sont générés par des courants électriques continus. Il existe un champ électrique statique naturel à la surface de la Terre. Il est créé par la différence de potentiel entre la haute atmosphère (l'ionosphère, chargée positivement) et la terre (chargée négativement). Par temps calme, ce champ électrique est de l'ordre de 100 à 150 V/m, mais en cas d'orage, il peut atteindre 15 à 20 kV/m (soit 15 000 à 20 000 V/m).

Le courant continu est utilisé pour certaines lignes de transport de l'électricité à grande distance, pour le transport ferroviaire en France et en Belgique (pas pour les lignes à grande vitesse) et divers équipements. La Terre se comporte comme un énorme aimant et possède ainsi son propre champ magnétique (statique), la magnétosphère qui la protège de vent solaire. Ce champ a une valeur d'environ 45 µT (microtesla) en Belgique.

Rayonnement de radiofréquence (CEM-RF)

1. 297 des 333 études (89 %) sur les effets oxydatifs des CEM-RF publiées depuis 1997 font état d'effets significatifs, dont 89 des 92 études (96 %) avec un DAS (débit d'absorption spécifique) $\leq 0,40$ W/kg [le DAS maximum admissible pour le public dans l'UE est de 2 W/kg – 10 W/kg pour les travailleurs].
2. 312 des 448 études (70 %) sur les effets génétiques des CEM-RF publiées depuis 1990 font état d'effets significatifs, dont 103 des 131 études (79 %) sur l'expression des gènes.
3. 322 des 423 études (76 %) sur les effets neurologiques des CEM-RF publiées depuis 2007 font état d'effets significatifs.
4. 262 des 317 études (82 %) à propos des effets sur la reproduction et le développement publiées depuis 1990 font état d'effets significatifs. Parmi les études qui ont rapporté des effets significatifs, 51 études ont utilisé une exposition avec un DAS $\leq 0,40$ W/kg et 31 études avaient un DAS $\leq 0,08$ W/kg.

Champs électromagnétiques statiques et d'extrême basse fréquence (CEM-EBF)

1. 282 des 311 études (91 %) sur les effets oxydatifs des CEM-EBF/statiques publiées depuis 1990 font état d'effets significatifs.
2. 282 des 337 études (84 %) sur les effets génétiques des CEM-EBF/statiques publiées depuis 1990 font état d'effets significatifs, dont 168 des 177 (95 %) études sur l'expression des gènes.
3. 310 des 339 études (91 %) sur les effets neurologiques des CEM-EBF/statiques publiées depuis 2007 font état d'effets significatifs.
4. 62 des 83 études (74 %) sur la reproduction et le développement des CEM-EBF/statiques publiées depuis 1990 font état d'effets significatifs.

Liens pour télécharger chaque série de résumés (environ 2 500 en tout)

1. Études sur les effets oxydatifs des CEM-RF
2. Études sur les effets génétiques des CEM-RF
3. Études sur les effets neurologiques des CEM-RF
4. Études sur la reproduction et le développement des CEM-RF
5. Études sur les effets oxydatifs des CEM-EBF
6. Études sur les effets génétiques des CEM-EBF
7. Études sur les effets neurologiques des CEM-EBF
8. Études des effets sur la reproduction des CEM-EBF
9. Études de fréquences intermédiaires
10. Liste de 55 études à propos des CEM-EBF/statiques à faible densité de puissance qui ont révélé des effets

Traduit d'un article du site *Electromagnetic radiation safety* de Joel M. Moskowitz, Ph.D., directeur du *Center for Family and Community Health* de la *School of Public Health*, University of California, Berkeley (SaferEMR, août 2023)

(Collectif Stop 5G)